

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

CONFÉRENCE NATIONALE SUR L'EMPLOI (p. 2)

MM. Alain Bocquet, Lionel Jospin, Premier ministre.

CONFÉRENCE NATIONALE SUR L'EMPLOI (p. 4)

M. Alain Madelin, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE FAMILIALE (p. 5)

M. René Couanau, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE DE L'EMPLOI (p. 6)

MM. Jean-Marc Ayrault, Lionel Jospin, Premier ministre.

AVENIR DE THOMSON-CSF (p. 7)

MM. Christian Bataille, Alain Richard, ministre de la défense.

REMISE EN LIBERTÉ PAPON (p. 8)

Mmes Frédérique Bredin, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

AIDES À L'AGRICULTURE (p. 9)

Mme Marie-Hélène Aubert, M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.

RÉFORME DES COURS D'ASSISES (p. 10)

M. Noël Mamère, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

TRENTE-CINQ HEURES (p. 11)

M. Pierre Lellouche, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

AGED (p. 11)

M. Bernard Schreiner, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE DE LA FRANCE (p. 12)

MM. Robert Pandraud, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Suspension et reprise de la séance (p. 13)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD

2. Fixation de l'ordre du jour (p. 13).

3. Saisine pour avis d'une commission (p. 14).

4. Loi de finances pour 1998. – Discussion d'un projet de loi (p. 14).

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 30)

Exception d'irrecevabilité de M. Jean-Louis Debré :
MM. Philippe Auberger, le ministre, le rapporteur général, Jean Tardito, Jean-Louis Idiart, Pierre Méhaignerie. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 42).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

CONFÉRENCE NATIONALE SUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, le groupe communiste et partenaires se félicite des conclusions de la conférence nationale qui s'est tenue vendredi (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) et en particulier de la décision d'élaborer une loi-cadre pour les trente-cinq heures. (« *Scandaleux !* » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Louis de Broissia. On y reviendra !

M. Alain Bocquet. Il s'agit là d'une décision importante parce que c'est une bataille de plus de deux décennies du monde du travail, du mouvement syndical, de la gauche, des communistes. Elle va contribuer à alléger la peine de travail, à créer des emplois...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est faux !

M. Alain Bocquet. ... et, de ce point de vue, je veux m'indigner de l'attitude du Conseil national du patronat français (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), une attitude qui affiche bien son archaïsme social, son intolérance. Il n'y a pas de mots assez durs. On parle de guerre, de tueur, de complot !

Ce n'est pas du tout ce qui sied à une démocratie comme la nôtre et au dialogue social qui doit avoir cours dans un pays comme le nôtre. Une inquiétude s'est d'ailleurs exprimée. Face à ce front du refus du CNPF, vous pourrez compter bien évidemment sur les parlementaires communistes qui prendront part à ce combat pour...

M. Louis de Broissia. Casser la machine !

M. Alain Bocquet. ... que le contenu de la loi-cadre pour les trente-cinq heures correspond pleinement aux souhaits des salariés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

Ma question est double : quelles mesures comptez-vous prendre face à l'intransigeance patronale et pouvez-vous nous donner quelques indications sur le calendrier et le contenu de cette loi-cadre pour les trente-cinq heures qui correspondra, j'en suis sûr, à une nouvelle dignité pour les salariés de ce pays et pour l'avenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, monsieur le président du groupe communiste, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement, à travers les orientations qu'il a proposées, entend affirmer sa volonté politique de lutter contre le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Il entend respecter ses engagements vis-à-vis du peuple français, prendre en compte la réalité économique (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), proposer la négociation sociale et faire jouer à la France un rôle d'initiative dans l'Europe, une Europe que nous voulons construire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Tels sont les cinq éléments qui aident à comprendre la décision du Gouvernement.

M. Jean Ueberschlag. Incantation !

M. le Premier ministre. Ce n'est pas une incantation mais un constat. Nous avons 3 500 000 chômeurs en France et notre société en est profondément déstabilisée.

M. Jean Ueberschlag. C'est vous qui les avez créés !

M. le Premier ministre. Par une politique de croissance que le budget permet – un budget de croissance et un budget pour l'euro – par une politique de l'emploi à l'échelle européenne que nous commençons à proposer à nos partenaires à travers le sommet sur l'emploi, par le programme pour l'emploi des jeunes (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) qui se met en place dans le public et démarrera dans le privé, et, enfin, par la diminution du temps de travail, nous voulons dire que la priorité de ce gouvernement est la lutte pour l'emploi et contre le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Le Gouvernement entend respecter ses engagements vis-à-vis du peuple. Il y va de la réhabilitation de la démocratie dans notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) J'ai annoncé que nous voulions parvenir aux trente-cinq heures au cours de la campagne présidentielle de 1995. Nous l'avons réaffirmé dans notre programme législatif et dans les discussions avec nos partenaires pendant la cam-

pagne législative de 1997. Je l'ai répété dans ma déclaration de politique générale. Il faut s'habituer à ce que, sur des points essentiels, ce gouvernement tienne ses engagements devant le peuple français. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Myard. Vous allez dans le mur.

M. le Premier ministre. De ce fait, personne ne peut se dire surpris et encore moins berné. Mesdames et messieurs de l'opposition, il vous est arrivé de mener campagne sur un slogan qui avait intéressé le peuple : la lutte contre la fracture sociale. Vous avez abandonné ce slogan et vous avez été sanctionnés pour cela. Si je dois un jour être sanctionné par le peuple...

M. Jacques Myard. Cela viendra !

M. le Premier ministre. ... je préfère que ce soit sur ma politique plutôt que pour l'abandon de ma politique. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Pour autant, dans nos propositions, et Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité y a veillé avec le ministre de l'économie et des finances et moi-même, nous prenons en compte les réalités économiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ce n'est pas aujourd'hui que nous passons aux trente-cinq heures, c'est en l'an 2000, c'est-à-dire dans plus de deux ans ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ce n'est pas tout de suite pour tous, puisque cela ne concernera pas les entreprises de moins de dix salariés. Nous étions d'ailleurs prêts à retenir le chiffre de vingt salariés et c'est plutôt pour complaire à certaine organisation, dont on a beaucoup parlé, que nous ne l'avons finalement pas retenu. Il y a, en effet, des problèmes de « frontières » avec d'autres organisations, vous le savez. Ces mesures ne s'appliqueront, en tout état de cause, qu'à la fin de la législature.

Elles ne s'appliqueront pas sans contrepartie, puisque le Gouvernement prend l'engagement d'aider les entreprises...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Avec quel argent ?

M. le Premier ministre. ... qui s'engageront plus vite et tout de suite dans le dispositif de diminution du temps de travail.

M. Patrick Ollier. Qui va payer ?

M. le Premier ministre. Ce ne sera pas sans un nouveau dialogue, y compris avec les chefs d'entreprise, puisqu'en 1999, en fonction des conditions économiques de l'époque et en tenant compte des négociations qui, j'en suis sûr, se développeront dans de nombreuses entreprises entre les chefs d'entreprise et les syndicats, nous examinerons ensemble les modalités concrètes du passage aux trente-cinq heures (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), et cela ne se fera pas de façon uniforme. Nous voulons en effet ouvrir un espace de négociations,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est réussi !

M. le Premier ministre. ... puisque la souplesse est au cœur de ces discussions et que nous avons évoqué la modération salariale.

Oui, nous proposons la négociation sociale ! C'est tout un champ qui est ouvert aux partenaires sociaux de ce pays, s'ils veulent s'en saisir, sur le temps de travail, mais aussi sur les minima sociaux, les minima de branches, les cas des hommes et des femmes qui ont travaillé dès quatorze ans et cotisé quarante ans (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*), la simplification des formalités administratives pour les petites et moyennes entreprises.

Pourquoi n'ai-je pas eu en réponse une proposition alternative du CNPF sur la base de laquelle nous aurions pu discuter ? Comment pouvait-on demander à ce gouvernement, engagé devant le pays, de renoncer à un axe essentiel de ses propositions sans aucune contrepartie, sans engagement d'aucune nature ? Nous pensons bien que la négociation sociale se nouera dans les entreprises, et Mme Martine Aubry va y travailler avec les autres responsables du Gouvernement au cours des mois qui viennent.

Enfin, monsieur le président du groupe communiste, nous voulons effectivement que la France puisse jouer un rôle moteur et d'initiative dans l'Europe.

M. Charles Ehrmann. Exhortation !

M. le Premier ministre. Je suis d'accord avec le Président de la République quand il nous demande, dans les discussions internationales, de ne pas adopter l'attitude d'un pays qui donne la leçon aux autres. Mais ne pas donner la leçon aux autres, ne pas être arrogant, cela ne signifie pas se réjouir d'être simplement dans le peloton de queue du conformisme économique européen. (*Applaudissements sur les bancs de groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jacques Myard. Parlez-nous de Tony Blair !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement se propose de redonner à la France un rôle moteur sur des questions qui secouent toute la société européenne, dans laquelle il y a 20 millions de chômeurs.

Je suis heureux de voir que la crise italienne, que nous ne souhaitons pas car le gouvernement de ce pays est, vous le savez, réaliste, moderne, s'est dénouée sur la question des trente-cinq heures. L'Italie s'engage dans cette perspective. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Claude Lefort. Exact !

M. le Premier ministre. Le président de la confédération européenne des syndicats vient d'affirmer que ce signal donné par la France était un signal pour toute l'Europe...

M. Arthur Dehaine. Bref, tout va bien !

M. le Premier ministre. ... que l'objectif des trente-cinq heures restait bien celui du syndicalisme européen.

Oui, une France qui propose, qui anime, puis qui dialogue, c'est cela, mon idée de la France ! (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

CONFÉRENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le Premier ministre, la conférence nationale sur l'emploi, que vous avez initiée, se termine sur un retentissant échec (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) marqué par la démission de Jean Gandois de la présidence du CNPF.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes à la botte du CNPF !

M. Alain Madelin. Ce qui est vraiment en jeu dans cette affaire, c'est l'emploi, l'avenir de notre pays, l'avenir de nos enfants, c'est, oui, monsieur le Premier ministre, l'intérêt général.

Nous ne pensons pas que l'on sert l'intérêt général avec des solutions à contre-courant du monde, de l'Europe et du simple bon sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Conservateur !

M. Alain Madelin. L'emploi a besoin de la croissance. La croissance a besoin de la confiance. Comment retrouver le chemin de la création de l'emploi, de l'investissement et de l'embauche en faisant naître une inquiétude centrale au cœur de notre économie ? Comment retrouver le chemin de l'emploi et du progrès social en mettant en panne, sans doute par excès d'autoritarisme et par erreur de méthode, le dialogue social dans notre pays ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Tardito. C'est faux !

M. Jean-Claude Lefort. C'est vous qui êtes en panne !

M. Alain Madelin. Enfin, comment créer des emplois sans la confiance, le soutien des 2 700 000 entrepreneurs de ce pays, commerçants, artisans, professions indépendantes, entreprises petites et moyennes (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*) qui, eux et eux seuls, détiennent les clefs de la création de vrais emplois ? On ne peut pas faire de politique sans eux.

M. Jean-Claude Lefort. Démago !

M. Alain Madelin. On ne peut pas retrouver le chemin de l'emploi contre eux.

Enfin, monsieur le Premier ministre, j'ai écouté votre réponse il y a un instant. Elle me faisait songer aux propos de M. Gerhard Schroeder, le leader socialiste allemand,...

M. Henri Emmanuelli. Vous pensez toujours à l'étranger !

M. Alain Madelin. ...reproduits il y a quelques jours dans *Le Monde* : « Je ne pense pas que l'on instaurera les trente-cinq heures en France. Si le Gouvernement le faisait, ce serait une bonne chose pour l'emploi... en Allemagne. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs du*

groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.) Il ajoutait : « Je ne crois pas le Gouvernement assez inconscient pour tenir de telles promesses. »

Vous tenez vos promesses, nous avez-vous dit il y a un instant. Est-ce une bonne chose pour la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

De nombreux députés du groupe socialiste. Oui ! C'est une bonne chose !

M. le président. la parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Si nous tenons nos promesses, monsieur le député, ce n'est pas seulement parce que nous nous y sommes engagés, c'est parce que nous croyons que c'est la bonne politique pour la France.

Nous avons tous échoué sur le chômage, vous comme nous, et, si nous avons tous échoué, c'est par conformisme, c'est parce que nous avons tout attendu de la croissance et du traitement social.

Une semaine avant la conférence, j'ai présidé avec Dominique Strauss-Kahn une réunion où chacun, y compris les membres du patronat, a reconnu que la croissance seule ne pouvait pas nous permettre de renverser profondément la courbe du chômage. Il faut ouvrir de nouvelles pistes.

Il y a les nouveaux emplois dans le secteur public. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Les Pays-Bas, libéraux que vous soutenez, viennent d'annoncer un programme de même nature que le nôtre, dans les emplois publics, pour les nouveaux biens collectifs, mais d'une bien plus grande ampleur : 100 000 emplois, pour 350 000 chômeurs. C'est comme si nous avions créé un million d'emplois-jeunes. Ce sont des libéraux, mais eux ont compris qu'il fallait ouvrir de nouvelles pistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

La deuxième piste, c'est la durée du travail. L'Allemagne, quoi qu'ait dit M. Schroeder, travaille déjà 200 heures de moins que nous par an. Les Pays-Bas sont bien plus en avance que nous (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*), l'Italie également, qui passe maintenant aux trente-cinq heures.

M. Jacques Myard. C'est faux !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Le ministre espagnol a annoncé à Luxembourg la semaine dernière que son pays voulait réduire les heures supplémentaires et la durée du travail.

M. Pierre Lellouche. Il y a 25 % de chômeurs en Espagne !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous serez bientôt les seuls en Europe à tenir un discours archaïque ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Parce qu'ils sont archaïques !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Non, nous ne sommes pas à contre-courant du monde. Nous sommes à contre-courant de l'ultralibéralisme (*Protesta-*

tions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) qui a cours actuellement chez vos amis, monsieur Madelin.

J'ai lu la presse cette semaine. Le Gouvernement américain vient de publier les derniers chiffres. Jamais la pauvreté n'a été aussi grande dans ce pays. Jamais les inégalités entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres n'a été aussi grande alors que la croissance est forte.

M. Jean-Claude Lefort. Ils s'en moquent !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Quarante millions de personnes n'ont pas accès à la santé et les ghettos sont tous les jours davantage des ghettos ! C'est cela que vous voulez ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Lefort. Oui, c'est ce qu'ils veulent !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous, nous sommes effectivement à contrecourant de cette politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Faites-nous confiance ! Les entreprises ont compris ce qu'avait annoncé le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Donnons-nous rendez-vous dans un an. J'en vois notamment autour de vous, monsieur Madelin, qui tenaient les mêmes propos sur la loi de Robien. Depuis, 1000 accords ont été conclus !

M. Yves Nicolin. Cela n'a rien à voir !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous généralisons le processus en tirant les conséquences des effets pervers de cette loi. Donnons-nous rendez-vous dans un an et nous verrons où sont les modernes ! Il y aura une loi qui laisse de la souplesse, qui aide les entreprises, une loi qui, d'ailleurs, dans l'expérimentation, a déjà montré que, pour de nombreux chefs d'entreprise une forte réduction de la durée du travail était un moyen de réorganiser le travail, de réagir plus vite vis-à-vis de leurs clients, d'être plus compétitifs, de tourner le dos au taylorisme. Faisons confiance aux chefs d'entreprise, vous verrez ce qu'ils signeront. Ce sera une loi et un discours permettant la souplesse, instaurant des règles de stabilité en matière salariale et de modération, nous verrons dans quelques mois qui de vous ou de nous est à contrecourant du monde et en tout cas du progrès social ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyens et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à M. René Couanau, pour une question courte, qui appellera une réponse courte.

M. René Couanau. Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, je voudrais revenir sur la série de mesures que vous prenez ou que vous vous apprêtez à prendre à l'encontre des familles (*Protestations sur les bancs du*

groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen, Vert et du groupe communiste) et qui risquent de frapper durement 450 000 d'entre elles. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Au-delà de ces mesures ponctuelles, nous avons du mal, l'opinion a du mal à percevoir quelles sont vos motivations réelles et quels sont les choix de société qui sous-tendent vos décisions.

Cinq milliards de francs repris à des centaines de milliers de familles, l'allocation de garde d'enfants à domicile diminuée de moitié, les personnes ayant élevé seules un enfant pénalisées malgré les engagements antérieurs, et j'en passe : madame le ministre, quel est le véritable objectif que vous poursuivez ? Voulez-vous simplement réduire les déficits, ce qui ne serait après tout qu'une maîtrise comptable que vous réprochiez il y a quelques mois, ou voulez-vous effectuer une nouvelle redistribution entre les familles en fonction des revenus et, dans ce cas, indiquez-nous ce que vous allez faire exactement des 6 milliards ainsi économisés ?

Plus largement l'opinion s'interroge – et vous le savez bien – sur votre politique de la famille.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ce n'est pas vrai !

M. René Couanau. Que faites-vous, que ferez-vous pour préserver et conforter la cellule familiale, élément de base de notre société, pour en assurer le rôle social et éducatif et pour en défendre enfin les valeurs auxquelles, nous, nous sommes attachés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, pour nous, défendre les familles, c'est d'abord défendre toutes les familles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Or, ce que nous entendons, mardis après mardis, mercredis après mercredis, ce n'est pas cette défense de toutes les familles. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous n'avez pas hésité ces deux dernières années à prélever 120 milliards de francs sur toutes les familles pour redonner 25 milliards à ceux qui en ont sans doute le moins besoin !

Vous n'avez pas hésité, en 1994, à faire voter une loi qui n'est pas financée et qui, aujourd'hui, provoque un déficit de la branche famille de 13 milliards !

Vous n'avez pas hésité à diviser par quatre l'allocation de rentrée scolaire que nous avons rétablie à son bon niveau à la rentrée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quelle politique pour la famille ? Vous réduisez un peu rapidement la politique familiale aux seules prestations familiales.

M. Laurent Dominati. Et vous, vous réduisez ces prestations !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ainsi que le Premier ministre l'a déjà indiqué, nous allons rediscuter des modalités du plafonnement des allocations familiales avec toutes les associations. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.) Ce n'est pas nouveau. Elles, elles le savent. Mais, elles, elles nous écoutent. Nous travaillons avec elles.

Pour nous, les prestations familiales, ce n'est pas le tout. La politique de la famille consiste aussi, comme nous l'avons fait, à augmenter l'APL, qui touche des millions de familles, et pas simplement 300 ou 400 en France (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République), qui bénéficient aujourd'hui d'avantages particuliers.

Aider la famille, c'est également rouvrir des classes dans des quartiers en difficulté pour éviter l'échec scolaire, c'est prendre des mesures pour financer les cantines scolaires pour des jeunes qui sont en difficulté. Voilà ce qu'est la politique de la famille !

Mais, comme nous sommes réalistes et pragmatiques, nous savons que certaines de ces mesures peuvent poser des problèmes d'organisation à certaines familles. Aussi, nous les écoutons et nous verrons, dans le cadre du débat, comment nous pourrions les résoudre, tout en restant attachés à prendre des mesures de solidarité et à revenir sur des avantages dont je répète ici qu'ils sont injustifiés : dans aucun pays au monde, en effet, on ne verse 85 000 francs à une famille pour un employé à domicile (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*), soit deux fois et demie ce que touche un RMIste.

Bref, notre politique allie solidarité, justice et réalisme, comme nous l'avons déjà montré vendredi dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

POLITIQUE DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

M. Jean-Marc Ayrault. Je dirai à M. Madelin : non, la France n'a pas tout essayé contre le chômage et il reste encore beaucoup à faire et à imaginer ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas une question au Gouvernement ! Monsieur le président, ne laissez pas faire cela !

M. Jean-Marc Ayrault. Monsieur le Premier ministre, toute votre politique est justement orientée vers la lutte contre le chômage, pour l'emploi et la croissance, qu'il s'agisse de la loi en faveur de l'emploi des jeunes, qui a été votée hier par une très large majorité, du projet de loi de finances pour 1998, qui va dans la même direction, de la loi de financement de la sécurité sociale avec l'impor-

tante réforme du financement de l'assurance maladie, ou de la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et la réduction du travail, qui est un événement historique dans notre pays ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Christine Boutin. Historique, en effet !

M. Jean-Marc Ayrault. Après le temps des négociateurs, on nous annonce le temps des tueurs. Eh bien, nous, nous refusons le dogmatisme ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Nous refusons l'intransigeance (*Mêmes mouvements*) et nous voulons privilégier la voie de la négociation et du compromis social.

Cette conférence, monsieur le Premier ministre, a ouvert beaucoup d'autres chantiers que celui concernant la réduction du temps de travail, que vous venez d'évoquer. Comment se déroulera la suite ? Elle passera, d'une part, par la voie législative et, d'autre part, par la voie de la négociation.

En tout cas, le groupe socialiste sera à vos côtés...

M. Jean-Jacques Jegou. Quelle est la question ?

M. Jean-Marc Ayrault. ... pour vous aider à mettre en œuvre cette politique au service de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste. – « Quelle est la question ? » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il n'y a pas eu de question !

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues, vous allez entendre la réponse. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Moi, il me semble avoir entendu la question. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, cette excitation ne se justifie pas.

Monsieur le Premier ministre, vous avez la parole, et vous seul.

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, à défaut d'avoir entendu la question (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), peut-être pourriez-vous écouter la réponse !

Vous avez raison, monsieur le président du groupe socialiste, d'insister sur le fait...

M. Pierre Lellouche. C'était une bonne question !

M. le Premier ministre. ... que la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail ne s'est pas limitée à cette question très importante des trente-cinq heures qui, par sa force symbolique, par son efficacité économique, ...

M. Arnaud Lepercq. Utopie !

M. le Premier ministre. ... si nous prenons les précautions nécessaires, et par son impact social provoque l'intérêt légitime de cette assemblée.

Dans cette conférence, quatre autres points méritent d'être soulignés.

Le premier concerne l'emploi des jeunes. Un travail très important a été accompli, dans le prolongement de l'action menée en direction des emplois publics, pour convaincre les partenaires sociaux et particulièrement les chefs d'entreprise qu'ils devaient relayer l'impulsion que l'État et les pouvoirs publics donnaient eux-mêmes dans ce domaine.

M. Yves Nicolin. Et ça a marché ?

M. le Premier ministre. Oui, ça a marché...

M. Arnaud Lepercq. Tueur d'emplois !

M. le Premier ministre. ... car c'est un point sur lequel le patronat a exprimé clairement son engagement. Il a été convenu que chaque branche professionnelle réalisera un diagnostic sur la situation de l'emploi des jeunes dans sa branche, que ce diagnostic servira de base à des négociations permettant d'aboutir ensuite à des objectifs quantifiés d'emplois des jeunes que les partenaires sociaux et les entreprises pourraient se fixer. Un bilan de ces rencontres aura lieu au premier trimestre de 1998. Dans les branches où ces rencontres n'auraient pas eu lieu, l'État prendra la responsabilité de réunir des commissions mixtes paritaires. Cette décision a été approuvée.

Un deuxième point important a été également débattu : il concerne le cas des salariés qui, ayant cotisé quarante ans et ayant travaillé dès l'âge de quatorze ans, souhaitent partir à la retraite dès cinquante-six ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*) Le Gouvernement a pris l'engagement, à condition naturellement que, dans le prolongement de l'allocation de mise à la retraite contre l'embauche des jeunes, le fameux accord ARPE, symbole d'une vraie politique contractuelle, les partenaires sociaux s'entendent, d'abonder ce système de 40 000 francs par salarié et par an.

Une troisième dimension d'action, elle aussi discutée au sein de la conférence, concerne les simplifications administratives qu'attendent depuis longtemps les petites et moyennes entreprises.

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. le Premier ministre. Si nous arrivons, prolongeant des tentatives antérieures, faites par nous ou par vous, mais qui n'ont pas encore débouché sur des décisions très importantes, à avancer dans ce domaine, je pense que les petites et moyennes entreprises pourront créer des emplois.

M. Jean-Paul Charié. Allégez leurs charges !

M. le Premier ministre. Sur la base du rapport que remettra à Mme Marylise Lebranchu votre collègue, M. Dominique Baert, nous allons dresser un bilan. Puis le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'emploi et de la solidarité travailleront de conserve pour simplifier massivement les formalités administratives qui paralysent souvent l'activité des entreprises.

Enfin, une discussion sur les salaires conventionnels et les minima de branches sera possible dans le cadre de la négociation contractuelle. Il n'y a pas forcément accord sur les termes, mais cela correspond à une préoccupation commune. Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité poussera à cet exercice et fera le bilan devant la Commission nationale de la négociation collective en 1998.

Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, des compléments féconds à la journée du 10 octobre qui, j'en suis convaincu, restera une date importante et symbolique dans l'histoire économique, sociale et politique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

M. Thierry Mariani. L'avenir tranchera !

AVENIR DE THOMSON-CSF

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre de la défense, s'agissant de Thomson-CSF, tout le monde se souvient des atterroissements et des cafouillages du gouvernement de droite qui, après avoir déclaré que Thomson ne valait rien, ou plutôt, pour être juste, valait un franc...

M. Jean Glavany. Une honte !

M. Christian Bataille. ... s'était ensuite enlisé pendant plus de dix-huit mois dans un invraisemblable projet de privatisation de gré à gré, paralysant ainsi une grande entreprise. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Votre Gouvernement a fait le choix d'une décision rapide...

Plusieurs députés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. Et contestée !

M. Christian Bataille. ... et retenu le groupe français Alcatel pour être le partenaire stratégique de Thomson-CSF.

Avec le consortium Alcatel-Dassault-Aérospatiale, c'est la formule d'une ouverture contrôlée du capital qui est choisie. (*Exclamations sur un banc du groupe du Rassemblement pour la République.*) Elle met fin à une longue période d'incertitude, les organisations syndicales me le confiaient encore la semaine dernière.

Néanmoins, des questions restent encore sans réponses précises. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Quelle sera la part exacte de l'Etat dans le futur actionnariat ?

Quelle sera la stratégie industrielle du nouveau pôle ainsi constitué ?

Enfin, comment ce nouvel ensemble servira-t-il avant tout, comme c'est son rôle, l'intérêt national ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le député, en effet, après quatre mois de travail, sans tapage, le Gouvernement a pris sa décision : il a défini une solution ferme et stable pour l'avenir de Thomson-CSF.

Puisque vous avez rencontré beaucoup de représentants de cette entreprise, puis-je vous demander de leur témoigner l'estime que porte le Gouvernement à ses dirigeants et à l'ensemble de ses salariés ? Ils ont fait mieux que de tenir le coup pendant une période de longue incertitude durant laquelle ils ont, malgré tout, réussi à obtenir des succès industriels et commerciaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le nouveau Thomson représente aujourd'hui une capacité industrielle accrue de près de moitié. Il est, dans l'absolu, le premier groupe européen en matière d'électronique de défense et dans de très nombreux segments de l'électronique spécialisée.

Pourtant – et c'est un autre choix fondamental qui a guidé le Gouvernement – le nouveau Thomson-CSF sera dual, c'est-à-dire qu'il développera en parallèle des technologies à application civile et des technologies à application militaire, car cela nous paraît être la voie de l'avenir pour un groupe de ce type. Et c'est aussi l'intérêt de l'Etat, pour ses commandes, de pouvoir profiter des gains d'efficacité et de coûts des technologies civiles qui continuent à se développer.

L'un des grands arguments en faveur du choix opéré est que cette alliance permettra de regrouper, entre le groupe Alcatel et le groupe Thomson ainsi restructuré, près de 25 milliards annuels d'investissement en recherche et développement.

J'ajoute que l'apport de Dassault Electronique, qui est également une superbe entreprise en matière de recherche, fait dès maintenant du pôle ainsi constitué un élément européen de première grandeur.

Aérospatiale est partiellement associée à ce regroupement pour sa branche satellites, qui est bien distincte de l'ensemble. Pour autant, ce choix ne prédétermine pas les futures orientations d'alliance de l'Aérospatiale dans son ensemble, qui sont encore en délibération au sein du Gouvernement et avec les partenaires français et européens.

Cette opération est distincte d'une privatisation.

M. Pierre Lellouche. Qui va dominer ?

M. le ministre de la défense. L'Etat, ou plus exactement la holding Thomson SA, restera le premier actionnaire...

M. Franck Borotra. A 40 % !

M. le ministre de la défense. ... dans le nouveau Thomson et détiendra en outre une action spécifique qui lui donnera la capacité de fixer des orientations sur l'ensemble des objectifs stratégiques de l'entreprise.

Cela dit, dans les accords qui vont être conclus, des droits particuliers seront attachés à la situation de l'actionnaire privé de référence, le groupe Alcatel.

De même, Alcatel Alsthom aura une responsabilité majoritaire dans la branche satellite, qui rend compte de l'avancée technologique et de la suprématie industrielle du groupe Alcatel dans ce domaine.

Le niveau d'actionnariat dans le public, à la bourse, restera stable.

L'opération est donc différente d'une privatisation sur plusieurs points. Il s'agit d'un élargissement d'un groupe public dans un partage clair et stable des responsabilités.

M. Pierre Lellouche. Nous croyions qu'on venait de privatiser !

M. le ministre de la défense. Cet élargissement maintient – je sais que beaucoup ici y tiennent – la représentation propre des salariés dans le conseil d'administration de Thomson, ...

M. Pierre Lellouche. C'est une confusion grave, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. ... qui est une des expériences de représentation salariée les plus réussies dans l'histoire industrielle de ce pays.

Cette opération est représentative d'un nouveau secteur public ouvert et dynamique dans un domaine où tout le monde s'accorde à reconnaître que l'Etat doit garder une responsabilité éminente.

Cette société poursuivra ses contacts avec d'autres partenaires industriels français. J'indique que, dans l'ensemble des concertations que le Gouvernement a poursuivies avec tous les industriels français du secteur, aucun pont n'est coupé et que des possibilités nouvelles de collaboration et d'accord resteront à l'ordre du jour pour les prochaines années.

Enfin, il s'agit d'une ouverture vers l'Europe. Nous avons développé des contacts avec les grands groupes, et Thomson et Alcatel sont présents dans plus de la moitié des pays de l'Union européenne. Il y a donc une réelle disponibilité pour des alliances à long terme sur une base d'engagements réciproques clairs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

REMISE EN LIBERTÉ DE M. PAPON

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Madame le garde des sceaux, Maurice Papon, secrétaire général de la Gironde entre 1942 et 1944, est accusé de crime contre l'humanité pour avoir permis ou organisé la déportation de 1 560 juifs vers Drancy, antichambre des camps de la mort de l'Allemagne nazie. 1 560 juifs ! Des hommes et des femmes, des bien portants et des malades, car il n'y avait pas de visite médicale avant l'envoi en déportation, des vieux, des très vieux, des jeunes et des enfants, beaucoup d'enfants !

Après le procès du SS Klaus Barbie, après celui du milicien Paul Touvier, c'est le premier procès d'un haut fonctionnaire de Vichy et, à travers lui, celui de l'une des pages les plus sombres, les plus opaques de notre histoire, de notre administration et de notre justice.

Vendredi dernier, la décision de la Cour d'assises de remettre en liberté Maurice Papon a semé l'étonnement et le désarroi.

Cet arrêt a été ressenti comme une insulte par les victimes, et voir Maurice Papon banqueter dans les châteaux-hôtels de la région bordelaise a sonné comme une provocation.

Pour les victimes, pour les enfants des victimes, seule la justice peut sinon réparer, du moins reconnaître les faits, et donc nommer l'horreur.

Mais quelle image donne-t-on de notre justice ? Existerait-il une caste d'intouchables, dont ferait partie un haut fonctionnaire de Vichy, décoré après la guerre, nommé ministre par Valéry Giscard-d'Estaing et Raymond Barre ? (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Hervé de Charette. C'est vraiment bas !

M. Pierre Lellouche. C'est odieux ! C'est de la politique politicienne !

M. Thierry Mariani. Provocation !

Mme Frédérique Bredin. Faut-il rappeler tous les cas récents d'affaires criminelles où la mise en liberté a précisément été refusée au détenu au motif, ou au prétexte, d'un trouble à l'ordre public ?

Face à cette étonnante décision, pourriez-vous, madame le garde des sceaux, nous expliquer votre démarche, à la fois judiciaire et symbolique, qui s'est traduite par la décision du parquet général de former un pourvoi en cassation contre la remise en liberté de Maurice Papon? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Paul Charié. Vous êtes malhonnête !

M. Pierre Mazeaud. Et la francisque de Mitterrand? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame la députée, je comprends l'étonnement et la surprise devant la décision de mise en liberté de M. Papon, dès lors que d'autres solutions étaient envisageables, qui auraient été de nature à garantir la surveillance de son état de santé.

M. Jean-Paul Charié. Et l'indépendance de la justice ?

Mme le garde des sceaux. Je comprends également l'émotion, la grande émotion éprouvée par les victimes et par leurs familles, ainsi que par plusieurs responsables politiques sur tous les bancs de cette assemblée (*Applaudissements sur divers bancs*) à la vue des images montrant M. Papon libre, dans un restaurant luxueux.

Sur la décision prise par le président de la cour d'assises de le mettre en liberté, comme sur celle du procureur général de Bordeaux d'introduire un recours contre cette décision, je n'ai pas l'intention de porter une appréciation car les décisions de ces magistrats ont été prises en toute indépendance et en toute liberté.

M. Franck Borotra. Très bien !

Mme le garde des sceaux. Je crois cependant qu'il faut souligner devant la représentation nationale qu'il reste à juger M. Papon sur les terribles accusations qui l'ont mené devant ses juges, que ce sera la tâche de la cour d'assises de Bordeaux dans les prochaines semaines et que nous devons rester convaincus qu'au bout d'un chemin qui a, en effet, été trop long, justice sera enfin rendue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

AIDES A L'AGRICULTURE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Jeudi 16 octobre, c'est-à-dire après-demain, les agriculteurs toucheront les aides auxquelles ils ont droit dans le cadre de la PAC, pour un montant global de 33 milliards de francs. Au mois de septembre, monsieur le ministre, vous aviez proposé un premier rééquilibrage de

ces aides visant à permettre une plus grande équité et à préserver les ressources en eau ; nous avons salué cette proposition et nous vous avons soutenu.

Mais très vite, trop vite à notre goût, votre projet a été différé d'un an devant la difficulté prévisible des négociations, voire le blocage de certaines organisations professionnelles. Le 9 octobre, néanmoins, vous avez proposé un rééquilibrage qui constitue une première avancée. Pour autant, le système actuel, essentiellement basé sur le nombre d'hectares et les volumes produits, mérite une réforme en profondeur.

Quelles initiatives pouvez-vous prendre dans le cadre de la loi d'orientation agricole et de la réforme de la PAC qui s'annonce pour instaurer un plafonnement des aides afin d'éviter des écarts trop importants entre les exploitants ? Je rappelle que 5 000 exploitations de plus de 200 hectares ont touché chacune environ 700 000 francs en 1996, alors que 320 000 exploitations de moins de 50 hectares ont touché en moyenne 35 000 francs chacune.

Que comptez-vous faire pour introduire d'autres critères, comme l'emploi, la qualité des produits, la préservation de l'environnement, la sécurité alimentaire, en vue de permettre un développement durable et le maintien d'une population agricole active en milieu rural ?

Enfin, la Commission européenne propose une diminution de prix pour certaines productions ; celle-ci est inacceptable et vous l'avez souligné.

Depuis 1993 et la réforme de la PAC, la taille moyenne des exploitations a augmenté de 4,8 % et le nombre des exploitations de plus de 100 hectares a augmenté de 7,4 %. Les agriculteurs ne représentent plus que 4 % de la population active. Quelle initiative comptez-vous et pouvez-vous prendre pour que les prix pratiqués permettent aux agriculteurs de vivre de leur travail en rompant avec le cercle vicieux qui conduit à l'agrandissement permanent des exploitations et à son corollaire, la désertification de nos campagnes? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, la question d'une meilleure répartition des soutiens publics à l'agriculture se pose au sein des organisations agricoles mais aussi au sein de la société. C'est ce qui m'a conduit, au cours de l'été, à engager une concertation avec les organisations agricoles, ...

M. Jean-Paul Charié. Pas une concertation, c'est plutôt une reculade !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... afin d'aller vers plus d'équité dans les soutiens publics, singulièrement en ce qui concerne les soutiens communautaires aux grandes cultures, le blé et le maïs en particulier.

Au terme de cette consultation, j'ai arrêté la première étape d'un dispositif progressif. La mesure s'appliquera à la campagne qui commencera le 1^{er} juillet 1998. Elle comportera tout d'abord un rééquilibrage entre départements à hauts rendements et départements à faibles rendements. Je rappelle que l'aide de l'Etat varie entre 1 000 francs et 3 600 francs.

La deuxième disposition vise à réduire de 25 % les écarts entre les aides versées aux cultures sèches et celles versées aux cultures irriguées.

J'ai souhaité prendre de telles orientations avant la conclusion des négociations du paquet Santer. J'aurai l'occasion, au cours des prochains mois, de revenir sur ce sujet et d'indiquer notre sentiment à l'égard des propositions de la Commission.

Rééquilibrage entre producteurs, mais aussi rééquilibrage entre régions,...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... car il ne nous échappe pas que, pour les dix meilleures productions agricoles, dix départements ont la même production que trente-cinq autres et qu'ils sont situés au nord de la Loire.

Devant une tel risque de déprise, voire d'abandon,...

M. Jean-Paul Charié. Faux !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... il nous revient de donner à l'agriculture son véritable rôle d'outil d'aménagement du territoire. C'est la logique qui sous-tend la loi d'orientation agricole que je présenterai l'an prochain devant le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Paul Charié. Ça promet !

RÉFORME DES COURS D'ASSISES

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère.

M. Noël Mamère. Ma question s'adresse à Mme le garde des sceaux.

L'affaire qui est jugée en ce moment à Bordeaux a déjà été évoquée par l'une de mes collègues. Mais notre pays a étouffé pendant tant d'années cette mémoire honteuse sous le couvercle de l'hypocrisie qu'il n'est pas inconvenant que la représentation nationale revienne sur ce sujet au cours des questions au Gouvernement.

M. Robert Pandraud. L'heure passe !

M. Noël Mamère. Je me sens une responsabilité particulière : je suis député de la Gironde, et c'est en Gironde que M. Papon a commis ses méfaits.

M. Arnaud Lepercq. Vous êtes député de la France, pas de la Gironde !

M. Noël Mamère. Je suis aussi le maire de Bègles, et c'est un Béglais, M. Michel Slitinsky qui, par son acharnement, a découvert l'affaire Papon et permis que ce monsieur compareisse devant la cour d'assises.

Le Président de la République, en juillet 1995, a reconnu le rôle de l'Etat dans la déportation des juifs. Notre Premier ministre, M. Lionel Jospin, a courageusement continué dans cette voie en juillet 1997. L'Église, enfin, a reconnu la vérité et a fait repentance devant le pays il y a quelques jours. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Et voilà que le président de la cour d'assises de la Gironde remet M. Papon en liberté !

Il ne s'agit pas ici de juger la décision de droit rendue par le président de la cour d'assises mais, à travers M. Papon, de juger ce que l'on pourrait appeler la bureaucratisation de l'horreur. Ce n'est pas M. Papon qui est jugé devant le pays et devant notre mémoire, ce sont

les heures les plus noires de notre pays, qu'il s'agisse de la collaboration, de l'Algérie, ou du 17 octobre 1961, lorsque M. Papon était préfet de police et que 250 personnes ont été tuées avec barbarie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. Une question courte !

M. Noël Mamère. Je sais qu'il y a ici des hommes et des femmes qui sont des enfants de déportés,...

M. le président. Pouvez-vous conclure, je vous prie ?

M. Noël Mamère. ... déportés parce qu'ils étaient résistants, déportés parce qu'ils étaient juifs. Le souvenir du malheur, c'est encore le malheur. Et les souffrances qu'ils vivent aujourd'hui sont indicibles. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Arnaud Lepercq. La question !

M. Noël Mamère. Nous le savons, un jugement ne leur rendra pas ce qu'ils ont perdu et ne dissipera pas leurs souffrances.

Madame le garde des sceaux, l'un de nos collègues parlementaires, le sénateur Dreyfus-Schmidt, a rédigé une proposition de loi tendant à ce que la cour d'assises puisse présenter un mandat de dépôt visant un prévenu. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Pouvez-vous conclure, monsieur Mamère ?

M. Noël Mamère. Cette proposition de loi me semble aller dans le bon sens. Vous pouvez, madame le garde des sceaux, en faire un projet de loi que vous nous appellerez à voter avant le mois de décembre afin qu'il puisse s'appliquer dans ce cas car, dans notre pays, les lois ne sont pas rétroactives.

M. Jean-Paul Charié. La question !

M. Noël Mamère. Pouvez-vous nous indiquer votre position à ce sujet ?

M. le président. Monsieur Mamère, vous avez été trop long. Je signale toutefois que nous avons jusqu'à seize heures cinq pour les questions.

M. Thierry Mariani. Il ne reste même pas un quart d'heure !

M. le président. La parole est à Mme le garde des sceaux.

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice. La mise en liberté de M. Papon soulève l'importante question de la garantie d'exécution de la décision de la cour d'assises.

Devant les tribunaux correctionnels, les juges peuvent décider un mandat de dépôt ou un mandat d'arrêt à l'audience en vue d'une exécution immédiate de la peine. Mais cette possibilité n'existe pas devant la cour d'assises.

La proposition de loi présentée au Sénat permettrait de résoudre cette difficulté. Cependant, je ne pense pas que nous devions légiférer sur des cas particuliers car je crois que les lois de circonstance ne sont pas de bonnes lois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur*

plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Cela dit, il s'agit d'une vraie question qu'il conviendra d'étudier dans le cadre de la réforme de la procédure pénale que je soumettrai à votre assemblée au début de l'année prochaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

TRENTE-CINQ HEURES

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le Premier ministre, je reviendrai sur la question des trente-cinq heures. Je vous ai écouté avec beaucoup de gravité tenter de plaquer votre vérité idéologique sur la réalité économique de notre pays. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ainsi donc, ce que vous considérez vous-même comme antiéconomique dans une interview publiée par *Le Monde* du 16 septembre dernier est aujourd'hui présenté comme la panacée pour le pays.

M. Jean Glavany. Attention, ça va dérapier !

M. Pierre Lellouche. Ainsi donc, vous essayez de convaincre les Français qu'en travaillant moins, qu'en surtaxant les entreprises et en engageant des sous-fonctionnaires, vous allez résoudre le problème du chômage. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La réalité économique, c'est que la France a à la fois le temps de travail le plus bas et le nombre de chômeurs le plus haut de la plupart des grands pays industrialisés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La réalité économique – et l'opposition prend date – c'est que votre politique va conduire à une hémorragie d'emplois au profit de nos concurrents européens.

Ma question est très simple. Combien d'emplois comptez-vous créer avec vos trente-cinq heures ? Avec quel argent, puisque aucun crédit n'est prévu au budget, comptez-vous financer ce programme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je veux rappeler, après M. le Premier ministre, les conditions dans lesquelles seront réalisées les trente-cinq heures : deux ans pour négocier pour les entreprises de plus de dix salariés, deux ans durant lesquels l'Etat apportera son aide aux entreprises qui vont plus vite et plus loin.

Je rappelle à cet égard que le projet de budget pour 1998 dont vous allez vous saisir bientôt prévoit une provision de 3 milliards de francs pour financer ce dispositif. J'ajoute qu'il prévoit 2,2 milliards de francs pour financer la loi Robien, pour laquelle 700 millions étaient inscrits au budget l'année dernière.

Je répète également, après le Premier ministre, que les conditions de passage aux 35 heures au 1^{er} janvier 2000 seront fixées après un bilan qui prendra en compte, à la fin de 1999, la situation économique de notre pays et des entreprises, mais aussi les avancées qui auront été réalisées grâce à la négociation, notamment sur des sujets que nous traitons peu, telle la réduction du temps de travail des cadres, sujet difficile, car notre pays est l'un de ceux où ils travaillent le plus.

Par ailleurs, je vous ferai parvenir avec plaisir des études réalisées par différents organismes, dont des banques, suisses et allemandes, relatives au temps de travail dans les différents pays. Peut-être leur accorderez-vous une plus grande confiance qu'aux chiffres de l'administration française, ce qui est dommage. Ces études montrent en tout cas que la France se situe exactement dans la moyenne pour le temps de travail. Bien sûr, nous travaillons moins que les Anglais, mais nous travaillons davantage que les Allemands, les Hollandais, les Italiens et les Belges.

Quant à notre taux de chômage, même s'il est préoccupant, il est cependant moins important que celui d'autres pays européens industrialisés.

Notre souci est d'ouvrir des pistes nouvelles.

M. Thierry Mariani. Combien d'emplois allez-vous créer ?

M. Arnaud Lepercq. Combien de chômeurs ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous l'avez compris, la réduction de la durée du travail est une de ces pistes, et nous faisons confiance aux chefs d'entreprise et aux organisations syndicales pour que les conditions des négociations permettent de créer le plus grand nombre d'emplois, car ce sont bien les conditions de la négociation – la souplesse dans l'organisation du travail ; la réorganisation du travail ; les contreparties auxquelles chacun est prêt – qui permettront d'atteindre le plus haut niveau d'emploi possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Thierry Mariani. Rendez-vous dans un an !

AGED

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, au cours des dernières semaines une très vive polémique s'est engagée à propos de l'AGED, à la suite des chiffres que vous avez avancés et de l'affirmation que cette aide ne s'adressait qu'à des familles riches.

Parlons chiffres, parlons famille. D'après la Caisse nationale d'allocations familiales, cette aide a connu une augmentation très importante ces dernières années, de plus de 40 % cette année.

Les modifications de son taux ont permis à des classes sociales qui n'auraient jamais pu en bénéficier d'en profiter. Au total, ce sont plus de 66 000 familles qui y ont recouru et font garder 110 000 enfants grâce à cette allocation.

Par ailleurs, lors des législatives, vous avez fait campagne sur le thème du développement de l'emploi de proximité. Or à quoi aboutit l'AGED, sinon à créer des emplois de proximité ? Quelles mesures précises proposez-vous pour soutenir les familles qui en bénéficient aujourd'hui et pour qui la diminution de 50 % de cette aide représente une catastrophe ?

Une famille dont le revenu net mensuel se situe entre 20 000 et 21 000 francs – une famille de fonctionnaires, d'instituteurs, par exemple – ne pourra plus payer un salaire de 6 824 francs, soit plus de 33 % de son revenu, à la personne qui garde ses enfants, et cela malgré la déduction fiscale que vous avez annoncée.

M. Jean-Pierre Michel. Vous allez nous faire pleurer !

M. Bernard Schreiner. Madame le ministre, que comptez-vous proposer à ces ménages aux revenus moyens pour compenser la perte de la moitié de l'AGED, qui n'est pas un luxe mais une aide familiale réelle ? Cette perte va en outre à l'encontre d'une véritable politique en faveur de la famille. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, vous avez raison : 66 000 familles sont aujourd'hui concernées par l'AGED. J'ai d'ailleurs moi-même déjà cité ce chiffre.

M. Thierry Mariani. Ce n'est pas rien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce n'est pas rien, en effet : ces familles représentent 2 % des familles françaises qui ont un enfant de moins de six ans.

M. Thierry Mariani. Ce n'est pas mal !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous sommes loin des couples d'instituteurs qui emploient des employés de maison à domicile et à temps plein.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'en existe pas !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Au dire même du syndicat des employeurs d'employés à domicile, qui défend l'AGED telle qu'elle existe aujourd'hui, seules 33 000 familles, c'est-à-dire la moitié du nombre de celles qui perçoivent l'allocation, seront touchées par l'abaissement du plafond concernant les emplois familiaux et par la diminution de l'AGED.

Nombre de ces 66 000 familles n'emploient pas de personne à temps plein.

Nous allons donc toucher 33 000 familles, dont le revenu mensuel est compris entre 35 000 et 40 000 francs.

Cela dit, je comprends que, pour certaines familles, des problèmes d'organisation se posent alors que les réductions d'impôt pour les emplois familiaux tels que M. Balladur les a fait voter, ainsi que l'AGED leur ont donné l'illusion qu'elles pouvaient, à terme, employer une personne à domicile à 100 %.

Actuellement, aucun pays au monde ne verse 85 000 francs par famille pour payer un employé à domicile !

M. le président. Veuillez conclure, madame le ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. La Cour des comptes vient de rendre un rapport dans lequel elle dénonce le coût que représente l'AGED pour le budget de l'Etat. Elle y rappelle en outre que l'AGED coûte à la collectivité 90 % de plus qu'une place en crèche. (*« C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est cela que nous voulons peu à peu remettre en cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est pour cela qu'il est parti !

M. Robert Pandraud. Bravo, les incantations ! Bravo, les promesses...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un orfèvre qui parle !

M. Jean Glavany. Oui, il est bien placé pour tenir de tels propos !

M. Robert Pandraud. ... mais les faits sont têtus. Je vais en citer trois.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, il y a quelques jours, la Bundesbank a décidé de relever l'un de ses taux de base les plus importants. Que se passe-t-il ? La Banque de France, au garde-à-vous, relève elle aussi son taux de base.

M. Jean Glavany. C'est vous qui l'avez rendue autonome !

M. Pierre Mazeaud. Vous avez voté le texte !

M. Robert Pandraud. Tout le monde sait bien que la Bundesbank est l'organisme européen qui s'occupe le plus du chômage !

M. Jean-Claude Lefort. C'est la banque de l'euro !

M. Robert Pandraud. Ensuite, vous avez supprimé les subventions à l'industrie textile et à l'industrie de la chaussure.

M. Franck Borotra. C'est scandaleux ! On n'avait pas le droit d'y toucher !

M. Robert Pandraud. Vous nous avez affirmé, mais nous le savions déjà, que c'était sous la pression de la Commission de Bruxelles qui, chacun en est persuadé, est particulièrement apte à défendre l'emploi.

M. Gérard Gouzes. C'est ça, le libéralisme !

M. Robert Pandraud. Chapeau ! Là aussi, vous vous êtes mis au garde-à-vous ! Vous n'avez même pas essayé de trouver des formules de remplacement.

Enfin, il existe un autre « machin » que l'on appelle l'Organisation mondiale du commerce. Il a décidé de supprimer le tarif préférentiel pour les bananes des départements d'outre-mer. Il s'est donc mis à genoux devant les compagnies multinationales américaines et les Etats bananiers d'Amérique centrale. Bravo pour l'emploi dans les départements d'outre-mer !

Monsieur le ministre, qu'allez-vous faire pour défendre votre politique à Luxembourg ? Comment se fait-il que nous ne prenions pas des mesures de rétorsion envers les narco-Etats que sont les républiques bananières d'Amérique centrale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'était bien parti !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, votre question revêt divers aspects. J'en reconnaitrai certains comme relevant de ma responsabilité. Quant aux autres, ils en sont plus éloignés.

En matière de taux, les banques centrales sont indépendantes.

M. Pierre Mazeaud. Hélas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si je me souviens bien, c'est votre majorité qui l'a voulu. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Vous l'avez voté !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous ne le nions pas. Je dis simplement que vous avez présenté le texte et que, dans ces conditions, il ne m'appartient pas de commenter les décisions qui ont été prises.

Cela dit, pour que notre économie fonctionne bien, il est souhaitable que les taux d'intérêt et l'inflation soient le plus bas possible.

Je peux vous assurer, et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure en présentant le projet de loi de finances, que la hausse des taux qui vient d'avoir lieu n'affecte en rien l'équilibre de notre budget, lequel l'avait anticipée, ni l'activité économique de l'année 1998, très peu sensible à une variation des taux à court terme.

Monsieur Pandraud, permettez-moi, puisque vous m'en fournissez l'occasion, d'informer l'Assemblée tout entière de ce que nos principaux partenaires dans la construction monétaire européenne – je pense notamment à nos partenaires allemands – ont, enfin, accepté ce matin. Ils ont accepté la proposition française de constituer ce que nous avons appelé un « gouvernement économique », qui prendra le nom de « conseil de l'euro ». Il comprendra les éléments que nous avons souhaité y mettre, de façon que la construction monétaire européenne ne se limite pas à une construction monétaire, mais inclue aussi la coordination des politiques économiques et des politiques de change, comme la majorité l'a souhaité et annoncé pendant sa campagne électorale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous voyez, monsieur le député, que les choses avancent. Je crois que nous pourrions disposer, au 1^{er} janvier 1999, d'une monnaie qui sera, certes, une monnaie unique, mais qui ne sera pas « suspendue en l'air ». Il s'agira d'une monnaie en face de laquelle la politique coordonnée des pays qui en disposeront permettra de progresser dans le sens de la croissance et de l'emploi.

M. Jacques Myard. C'est l'« euro-farce » !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, la deuxième partie de votre question portait sur un problème concernant l'industrie textile. Sur ce point, Christian Pierret a déjà répondu...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Mal !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Convenez que le problème que vous aviez laissé n'était pas simple.

L'ancienne majorité avait pris une décision qui se révèle illégale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Ce n'est pas la seule !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous essayons de recoller les morceaux, ce qui n'est évidemment pas facile. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Ainsi que l'a annoncé Christian Pierret, nous allons mettre tous les moyens en œuvre pour soutenir l'industrie du textile, des cuirs et peaux, qui emploie beaucoup de monde dans notre pays et qui a besoin d'être aidée...

M. Michel Lefait. Très juste !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais elle doit l'être dans le cadre de ce qui est autorisé car, à sortir de ce cadre, on crée des situations telles qu'on nous demande aujourd'hui des remboursements. Bien sûr, le Gouvernement s'élèvera contre de telles demandes...

M. Franck Borotra. Il fallait continuer de baisser les charges ! Or vous faites le contraire !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur Borotra, je réponds à la question de M. Pandraud ! Ne lui volez pas la vedette ! (*Sourires.*)

Le Gouvernement, disais-je, s'élèvera contre les demandes de remboursement...

M. Franck Borotra. Ce n'est pas fait ! Cessez de dire des choses fausses !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et nous ferons tout ce qui sera possible pour que les entreprises n'aient pas à rembourser ce qui leur a été versé, semble-t-il, de façon illégale...

M. Franck Borotra. Il fallait défendre les intérêts industriels français !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais pour la suite, nous devons trouver d'autres méthodes, acceptées par nous tous, pour les aider.

Quant au troisième point que vous avez abordé – la banane – c'est un grand sujet.

L'Organisation mondiale du commerce ne nous a pas donné raison. Le procès, si j'ose dire, avait commencé bien avant la mise en place de l'actuel gouvernement. C'est un très vieux sujet. Ce que je peux vous dire, monsieur Pandraud, c'est que nous le prenons très au sérieux car une bonne partie de l'économie des départements d'outre-mer, principalement ceux des Caraïbes, en dépend.

Dans ces conditions, nous considérons que le dossier n'est pas clos. Le problème de la banane doit continuer d'être traité et nous devons, par cette voie comme par d'autres, continuer de soutenir l'économie de nos départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures vingt-cinq sous la présidence de M. Pierre Mazeaud.*)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 31 octobre inclus a été fixé ce matin en conférence des présidents.

Cet ordre du jour sera annexé au compte rendu intégral de la présente séance.

3

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a décidé de se saisir pour avis du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 (n° 303).

4

LOI DE FINANCES POUR 1998

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1998 (n°s 230, 305)

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le président, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les députés, sous l'autorité du Premier ministre, Christian Sautter et moi-même vous présentons aujourd'hui le premier projet de budget élaboré par la nouvelle majorité. Il repose sur deux principes : l'emploi doit être la finalité de la croissance et la solidarité doit en être le moteur, tant il vrai que notre pays n'est jamais aussi fort que lorsqu'il est juste. C'est donc à la discussion d'un projet de budget placé sous le signe de la croissance solidaire que nous vous invitons, avec l'espoir que cette association de la croissance et de la solidarité saura recueillir l'approbation sur tous les bancs.

Pour résumer ce texte, j'utiliserai sept idées qui, à défaut d'être les sept piliers de la sagesse, sont les sept piliers du changement que la majorité souhaite mettre en œuvre : la première idée touche à une volonté de réformer le calendrier budgétaire ; la deuxième concerne la croissance et les prévisions de croissance ; la troisième porte sur la réduction du déficit, la quatrième sur la maîtrise des dépenses publiques, la cinquième sur la réforme fiscale, la sixième sur le lancinant problèmes des classes populaires et des classes moyennes et la septième sur la discussion législative telle que nous souhaiterions la voir se dérouler.

Première idée : le Gouvernement souhaite engager, avec le Parlement, une modification, modeste mais significative, de notre calendrier budgétaire. En effet, ce que nous avons fait avec le projet de loi de finances pour 1998 me semble très imparfait.

M. Philippe Auberger. O combien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Bien sûr, une difficulté particulière tient au fait que la préparation du budget a commencé avec huit semaines de retard pour cause d'élections.

M. Philippe Auberger. Vous avez eu tout l'été !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. En dépit de cela, une discussion assez inédite, en tout cas pour les gouvernements auxquels j'ai moi-même participé, s'est déroulée au sein du Gouvernement. A cet égard, la collaboration et l'association du plus grand nombre a bien fonctionné.

En revanche, l'association et le travail en commun avec le Parlement ont été très insuffisants, notamment avec la commission des finances.

Christian Sautter et moi-même souhaitons participer, l'année prochaine, à la réflexion que vous avez décidé d'engager à l'initiative du président Laurent Fabius et de Henri Emmanuelli.

Je vous propose donc une modification de la procédure d'élaboration de la loi de finances en trois points, afin de raccourcir les délais dans lesquels vous sont donnés certains éléments pour que, au bout du compte, vous ayez plus de temps à consacrer à leur examen.

Dans un premier temps, le Gouvernement soumettrait au Parlement un document précis sur l'état des finances publiques au plus tard au mois de juin. Si le calendrier le permet, nous pourrions avoir une discussion sur ce sujet en séance publique, à tout le moins pourrions-nous l'organiser en commission des finances.

Lorsque ces données sur les finances publiques auront été discutées, au mois de juin donc, je propose de fixer comme objectif de préciser, avant la fin juillet, le cadrage général des finances publiques pour l'année suivante. Le niveau des déficits et des prélèvements serait donc connu et susceptible d'être discuté, critiqué ou approuvé beaucoup plus tôt.

Enfin, cela devrait permettre de déposer le projet de loi de finances au début du mois de septembre à l'Assemblée, et les commissions pourraient ainsi travailler dans un délai beaucoup plus raisonnable que celui que nous avons connu cette année.

Vous voyez qu'il s'agit là non pas d'une révolution mais seulement d'un raccourcissement du calendrier afin de faciliter le travail parlementaire, toujours de grande qualité, et d'améliorer les relations entre le Gouvernement et le Parlement dans cet exercice toujours important qu'est la préparation de la loi de finances initiale.

La deuxième idée concerne la croissance. Nous escomptons une croissance de 3 % en 1998 et nous pouvons raisonnablement espérer une croissance du même ordre, sinon sur la totalité, du moins sur une bonne partie de la législature. Comme vous le savez, mesdames, messieurs les députés, depuis 1991, la croissance est faible, en valeur absolue et en valeur relative quand on la compare à celle de nos voisins. Cette faiblesse explique l'importance du chômage, même si elle est loin d'en être la seule cause. Mais, à l'inverse, ce qui est positif, c'est que la faiblesse même de la croissance française, depuis le début de la décennie donne des marges. En effet, chacun s'accorde à reconnaître qu'une économie comme celle de la France a une croissance potentielle de l'ordre de 2 % à 2,5 %. Dans la mesure où la croissance s'est située en dessous de ce seuil plusieurs années successivement, cela dégage des marges de croissance pour les années qui viennent, même si on ne peut réduire le phénomène à cette simple arithmétique. Une croissance de 3 % en

1998 serait la plus forte de la décennie et, si cette hypothèse se vérifie, nous aurons un taux de croissance supérieur – une fois n'est pas coutume ! – à celui des États-Unis et à la moyenne de l'Union européenne. La conséquence qu'en attendent les prévisionnistes, c'est la création de 200 000 emplois.

L'important dans la structure de la croissance pour l'année prochaine c'est que, contrairement aux années précédentes, la contribution principale viendra non pas des exportations, qui continuent à être élevées, mais de la demande intérieure. Au-delà de l'aspect quantitatif, c'est sans doute, en qualité, le changement le plus important de nature à nous permettre d'atteindre les 3 %. En effet, toutes les enquêtes montrent aujourd'hui que la croissance, ou la reprise, continue de s'étendre à tous les secteurs de l'économie. Par conséquent, si notre pays connaît une croissance de 3 %, c'est bien par la demande intérieure qu'elle sera soutenue pour plus de la moitié, ce qui n'était pas le cas au cours des années passées.

Deux questions se sont fait jour au cours des jours ou des semaines qui viennent de s'écouler.

La première concerne la solidité de cette hypothèse de croissance, mise en doute par certains membres de l'opposition, ce qui est légitime. Je puis vous assurer qu'il s'agit-là d'une prévision raisonnable, sans doute même prudente. En effet, outre qu'elle a été confirmée par la commission des comptes de la nation, contrairement à d'autres années, les différents prévisionnistes de la place de Paris avancent des chiffres assez proches les uns des autres. La fourchette est donc moins large qu'elle ne l'a souvent été dans le passé, ce qui donne à penser, ou en tout cas à espérer, que la moyenne de cette fourchette, qui se situe justement à 3 % – 2,96 % pour être exact – est plus solide, plus affirmée que lorsque les prévisions divergent largement. J'irai même un peu plus loin en évoquant les prévisions de la Commission de Bruxelles, publiées ce matin, qui fixent la croissance française à 3,1 %.

A vrai dire, je ne suis pas loin de penser que si nous devons avoir une surprise, elle serait plutôt bonne. Mais restons prudents ; 3 % me paraissent une prévision réaliste.

M. Philippe Auberger. Et que dit le FMI ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur Auberger, nous allons avoir une longue discussion, mais nous avons du temps devant nous. La prévision du FMI est de 2,8 %.

M. Philippe Auberger. Eh oui ! Il ne faut pas seulement parler des chiffres qui vous arrangent !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais, comme vous le savez, cette prévision a été faite au cours du mois d'août, époque à laquelle nous n'avions pas nous-même une prévision à 3 %. La croissance s'affirme. Je vous en donne juste une illustration : alors que la prévision pour 1997 était de 2,3 % dans la loi de finances initiale, au mois de juin, lorsque le Gouvernement a été mis en place, on ne s'attendait qu'à 2,1 %, puis au mois d'août, les prévisionnistes estimaient que, tout compte fait, ce serait probablement 2,2 % et aujourd'hui, on n'est pas loin de penser que finalement la prévision initiale sera respectée et que ce sera bien 2,3 %.

M. Philippe Auberger. Bravo Juppé ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Les qualités de prévisionniste de l'ancien Premier ministre ne sont pas en cause !

Cela prouve simplement que la croissance s'accélère.

M. Didier Boulaud. Auberger fait des cauchemars !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce qui vaut pour 1997 vaut aussi pour 1998. Cela explique le décalage de 0,2 % entre la prévision du FMI, qui date du mois d'août, et celle dont nous disposons aujourd'hui. Cela explique sans doute aussi que la Commission européenne parle de 3,1 % et, en décembre, peut-être serons-nous sur une base plus proche de 3,1 % ou de 3,2 % – rien ne permet de l'affirmer aujourd'hui, mais je l'espère, et je veux croire que nous l'espérons tous ici.

La seconde question que je veux évoquer a été abordée à l'occasion des questions au Gouvernement : c'est celle qui touche à la récente hausse des taux d'intérêt en Europe, du taux d'appel d'offres en France, du Repo allemand et de l'ensemble des taux européens.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, chacun dans cet hémicycle peut avoir une opinion sur cette hausse, mais il ne m'appartient pas de commenter les décisions de banques centrales qui sont aujourd'hui indépendantes.

M. Philippe Auberger. Qu'en pense M. Emmanuelli ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce dont je suis certain, c'est que la reprise est solide, saine, et qu'elle ne sera pas affectée par cette hausse, somme toute modérée, des taux d'intérêt, d'autant que, comme je le rappelais à M. Pandraud tout à l'heure, le budget ne reposait pas sur une hypothèse de stabilité des taux d'intérêt à court terme. Dans ces conditions, nous pouvons raisonnablement penser que cette hausse n'aura d'influence négative ni sur la croissance ni sur le budget.

Une conclusion : la croissance est repartie, et nous devons tous nous en réjouir. Bien entendu, il s'agit d'un mouvement international, et le Gouvernement n'en tire aucune gloire particulière, même si les mesures qu'il a prises depuis quelques mois, en soutenant la demande, des ménages notamment, ont sans doute contribué à soutenir la croissance. Si nous n'avons plus maintenant à chercher la relance – elle est là – nous devons conforter la reprise et l'on peut raisonnablement espérer atteindre cet objectif, me semble-t-il.

Evidemment, pour la législature, la prévision est plus compliquée. Comme le disait Keynes, la prévision est un art difficile, surtout quand il s'agit de l'avenir. (*Sourires.*)

Autant je me sens assuré – dans la mesure où on peut l'être – sur les 3 % de 1998, autant pour les années qui suivent, la prévision est plus fragile.

Pour que la croissance s'établisse durablement à 3 %, il faut que deux conditions au moins soient réunies : que les ménages retrouvent la confiance et que les entreprises investissent.

A ces deux conditions, j'en ajouterai une troisième : que la croissance soit plus riche en emplois.

Nous savons tous, en effet, que 3 % de croissance créent quelque 200 000 emplois, ce qui ne veut pas dire 200 000 chômeurs de moins. Si cela correspond à 100 000 chômeurs de moins, c'est déjà sans doute une estimation heureuse, mais 100 000 chômeurs de moins pendant plusieurs années, c'est très insuffisant pour notre pays. C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé, à la joie de certains, au regret d'autres, dans une forme d'enrichissement de la croissance en emplois, qui vise à faire en sorte qu'un point de croissance soit à l'origine de plus d'emplois. Ce processus, d'ailleurs, est à l'œuvre depuis

plusieurs années en France. Rappelez-vous, mesdames, messieurs les députés ! On disait, il y a quelques années, que la croissance commençait à créer des emplois à partir de 3 % ou 4 %. Or, aujourd'hui, l'INSEE comme la direction de la prévision chiffrent à 1,5 % le seuil à partir duquel l'économie crée des emplois. Cela veut dire que la croissance s'est enrichie en emplois et c'est ce mouvement qu'il faut poursuivre.

Vous l'avez deviné, c'est à la réduction du temps de travail que je fais allusion. Au-delà des débats qui ne sont pas directement liés à la loi de finances, je veux répéter devant l'Assemblée ce qui a déjà été évoqué tout à l'heure par M. le Premier ministre, à savoir la procédure proposée par le Gouvernement.

Un projet de loi, déposé à la fin de cette année pour être voté dans les premiers mois de l'année 1998, fixera un objectif et définira les incitations financières pour les entreprises qui décideraient d'aller plus vite ou plus loin dans la réduction du temps de travail.

Dans un deuxième temps, vers la fin de 1999, ce que je me suis laissé aller à appeler une « loi-balai » définira véritablement, en fonction de la situation économique, la façon dont le passage aux trente-cinq heures se fera, et notamment le taux des heures supplémentaires. Car si l'on parle de durée légale du travail, c'est bien par référence aux heures supplémentaires. Il n'y a pas de définition pratique de la durée légale ; n'est défini que le seuil à partir duquel on accomplit des heures supplémentaires.

Donner rendez-vous en 1999 pour dresser un bilan et décider à ce moment-là, en fonction de la conjoncture économique, de la situation des entreprises, de la croissance, de l'emploi créé, ce qu'il convient de faire en matière d'heures supplémentaires me semble la méthode la plus souple, la plus au contact de la réalité du terrain, et de la compétitivité des entreprises, qui puisse être imaginée pour le passage aux trente-cinq heures.

J'ai donc confiance en la façon dont l'organisation du travail sera remise en cause, lorsque cela sera possible – elle ne le sera pas partout – dans les deux ans qui viennent, entreprise par entreprise, voire atelier par atelier, parce que c'est à ce niveau-là que les choses doivent se faire si l'on veut être efficace. Je parle bien sûr des entreprises de plus de dix salariés, puisque les autres ne sont pas concernées.

A partir de là, je pense que nous assisterons à un véritable enrichissement de notre croissance en emplois.

La troisième idée concerne la poursuite de la réduction du déficit, afin d'inverser, en l'an 2000, la spirale de la dette.

En vingt ans, nous le savons tous – et je choisis cette période à dessein, car cela recouvre dix ans conduits par une majorité et dix ans conduits par une autre, c'est donc bien notre charge commune –, en vingt ans, donc, le poids de la dette par rapport au PIB est passé dans notre pays de 20 % à 57 %. C'est une évolution qu'il faut briser, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas continuer à supporter.

En moins de dix ans, le service de la dette dans la structure des dépenses publiques est passé de 10 % à plus de 20 %. C'est une évolution que nous ne pouvons pas non plus laisser se poursuivre.

Depuis 1995, il faut le reconnaître, le déficit budgétaire a été réduit. A l'évidence, moins que cela avait été annoncé, mais ne gâchons pas notre plaisir : il a été réduit, sans doute pas comme j'aurais souhaité qu'il le fût, ...

M. Philippe Auberger. Evidemment !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... puisque la réduction a été obtenue, pour une large part, par la hausse des prélèvements obligatoires – mais cela, c'est la méthode, nous en parlerons plus tard.

Aujourd'hui nous entendons franchir une étape supplémentaire, pour trois raisons.

La première, c'est que nous voulons faire l'euro. C'est pourquoi le Gouvernement assume toutes les décisions qu'il a été amené à prendre depuis le mois de juillet, même si nul ne peut honnêtement considérer qu'il soit responsable des finances publiques qui lui ont été transmises.

Certaines décisions ont été votées par votre assemblée – les différentes mesures urgentes, fiscales et financières ; d'autres seront présentées dans la loi de finances dont nous commençons l'examen ; d'autres encore seront prises à l'occasion de la loi de financement de la sécurité sociale. Toutes ensemble, elles vont permettre de réduire en dix-huit mois le déficit d'un peu plus d'un point de PIB, c'est-à-dire d'un peu plus de 80 milliards de francs.

Nous voulons faire l'euro, disais-je. Sans doute ne faut-il pas s'y arrêter trop longtemps maintenant, mais je ne résiste pas pour autant à l'envie d'en dire un mot. D'abord, parce que nous avons une certaine vision de la France – que, sans doute, nombre d'entre vous partagent sur ces bancs – et parce que nous préférons partager avec d'autres une souveraineté réelle dans l'euro que de n'avoir que les apparences d'une souveraineté sans partage,...

M. Raymond Barre. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... comme c'est devenu le cas depuis quelques années dans notre pays face à une nouvelle monnaie allemande fortement dominante.

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas ce que dit M. Chevènement !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. A ceux qui pensent que l'euro fait perdre à la France sa souveraineté, je réponds qu'en mon âme et conscience je crois qu'ils se trompent. C'est un moyen pour nous de retrouver à parité un certain pouvoir monétaire en Europe.

M. Jean-Jacques Jegou. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous avons une certaine vision de la France, mais aussi une certaine vision de l'Europe. Si nous voulons que l'Europe résiste, qu'elle apporte ce que le marché unique a commencé à lui offrir, mais qui n'est pas terminé en raison même de l'absence d'une monnaie commune, si nous voulons que, demain, le potentiel que représentent plus de 300 millions de consommateurs soit mis au service de nos entreprises et donc de l'emploi, il faut compléter ce qui a été commencé, et cela passe par une monnaie unique.

Bien sûr, il ne fallait sans doute pas que nous nous engagions dans cette aventure avec une banque centrale européenne indépendante toute seule, en quelque sorte suspendue en l'air, sans vis-à-vis avec qui converser. C'est pourquoi le Gouvernement, dès son entrée en fonctions, a tenu à faire partager par nos partenaires l'idée que nous avions besoin d'un conseil de l'euro, d'un eurogroupe, appelons-le comme on veut, qui réunisse les différents pays dont la monnaie sera l'euro et qui leur permettra de définir ensemble, de coordonner leurs politiques écono-

miques, leurs politiques fiscales ainsi que leurs politiques de changes à l'égard des pays qui ne participeront pas à l'euro, bref, de diriger ensemble leur politique économique.

Dans tous les pays où existe aujourd'hui une banque centrale indépendante, elle n'est pas suspendue en l'air, sans vis-à-vis. Chez nos voisins allemands, qui sont depuis plus longtemps que nous attachés à l'indépendance de la banque centrale, il y a en face un gouvernement, un ministre des finances, un chancelier, peu importe, qui exprime une volonté, qui donne des orientations de politique économique dans lesquelles la banque s'inscrit en toute indépendance.

Il convient donc que, au niveau européen, nous disposions d'un instrument de cette nature. Or l'actuelle réunion des ministres des finances – qui prend le nom d'Ecofin – ne pouvait remplir cet office pour la raison simple que cette enceinte va comprendre dans les mois qui suivront la mise en place de l'euro des « pays euro » et des « pays non-euro ». On voit mal comment il aurait été possible d'organiser une conversation efficace avec la banque centrale européenne lorsque, par exemple le conseil Ecofin aurait été présidé par un pays dont la monnaie n'est pas l'euro, nos amis anglais, nos amis grecs, par exemple. Cela n'avait pas de sens.

Il fallait donc créer cet eurogroupe, ce conseil de l'euro, nous verrons quel sera le nom final. Ce matin, comme je l'annonçais tout à l'heure, nos partenaires allemands en ont accepté l'idée dans une déclaration commune, et j'ose espérer que l'ensemble des autres partenaires se rallieront à cette position. Je crois que c'est le bon sens. C'est le résultat d'une action qui est menée maintenant depuis quatre mois. Je suis heureux qu'elle ait pu aboutir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Barre. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vision de la France, vision de l'Europe, vision du monde enfin. Je ne me résigne pas, et sans doute personne sur ces bancs, à ce que le monde soit dorénavant, et pour l'éternité, dominé par une seule monnaie : celle des Etats-Unis d'Amérique. Si nous voulons que notre pays, au sein des pays européens, retrouve, parmi ceux-là et face aux Etats-Unis, un pouvoir de discussion, une capacité d'influence, et trouve une capacité de se faire entendre par des pays qui aujourd'hui émergent en même temps à la démocratie et à l'économie de marché, il faut que nous ayons une monnaie unique.

Aucun des pays européens n'est en état de faire pièce à la puissance monétaire des Etats-Unis. Si nous voulons être un pôle aussi puissant, si nous voulons avoir la capacité de nous faire entendre sans être obligatoirement en conflit avec eux, mais en ayant un rapport de forces susceptible d'orienter les choses comme l'Europe aussi le pense, et pas uniquement comme le pense l'Amérique du Nord, il faut que l'euro soit construit.

Vision de la France, vision de l'Europe, vision du monde : cela impose à notre pays d'être au rendez-vous de la construction européenne, et justifie en soi que nous ayons fait l'effort budgétaire nécessaire.

Cette raison n'est pas la seule. J'en ajoute deux rapidement pour ne pas vous lasser, même si je ne voudrais pas faire croire qu'elles me paraissent moins importantes.

Nous devons privilégier l'avenir, quels que soient les efforts qu'il nous en coûte aujourd'hui. J'ai indiqué d'un chiffre la croissance du ratio de la dette publique sur le

PIB. Je considère, comme sans doute vous tous ici, qu'il n'est ni raisonnable ni même moralement acceptable de faire peser encore pendant des années sur nos enfants une charge de plus en plus lourde qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, qu'ils remboursent par leurs impôts. Nous pouvons parfois vivre à crédit, mais je me refuse à vivre sur le crédit de mes enfants.

Dans ces conditions, il faut que nous soyons capables de mettre en ordre une procédure qui, petit à petit – cela ne changera pas en un jour – soit susceptible, d'abord, de stabiliser ce ratio, ensuite, de l'inverser, et donc de faire que le poids de la dette rapporté au PIB finisse par décroître dans notre pays.

La procédure qui a été engagée, si nous la poursuivons – ce que j'entends conduire pendant les années qui viennent – permettra à partir de l'an 2000 de passer le sommet de la courbe et, à partir de l'an 2001, si l'effort se poursuit, de la faire décroître. C'est une direction dans laquelle le Gouvernement veut s'engager avec force. Nous commençons cette année.

Enfin, il y a une troisième raison que les législateurs que vous êtes connaissez bien, évidemment. C'est que la croissance du service de la dette retire petit à petit à l'Etat toute capacité d'intervention. Il y a sur ces bancs des parlementaires qui considèrent, à des degrés divers, que l'intervention publique est souhaitable, mais personne ne peut admettre l'idée qu'elle soit totalement inutile. En tout cas, personne ne peut accepter l'idée que nous nous trouvions, au bout d'un certain temps, face à un budget qui, au-delà des dépenses de personnels et du service de la dette, n'aurait plus aucun moyen à la disposition de l'Etat pour orienter l'action du pays.

C'est, bien sûr, l'autre versant du problème. Mais si nous voulons, là aussi, que le service de la dette diminue dans le budget, comme nous ne pouvons pas espérer que cela se fasse massivement par la baisse des taux, qui sont déjà à un niveau très faible, c'est bien par la diminution du déficit qu'il faut agir.

Pour autant, et c'est sans doute là une différence entre beaucoup qui se situent à gauche de cet hémicycle et ceux qui se situent à sa droite, même si le partage n'est peut-être pas aussi simple, nous ne nourrissons nullement – quand je dis : nous, c'est, bien entendu, le Gouvernement et sa majorité – une forme d'hostilité idéologique à la dépense publique. La dépense publique peut, sait être utile. Il faut pour cela qu'elle soit efficace. Je ne voudrais pas que, dans notre pays, elle soit divisée par deux si ce qu'il en reste devenait totalement inefficace ; personne ici ne le voudrait. Ce qu'il faut, c'est que chaque franc de dépense publique financé par les impôts des Français soit utilisé de la façon la plus efficace possible. A ce prix seul, mais à ce prix, nous n'avons aucune raison de critiquer la dépense publique. Elle peut, elle doit être efficace. A nous de la rendre plus efficace, mais cessons ce discours un peu simpliste qui voudrait que, par nature, toute dépense publique soit mauvaise. Ce n'est absolument pas la logique dans laquelle nous voulons nous inscrire.

M. Pierre Forgues et M. Thierry Carcenac. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Après ce point qui portait sur les déficits, je veux en aborder un quatrième qui concerne, justement, la maîtrise de la dépense publique afin de financer les dépenses d'avenir.

Sur 0,55 % de réduction du déficit, 0,50 % provient d'une maîtrise réelle des dépenses. Vous le savez, nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter en commission des

finances, la dépense croît en francs courants de 1,36 % pour une prévision de prix de 1,4 % : c'est, à peu de choses près, le même pourcentage. C'est la plus faible progression depuis vingt ans, et à ceux qui argueraient que la loi de finances de 1997 prévoyait une stabilisation en francs courants, sans esprit de polémique, je me dois de rappeler que c'est bien la façon dont la loi était présentée, mais qu'elle a été votée avec une légère augmentation, non pas en francs courants mais même en francs constants, et nous savons dans quelles conditions elle a commencé à être réalisée.

Dans ces conditions, les priorités que nous avons affirmées s'inscrivent dans cette référence globale de maîtrise des dépenses, et chacun d'entre vous, pour s'être souvent livré à l'exercice, sait combien il est difficile de stabiliser la dépense publique. Je crois me rappeler que, l'an dernier, ou l'année d'avant, alors que l'Assemblée s'était donné pour mission de dégager deux milliards d'économies, l'exercice avait tourné court avant que le premier milliard ne soit trouvé.

M. Jean-Jacques Jegou. C'est faux !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je ne vous en fais pas grief, car c'est très difficile. La dépense publique est très rigide. D'ailleurs, l'augmentation de 1,36 % que j'évoquais à l'instant représente 21 milliards d'augmentation de dépenses publiques, soit 19 milliards d'augmentation des traitements et retraites des fonctionnaires – ce qui est, comme vous le savez, totalement encadré par un dispositif conventionnel que chacun ici peut vouloir discuter s'il le souhaite, mais qui en tout cas s'imposait au Gouvernement dans la préparation du budget – et 2 milliards qui proviennent d'une augmentation du service de la dette. Donc, une fois prises en compte l'augmentation obligatoire sur les traitements et retraites et l'augmentation non moins obligatoire sur le service de la dette, étaient atteints les 21 milliards d'augmentation de dépenses que le Gouvernement s'était autorisé.

Tout le reste a été fait par redéploiement. En effet, si dix-huit budgets ministériels augmentent, seize diminuent, certains en francs constants, certains même en francs courants, car, quand on veut faire des choix, cela conduit obligatoirement à une sévérité certaine.

Le budget que nous vous présentons aujourd'hui, Christian Sautter et moi, est, je crois, très orienté vers l'avenir et la jeunesse ; le choix des dix-huit budgets qui augmentent est très significatif de ce point de vue : vous y trouverez l'éducation, la recherche, la culture, le logement, l'investissement civil public, les emplois pour les jeunes et, pour une part – je l'évoquais tout à l'heure – la réduction du déficit, lequel pèse sur les générations futures.

Si l'on ajoute d'autres décisions qui n'ont *a priori* pas de rapport direct, je pense à l'inscription automatique des jeunes sur les listes électorales et à l'élargissement, discuté lors de la conférence sur les salaires, du mécanisme de l'ARPE pour permettre à des salariés ayant cotisé quarante ans et commencé très jeunes leur activité salariée de partir à la retraite à condition de laisser leur place à un jeune, on finit par avoir une palette qui montre bien que, au centre des préoccupations, et pas seulement budgétaires, du Gouvernement, nous trouvons la politique de la jeunesse.

Chacun ici me pardonnera d'y retrouver l'écho du mot d'ordre que, avec d'autres, j'ai défendu pendant la dernière campagne électorale : « Changeons d'avenir » ! C'est ce que nous essayons de faire entrer dans les faits.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le cinquième point concerne la réforme fiscale, que nous voulons mettre en œuvre sur une législation.

A cet égard, je récuse aussi bien l'idée du grand soir fiscal, sorte de volontarisme un peu forcené qui nie la réalité, que la thèse de l'impossible réforme, genre d'hyperréalisme qui, lui, annihile la volonté. On ne peut pas tout faire en une nuit. On ne peut pas non plus se satisfaire de ne rien faire. On peut faire des choses, mais à un rythme raisonnable, chacun étant juge du caractère plus ou moins raisonnable du rythme qui a été choisi.

C'est cette réforme graduelle que nous commençons avec ce projet de loi de finances.

Nos trois objectifs sont classiques.

Le premier, c'est de stabiliser puis de tenter de faire décroître aussi vite que possible les prélèvements obligatoires.

Après le record de 1988, à 44,5 %, la majorité qui était en place à l'époque a fait baisser les prélèvements obligatoires à quelques 43,5 % en 1993 : moins d'un point, ce n'est pas beaucoup. De 1993 à 1996, ils ont augmenté à nouveau de deux points. En 1998, ils seront stabilisés par rapport à 1997.

Je sais qu'il y a sur cette question un léger débat.

M. Philippe Auberger. Pas léger : un vrai !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Un faux débat !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si l'on veut bien être de bonne foi,...

M. Philippe Auberger. Ça !...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... on acceptera de considérer que le taux de prélèvements obligatoires de 1997 est bien de 46 %, et qu'il découle de la loi de finances...

M. Philippe Auberger. Faux !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... telle qu'elle a été votée à la fin de 1996.

M. Pierre Micaux. Héritée de 1992 !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. « Héritée de 1992 », dites-vous ? C'est peut-être vrai, mais cela ne fait que confirmer ce que je dis, c'est-à-dire que ce taux est bien tel qu'il a été voté dans la loi de finances pour 1997 – et quel que soit l'héritage – ; c'est un autre débat. En effet, la loi de finances de 1997 a prévu un certain niveau de rentrées fiscales et un certain niveau de PIB, et le rapport des deux donne par anticipation, au moment du vote, le taux de prélèvements obligatoires.

Mais, au fur et à mesure que l'année s'écoulait, deux choses sont apparues : la première, c'est que les rentrées fiscales n'étaient pas au rendez-vous, ainsi que l'ont établi aussi bien l'audit réalisé à la demande du nouveau Gouvernement que les informations transmises par l'ancien Premier ministre au nouveau. Le montant des rentrées fiscales était donc moins élevé que ce qui avait été prévu, comme il ne fallait pas laisser dérapier le déficit, la nouvelle majorité a suppléé les rentrées fiscales manquantes en organisant un prélèvement supplémentaire,...

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas exact !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... si bien qu'au total, *grosso modo*, le prélèvement sera en 1997 celui qui avait été prévu par la loi de finances,...

M. Philippe Auberger. Il y a dix milliards de plus !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... après avoir été spontanément à la baisse, puis compensé.

Vous dites, monsieur Auberger, qu'il y a eu dix milliards de plus ?

M. Philippe Auberger. C'est dans votre document !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je prends ! (*Sourires.*)

Permettez-moi d'être un peu technique pendant quelques instants. En effet, ce ne sera pas exactement la recette fiscale qui a été prévue, ce sera, je dirais plutôt huit milliards, mais allons-y pour dix milliards de plus. Huit milliards de plus, monsieur Auberger, comme vous le savez, c'est 0,1 point de PIB, 10 milliards, c'est un peu plus, 0,11, mais ne chicanons pas ! Dans ces conditions, nous arriverons à la fin de l'année 1997 avec 46 % de prélèvements obligatoires, et je prends, comme M. Auberger m'y invite, car il faut être honnête,...

M. Augustin Bonrepaux. Eux, ils ne le sont pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... 0,1 à la charge du nouveau gouvernement.

M. Philippe Auberger. 0,2 !

M. le président. Mon cher collègue, laissez M. le ministre poursuivre !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous serons donc à 45,9 %, et comme les prévisions pour l'année 1998 sont de 45,9 %, il y aura bien stabilité des prélèvements obligatoires.

M. Charles de Courson. Tout faux !

M. Pierre Forgues. Non ! C'est juste !

M. Augustin Bonrepaux. C'est trop compliqué pour M. de Courson !

M. le président. Monsieur de Courson, laissez M. le ministre s'exprimer !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur de Courson,...

M. le président. Monsieur le ministre, n'entrez pas dans la discussion !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous aurons l'occasion d'en reparler !

Vous le savez très bien, la différence entre la fin de l'année 1997 et la loi de finance initiale vient non pas du numérateur mais du dénominateur. En effet, la prévision qui a été faite pour la croissance - 2,3 % - devrait être juste. C'est la prévision de prix qui s'est révélée très exagérée - et je ne critique pas les prévisionnistes, dont la tâche est bien difficile. En tout cas, les faits sont là. C'est ce qui explique que le PIB en valeur - le dénominateur - n'est pas au rendez-vous, et c'est pour cela que le ratio augmente. Cela n'a donc rien à voir avec les prélèvements. Ils restent ceux qui ont été prévus. C'est le PIB qui est inférieur, en valeur, à celui qui avait été prévu.

M. Charles de Courson. Tout faux !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je ne désespère pas, monsieur de Courson, de finir par vous faire comprendre cette arithmétique assez simple !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mission impossible !

Mme Odette Grzegrzulka. Ne perdez pas votre temps, monsieur le ministre !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le deuxième objectif, et il s'agit là non plus d'arithmétique mais de choix politique, est de rendre notre fiscalité plus juste. C'est ce qui a conduit la majorité à vouloir organiser un double rééquilibrage.

Tout d'abord un rééquilibrage entre la fiscalité des revenus du travail et celle des revenus du capital. Il a été très largement réalisé cette année, pour une faible part par des mesures de la présente loi de finances, pour une large part par des mesures qui prennent place dans la loi de financement de la sécurité sociale. Je pense au basculement des cotisations d'assurances maladie sur la CSG qui a pour caractéristique, en élargissant l'assiette, de porter aussi sur les revenus du capital.

L'autre rééquilibrage concerne la fiscalité directe comparée à la fiscalité indirecte et reste très largement à faire. L'augmentation de la TVA à laquelle il a été procédé dans le passé ne nous semble pas une bonne solution. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Mais oui, messieurs ! Assumez vos bêtises !

M. François d'Aubert. Cela a rapporté tout de même 63 milliards !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous entendons donc utiliser les marges de manœuvre disponibles pour la faire baisser.

M. Philippe Auberger. En tout cas, alors que vous deviez le faire immédiatement, vous ne l'avez toujours pas fait !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Les marges de manœuvre disponibles y seront affectées dans les années qui viennent, mais pour le moment elles ont été utilisées à réduire le déficit ; il le fallait bien. Toutefois, dès cette année, des baisses de la TVA sont prévues, notamment sur les travaux d'entretien réalisés par les ménages ou les organismes HLM. Certes, elles sont modestes, ne représentant que quelques milliards. Mais c'est une voie que nous voulons suivre et qui sera renforcée à mesure que nous en aurons la capacité.

M. Alain Barrau. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le troisième objectif consiste à rendre notre fiscalité plus efficace. Cela passe par trois grandes orientations : soutenir le développement et l'innovation - et, malgré la difficulté budgétaire, des mesures ont été prises dans ce sens - assurer une plus grande simplicité, une simplicité que nous pourrions rechercher de concert, enfin, lutter contre la fraude. En effet, si nous pouvons avoir, dans cette assemblée, des avis différents et même parfois complètement divergents sur la fiscalité qu'il

convient de mettre en œuvre, chacun, en revanche, reconnaîtra que, une fois que la loi fiscale a été votée, elle doit être respectée et que la fraude ne saurait être tolérée.

Pour tout cela, nous voulons procéder avec méthode et dans la durée. Pour 1998, nous avons travaillé sur l'impôt sur les sociétés et sur l'impôt sur le revenu ...

M. Philippe Auberger. Travaillé ? Vous ne manquez pas d'air !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... j'en ai donné les résultats s'agissant du rééquilibrage de la fiscalité du travail et de la fiscalité du capital.

En 1999, le Gouvernement se propose de travailler sur la fiscalité locale et sur la fiscalité du patrimoine.

Pour la fiscalité locale, et s'agissant de la taxe professionnelle, je serais très heureux si, sous la responsabilité de son président, la commission des finances voulait bien faire des propositions, avec, si elle le requiert, l'appui technique des services du ministère des finances.

M. Philippe Auberger. C'est un cadeau empoisonné !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je souhaite que nous puissions travailler en étroite collaboration sur ce dossier, d'autant que nombre d'entre vous sont maires de leur commune.

M. Philippe Auberger. Justement ! Il faut se pencher sur le cumul des mandats avant de faire des propositions !

M. Augustin Bonrepaux. Vous pouvez toujours démissionner !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. S'agissant de la taxe d'habitation, et notamment du problème des bases, là aussi je propose que se mettent en place des groupes de travail réunissant les élus et l'administration. Nous avons un an pour cela. Il faudrait que nous soyons au moins en mesure de dégager des pistes. Ensuite, le Gouvernement prendra ses responsabilités sur l'évolution, à long terme, de la taxe d'habitation. Il s'agit sans doute là davantage d'évolution que de réforme. Pour la taxe professionnelle, le problème est plus profond. En tout état de cause, rien ne semble pas pouvoir être conduit de façon efficace et légitime sans relation étroite avec le Parlement.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour la fiscalité du patrimoine, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle a besoin d'un toilettage, c'est le moins que l'on puisse dire. Le Gouvernement souhaite y procéder à prélèvements constants, mais il attendra le rapport du conseil des impôts, qui doit être remis en décembre, pour commencer à y travailler.

Là aussi, et même si cela ne touche pas les collectivités locales, le Parlement sera, autant qu'il le voudra bien – en tout cas Christian Sautter et moi en sommes très partisans – associé au travail à accomplir pour remettre sur pied notre fiscalité du patrimoine qui a aujourd'hui tous les défauts que l'on sait.

Sixième et avant-dernier point qui a présidé à l'élaboration de ce projet de budget – je m'attends à quelques grognements sur certains bancs, mais je n'hésite pas à l'annoncer – : le Gouvernement entend conclure une nouvelle alliance entre les couches populaires et les couches moyennes. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François d'Aubert. Sur le dos de qui ?

M. Charles de Courson. C'est mal parti !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Merci de ne pas me décevoir, messieurs !

Nous voulons que le plus grand nombre retrouve une espérance, car c'est le sens que le Premier ministre veut donner à sa politique. Or les classes populaires et les classes moyennes ont été plus que d'autres victimes des politiques et de la situation qui a prévalu au cours des dernières années. C'est vrai de la progression du chômage, de la limitation des revenus, de la précarisation du travail, de la perte de repères d'une bonne part de la population, et notamment des jeunes. Ils souffrent tous d'un déficit d'avenir et un élu de banlieue comme moi, avec d'autres sans doute, le ressent difficilement.

Pour que l'espérance soit retrouvée, il ne faut pas dresser les uns contre les autres. Il ne faut ni donner à ceux qui sont les plus pauvres en prenant à ceux qui ne sont pas très riches ni, à l'inverse, promouvoir la classe moyenne aux dépens de la classe populaire et en la marginalisant.

Il faut donc retrouver ce dont notre pays a besoin : une forme d'alliance et d'entente entre ces deux catégories de la population. L'une – c'est clair – est par définition plus aisée que l'autre, mais toutes les deux doivent être l'objet de l'attention du Gouvernement.

C'est pour cela que je récuse le mauvais procès que l'opposition a tenté de nous faire. J'ai entendu dire que le budget laminait les classes moyennes, avec pour illustration la réduction d'impôt pour les emplois à domicile.

Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement est favorable à ce que l'Etat contribue à solvabiliser les services de proximité, notamment par les emplois à domicile. D'ailleurs, c'est si vrai que c'est un gouvernement de gauche qui a mis en place cette mesure – c'est Martine Aubry qui en a été à l'origine – afin de favoriser l'emploi, de lutter contre le travail au noir et de permettre, notamment aux ménages de cadres moyens ou supérieurs où les deux conjoints travaillent d'avoir quelqu'un à domicile.

Le problème vient de ce que la majorité précédente a porté le plafond de la déduction, que nous avons fixé à l'époque à 26 000 francs, à 90 000 francs. Chacun peut avoir l'opinion qu'il souhaite sur ce sujet. Nous avons, quant à nous, considéré que l'avantage devenait excessif...

M. Didier Boulaud. Exorbitant !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et choquant. C'est pour cela que nous proposons de le ramener de 90 000 à 45 000 francs...

M. Didier Boulaud. C'est bien assez !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... ce qui est encore supérieur au double du plafond fixé en 1992.

M. Didier Boulaud. Absolument !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. On peut discuter à perte de vue. On peut notamment s'indigner du cumul avec d'autres dispositions. Mais on ne peut pas honnêtement, et de façon cohérente, affirmer qu'une mesure touche la classe moyenne quand elle ne concerne que 5 % des actuels bénéficiaires, et donc 0,25 % des contribuables français.

M. François d'Aubert. Ce sont les chiffres de 1995 !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est vrai, monsieur d'Aubert. Mais quand bien même 0,25 % serait devenu 0,40 % en 1997, nous n'aurions pas encore atteint les limites de la classe moyenne.

M. Didier Boulaud. Absolument !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Par ailleurs, mesdames, messieurs, je voudrais appeler votre attention sur une sorte de contradiction. Ainsi, il serait scandaleux que l'Etat finance à 80 % des emplois pour les jeunes, mais pas qu'il finance à 70 % ou 75 % des emplois à domicile dans les ménages. Honnêtement, la différence ne m'apparaît pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen, Vert et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. Excellente remarque !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. J'en viens à mon septième et dernier point.

Le Gouvernement et la majorité abordent cette discussion législative très déterminés sur les principes que je viens d'évoquer, mais très ouverts sur les modalités. La contribution du Parlement à l'élaboration de la loi de finances est une nécessité. Les concertations ont eu lieu, même si, de mon point de vue, elles ont été insuffisantes, en raison du calendrier inopinément resserré, et plusieurs dispositions en sont nées. Je pense notamment au crédit d'impôt pour les travaux d'entretien, qui s'assimile à cette baisse de la TVA dont je parlais tout à l'heure, et qui est dû à une idée de François Hollande, et au crédit d'impôt emploi que nous devons à Henri Emmanuelli, et Christian Sautter a travaillé avec lui.

Cela montre que, dans la mesure où c'était possible, mais cela ne l'a été que trop peu, le Parlement a été associé. C'est d'ailleurs pourquoi je vous ai proposé de travailler autrement l'année prochaine, en matière de fiscalité locale et de fiscalité du patrimoine.

Après la préparation, il y a la discussion du projet de loi de finances, qui est juridiquement et financièrement contrainte : c'est l'article 40 de la Constitution, dont le président de la commission des finances est le gardien farouche. Malgré tout, elle est politiquement ouverte dès lors que deux principes sont respectés : d'abord, la cohérence et l'équilibre général de la loi de finances ; ensuite, l'opportunité des mesures proposées quant au moment et au contenu. Sous ces réserves, le Gouvernement est disposé à discuter avec le Parlement des amendements que celui-ci voudrait introduire.

Mesdames et messieurs les députés, je termine d'un mot. Il y a six mois, presque jour pour jour, la rumeur s'enflait. Elle allait se transformer en une décision : celle de la dissolution. Les explications avancées pour la justifier ont été nombreuses, si nombreuses qu'elles sont devenues opaques. A vrai dire, le mot est mal choisi, elles sont plutôt devenues transparentes, à tel point qu'on ne les voyait plus...

M. Didier Boulaud. Les prévisionnistes se sont trompés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et que, petit à petit, la vraie raison est apparue sinon à tous, du moins à beaucoup : la majorité d'alors a considéré qu'il était préférable de dissoudre, convaincue qu'il valait mieux que les élections aient lieu avant qu'après la préparation du budget pour 1998. Et je dois reconnaître que, dans les conditions qu'elle s'était

elle-même imposées, le bouclage du budget pour 1998 était effectivement très difficile. La situation risquait d'être explosive.

La dissolution a donc été prononcée. Les élections ont eu lieu, et la gauche l'a emporté. C'est l'élaboration de ce budget impossible qui nous est incombée.

Je ne procède pas à ce retour en arrière pour me livrer à une quelconque polémique, mais pour essayer de répondre à une question : la conviction que le budget 1998 était impossible à boucler était-elle erronée ou justifiée ?

Le retour de la confiance et de la croissance que nous constatons tous, peu ou prou, peut laisser penser que finalement l'appréciation était erronée et que le budget n'était pas si difficile à boucler. La réalité m'oblige à vous dire qu'en fait cette difficulté de concevoir un budget pour 1998 qui respecte nos engagements était largement justifiée.

En effet, la loi de finances pour 1997 avait été votée avec un déficit de 3 %. Lorsque la majorité a changé, le précédent Premier ministre a dit clairement – et c'était, me semble-t-il, à la fois son honneur et son devoir – à son successeur que la réalité de l'exécution budgétaire n'en était pas là. Son estimation n'était pas très loin de ce que l'audit que nous avons fait effectuer a mis sur la table : à savoir, pour la fin de l'année, un déficit prévisible compris entre 3,5 % et 3,7 % du PIB. Or, comme ce déficit est lui-même construit avec une mesure très exceptionnelle – je pense à la soulte de France Télécom – il faut ajouter 0,45 % de déficit supplémentaire. Nous en sommes donc, si nous prenons le point moyen de la fourchette qui va de 3,5 % à 3,7 %, à 3,6 % + 0,45 %, soit à plus de 4 %. Ce chiffre n'est d'ailleurs une surprise pour personne, puisque c'est celui qui apparaissait sur cette fameuse note de la direction du budget dont certains avaient eu vent, la presse en tout cas, vers les mois de février et mars et, autant que j'en aie été informé, celui qu'a indiqué M. Juppé à M. Jospin lors de la transmission de pouvoirs. Nous étions bel et bien sur le rythme d'un déficit de 4 % pour 1998.

Depuis, j'ai entendu dire : « Vous avez de la chance, la croissance repart ! » Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer devant la commission des finances, le redémarrage de la croissance, qui, évidemment, est le bienvenu, n'a pas, malheureusement, beaucoup d'influence sur le solde de 1998.

En effet, lorsque les premières estimations ont été faites au mois de mars, on attendait pour 1998 une croissance à 2,7 %. On est aujourd'hui à 3 %, soit 0,3 % de différence. Cela représente 24 milliards de francs de richesse nationale supplémentaire. Les prélèvements de l'Etat étant de 15 % environ, cela représente 3,6 milliards de francs, en théorie. En pratique, on le sait bien, la situation est différente : d'abord, parce qu'une part de cette croissance est tirée par l'exportation qui ne produit pas de TVA, mais surtout parce que les recettes de 1998, pour l'impôt sur le revenu comme pour l'impôt sur les sociétés, sont calculées sur les revenus de 1997. La croissance de 1998 aura un effet pour 1999.

En fait, c'est sans doute 1 milliard de francs, peut-être 1,5 milliard de recettes supplémentaires, que nous vaut le surcroît de croissance, et c'est tant mieux ! Mais cela ne saurait suffire à expliquer que nous ayons, nous, pu boucler ce budget.

Si le retour à la croissance est, à l'évidence, heureux pour l'emploi – mais il y a toujours des décalages entre la croissance et l'emploi – il ne constitue en rien une manne

providentielle, et l'on ne peut y voir la cause qui permettrait de dire que Lionel Jospin s'est trouvé devant une addition simplissime, quand Alain Juppé aurait été devant une équation sans solution.

La réalité, c'est que ce budget, sans pause et sans reniement et qualifié d'impossible est resté difficile. Il n'a été élaboré que parce que l'ensemble du Gouvernement s'est attelé à une tâche qui consiste à maîtriser la dépense publique. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. C'est vrai surtout pour le ministre de la défense !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous allons poursuivre cet effort. Ce n'est que par la maîtrise de la dépense publique d'environ 0,5 point de PIB et par d'autres considérations sur les comptes sociaux que nous arrivons à l'équilibre.

Mais bien sûr, mesdames et messieurs les députés, un budget impossible qui reste difficile ne peut pas être indolore. Il va sans dire que, dans un monde idéal, on aurait préféré ne pas avoir à toucher à certaines des mesures prises relatives à telle entreprise ou tel ménage. Il faut pourtant que nous soyons capables de tenir un déficit limité, car c'est l'avenir de notre pays qui est en cause, son engagement européen et l'avenir de ses finances publiques.

C'est pourquoi ce budget, qui a été difficile à élaborer, respecte les engagements pris par la nouvelle majorité devant le peuple pendant la campagne électorale. C'est ce que nous avons voulu faire, Christian Sautter et moi. J'espère que nous y sommes parvenus. C'est bien sûr les commentaires que vous ferez qui nous le confirmeront. J'ai confiance dans votre jugement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames et messieurs les députés, ainsi que vient de le souligner Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le projet de budget que nous vous présentons est sincère, économe et conforme aux priorités du Gouvernement : l'emploi, les équipements collectifs et les grands services de la vie quotidienne.

C'est d'abord et avant tout un budget pour l'emploi et pour les jeunes. En effet, après six années de croissance médiocre et de jeunesse désolée, il fallait reprendre la marche vers l'avenir. Le fait qu'il s'agit d'un budget pour les jeunes s'exprime par la priorité absolue donnée à l'emploi, à la formation et à la recherche.

Le budget de l'emploi et de la solidarité s'élève à 228,9 milliards de francs, en progression de 3,5 %. Le programme en faveur de l'emploi des jeunes, que vous venez d'adopter et qui entrera en vigueur dès la semaine prochaine, mobilisera quelque 8 milliards de francs l'an prochain et permettra, d'ici à la fin de l'année 1998, à 150 000 jeunes d'accéder à un véritable emploi d'intérêt général rémunéré et formateur.

Cet engagement fort s'accompagne du maintien des dispositifs réservés aux publics qui connaissent des difficultés particulières d'insertion en raison de leur âge, de leur handicap ou de la durée de leur chômage. Ainsi,

500 000 contrats emploi-solidarité et 200 000 contrats d'initiative emploi seront ouverts en 1998. Vous constatez donc que la priorité accordée à l'emploi des jeunes ne remet pas en cause les dispositifs de solidarité en faveur de ceux qui sont durablement éloignés de l'emploi.

Le budget de l'éducation atteint 334,4 milliards de francs, en progression de 3,1 % par rapport à la loi de finances initiale de 1997. Il prévoit 1 537 créations de postes budgétaires, dont 1 354 dans l'enseignement supérieur. Ces moyens nouveaux permettront, en accompagnant l'évolution démographique, d'assurer le bon fonctionnement tant de nos écoles, en ville et à la campagne, que de nos universités, de renforcer la capacité d'enseignement et de recherche, de lutter contre l'exclusion en milieu scolaire et de développer l'usage des nouvelles technologies.

Le troisième budget prioritaire est celui de la recherche, car toute société dynamique repose de plus en plus sur la recherche et sur l'innovation. Une économie forte devra, le siècle prochain, utiliser toutes les capacités d'intelligence de notre pays. C'est pourquoi l'enveloppe du budget civil de recherche et de développement s'élève à 53 milliards de francs, progressant de 6,2 % par rapport aux chiffres de la loi de finances de 1997.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Ces dotations permettront d'apporter un soutien particulier aux organismes de recherche et de stimuler l'innovation dans les entreprises, surtout, j'y insiste, au profit des entreprises moyennes et petites, qui sont les principales créatrices d'emploi.

Le budget pour l'emploi est aussi un budget pour le logement social et l'équipement collectif.

Chacun sait que la croissance et l'emploi progressent plus vite dans les pays où les dépenses d'éducation et de recherche sont les plus importantes. Mais la croissance et l'emploi croissent aussi plus rapidement dans les pays où la demande intérieure est dynamique, où la qualité de vie est élevée, où les infrastructures sont modernes.

Le budget pour 1998 – c'est une forte inflexion – met ainsi fin à la décroissance des moyens d'équipement civil. Tous financements confondus, en effet, ces derniers progressent de 5,6 % en autorisations de programme et de 2,4 % en crédits de paiement. Parmi les priorités, figurent les transports, le patrimoine culturel et la justice.

Le logement bénéficie également d'une priorité remarquable. Ainsi, les aides au logement, hors dépenses fiscales, sont portées à 56 milliards de francs, soit une progression de 8,6 %.

M. Didier Boulaud. Adieu Périssol !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Au revoir !

Elles comprennent deux volets : d'une part, le soutien de l'activité du bâtiment par la construction et la réhabilitation du parc public et privé, d'autre part, le renforcement de la justice sociale par revalorisation des allocations de logement. Les dotations du budget qui vous est proposé pour 1998 consolident les décisions prises par le Gouvernement dès cet été.

Le programme exceptionnel de rénovation des logements anciens, annoncé par le Premier ministre dans son discours de politique générale, permettra de réaliser au total 320 000 opérations réparties entre les HLM et le parc privé. Les crédits affectés au logement neuf sont consolidés et, par ailleurs – cela a déjà été mentionné – des incitations fiscales sont prévues pour relancer l'activité dans le secteur de l'artisanat du bâtiment et du logement.

Autre grand chantier, les crédits d'équipement des transports terrestres et des routes bénéficieront de l'augmentation des ressources du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables. Cela permettra de réorienter les investissements en faveur des transports collectifs urbains et de l'entretien des routes.

Puisque j'ai mentionné le patrimoine monumental, je précise que les autorisations de programme pour sa restauration et sa conservation sont majorées de 39,3 %, ce qui est considérable.

Ce budget pour l'emploi, pour le logement et pour les équipements collectifs, est enfin un budget pour améliorer la vie quotidienne des Français.

La qualité du service public, un égal accès de chacun au service public quelle que soit sa situation financière, quel que soit son lieu de vie, font partie du modèle français que le Gouvernement estime indispensable de préserver et même de renforcer. Alors que certains semblent avoir honte de l'exception française et vont chercher leur modèle au-delà des mers, nous, nous sommes fiers de notre qualité particulière de civilisation dans laquelle le service public et la solidarité nationale entrent pour une grande part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Didier Boulaud. Excellente remarque !

M. Pierre Méhaignerie. Vous dites aussi cela pour les nationalisations ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Premier budget important pour la vie quotidienne des Français, celui de la culture, avec 15,1 milliards de francs, augmente de 3,7 % si on laisse de côté l'audiovisuel, et il atteindra progressivement, sans artifice de présentation, 1 % du budget de l'Etat. En 1998, il en représentera déjà 0,95 %.

Au-delà de la priorité accordée aux investissements en faveur du patrimoine que j'ai déjà évoquée, le budget de la culture met l'accent sur une politique dynamique en faveur des projets qui contribuent à la démocratisation de l'accès à la culture, à l'éducation artistique, à l'emploi et à l'aménagement du territoire.

Le deuxième budget essentiel pour la vie quotidienne des Français est celui de la justice qui, avec plus de 24,8 milliards de francs, progresse de 4 % par rapport à 1997, c'est-à-dire près de trois fois plus vite que la moyenne générale du budget de l'Etat. Il prévoit la création de 762 emplois, et les moyens tant en fonctionnement qu'en équipement sont accrus de façon à améliorer le service rendu au quotidien. Je pense notamment au renforcement des juridictions pour que les délais soient plus courts, à un meilleur suivi des peines, à la protection judiciaire de la jeunesse et à l'aide aux victimes.

Avec 52,4 milliards de francs, le budget de l'intérieur connaît une croissance de 3,6 %. L'an prochain, seront recrutés 8 250 agents de sécurité, en particulier pour que la sécurité revienne dans les zones urbaines sensibles. Les autorisations de programme d'équipement progressent de 3,8 %, ce qui permettra un effort très significatif pour les investissements immobiliers, notamment dans les commissariats.

Le dernier budget que je mentionnerai dans cet exposé est celui de la défense qui, avec 238,2 milliards de francs, est en diminution de 2,1 % par rapport à 1997. Néanmoins, il permet de conforter le processus de professionnalisation des armées, en stricte conformité avec la loi de programmation militaire. Ainsi, 7 838 emplois de militaire du rang et 1 366 emplois civils seront créés alors

que, dans le même temps, 1 833 emplois d'officier et de sous-officier seront supprimés, si vous acceptez ce budget.

L'impact de la réforme du service national réduira mécaniquement de près de 32 000 le nombre des appelés. Si les moyens de fonctionnement baissent de 1,3 milliard de francs, cela résulte essentiellement de la réduction du format des armées.

Enfin, la dotation en crédits d'équipement – 81 milliards de francs – est en retrait par rapport à 1997, mais elle est cependant cohérente, comme le débat budgétaire le montrera, avec la poursuite de la modernisation de nos forces armées. Cela impliquera des choix sélectifs dans le respect des besoins opérationnels des armées.

Après avoir traité des dépenses, je veux aborder rapidement quelques éléments concernant les recettes.

D'abord, le projet de budget qui vous est proposé prévoit des impôts plus modérés, plus justes et plus propices au dynamisme des PME.

Je ne reviendrai pas sur le fait que les impôts seront plus modérés, car Dominique Strauss-Kahn en a longuement et bien parlé. J'insisterai simplement sur une notion essentielle : en accroissant les prélèvements obligatoires, on pèse sur les revenus réels des familles, donc sur la demande et sur l'emploi. Une rapide comparaison entre 1996 et 1998 le met clairement en évidence.

En effet, une enquête récente de l'INSEE a montré qu'en 1996, à la suite d'une formidable ponction fiscale sur les ménages, leur pouvoir d'achat avait baissé de 1,6 %. La réduction avait même atteint 3,1 % pour les cadres, que certains prétendent affectionner. Il n'est donc pas surprenant qu'une baisse du revenu réel des ménages ait provoqué un alanguissement de la croissance.

Par contraste, en 1998, les ménages français verront leurs revenus réels disponibles, après impôts et après cotisations sociales, progresser de plus de 2 %, ce qui soutiendra la consommation donc l'expansion. Le Gouvernement entend, en effet, laisser à la disposition des Français la plus grande part des richesses qu'ils ont produites pour leur permettre de consommer et d'investir.

Nous voulons aussi des impôts plus justes, car il est indispensable que, demain, l'impôt soit payé d'abord et avant tout en fonction du montant des revenus. C'est aussi cela le pacte républicain alors que, trop souvent actuellement, les plus habiles et ceux qui disposent de certains types de revenus parviennent à payer moins d'impôts que la moyenne des contribuables.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Un impôt sur le revenu plus juste est d'abord un impôt plus simple. A cet égard, le projet de loi de finances comporte deux dispositions significatives : une amélioration du paiement mensuel de l'impôt et un régime très simplifié de déclaration pour les petits revenus fonciers qui devrait intéresser 450 000 contribuables.

Pour que l'impôt soit plus juste, il convient aussi de limiter, voire de supprimer certaines injustices fiscales. En la matière, comme en tout autre domaine, nous avons été pragmatiques, examinant au cas par cas les mesures d'allègement. Lorsqu'elles nous ont paru justifiées, du point de vue soit de l'emploi, soit de la solidarité, nous les avons maintenues ou rétablies. Tel a été le cas de la réduction d'impôt pour frais de scolarité qui avait été supprimée dans la loi de finances de l'an dernier, car de nombreux ménages souvent modestes en bénéficient. Le

rétablissement de cette réduction d'impôt est tout à fait cohérente avec le quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire intervenu il y a quelques semaines.

M. Didier Boulaud. Voilà qui est parfait !

M. le secrétaire d'Etat au budget. En revanche, certains avantages nous ont semblé privés de justification, comme le dispositif favorisant la souscription de parts de copropriété de navires. D'une part, son coût a très largement dépassé les prévisions, puisqu'il a atteint 2 milliards de francs au lieu des 400 millions prévus ; d'autre part, il n'a bénéficié que de façon très marginale aux chantiers navals français. Nous avons donc décidé de vous proposer la suppression de cet avantage, tout en restant très attentifs à la construction navale et à la marine marchande dans notre pays.

Dans d'autres cas, c'est moins la justification de l'avantage que son caractère disproportionné qui nous a conduits à proposer son réexamen. Il en est ainsi de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, dont Dominique Strauss-Kahn vous a parlé, et du système de déduction des investissements réalisés dans les DOM-TOM.

Néanmoins, ce dernier dispositif ayant contribué à orienter une partie de l'épargne métropolitaine vers ces territoires particulièrement défavorisés par rapport au reste de la France, le Gouvernement ne propose pas de remettre en cause le principe de cette disposition fiscale. En revanche nous avons décidé, avec le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, d'appliquer de façon plus stricte, à l'occasion de la délivrance des agréments, les textes en vigueur qui posent le principe de la priorité à l'emploi dans les départements et les territoires d'outre-mer. En conséquence, nous vous proposons de supprimer deux abus manifestes en vous suggérant d'exclure les subventions du montant de la déduction que certains particuliers peuvent opérer et de ne pas tenir compte des avantages tirés de la loi Pons dans le calcul du plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune par rapport au revenu.

Enfin nous avons voulu réexaminer des avantages peu justifiés. Il en est ainsi, notamment, de la demi-part de quotient familial supplémentaire dont bénéficient certaines personnes seules alors même qu'elles n'ont plus de personnes à charge. Il nous a, en effet, semblé que, dès lors que le dernier enfant avait dépassé l'âge de vingt-six ans et qu'il ne restait plus d'enfant au foyer familial, cet avantage ne pouvait être maintenu en l'état. Toutefois, afin de ne pas pénaliser les personnes seules disposant de revenus modestes – elles sont très nombreuses – nous avons décidé de leur maintenir le bénéfice de cet avantage dans la limite d'une économie d'impôts de 3 000 francs.

La même logique a été appliquée à divers dispositifs dont bénéficient les entreprises, notamment la provision pour fluctuation des cours, laquelle profite surtout aux grandes entreprises pétrolières et nous semble dépourvue de signification.

M. Charles de Courson. Et les petites entreprises ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Nous proposons de la supprimer, monsieur de Courson, mais nous sommes ouverts à une adaptation du dispositif...

M. Charles de Courson. Ah !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... afin d'éviter que la situation de certaines petites et moyennes entreprises ne soit affectée par cette décision.

M. Jean-Jacques Jegou. Tout de même !

M. Charles de Courson. Encore heureux !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Cela relève de l'ouverture au débat parlementaire dont Dominique Strauss-Kahn a parlé tout à l'heure.

De même, les provisions que doivent constituer les entreprises soumises à une obligation de renouvellement des équipements au terme théorique de la concession dont elles jouissent nous ont paru légitimes, mais nous avons modifié leurs modalités de calcul, qui étaient trop avantageuses.

Dans le cadre du principe, que Dominique Strauss-Kahn a développé, de rééquilibrage entre la taxation du travail et celle du capital, j'évoquerai deux mesures : l'institution d'un plafond pour la restitution de l'avoir fiscal à des contribuables qui ne sont pas imposables, et la limitation de l'exonération pour les produits d'assurance-vie, qui serait fixée à 30 000 ou 60 000 francs. Au-delà, ces produits seraient soumis à un prélèvement libératoire non pas de 15 %, mais de la moitié, pour bien montrer l'attachement que le Gouvernement porte au développement de l'épargne longue en général, de l'assurance-vie en particulier.

Je précise, s'il en était besoin, que ce dispositif n'est pas rétroactif et qu'il n'affecte en rien les sommes qui auront été investies avant le 31 décembre 1997. J'ajoute enfin que ce dispositif servira de transition pour la troisième orientation fiscale que je développerai rapidement, puisque les contrats d'assurance-vie principalement investis en capital-risque, notamment en titres de sociétés non cotées, ne subiront pas ce prélèvement libératoire de 7,5 %.

J'en terminerai en mentionnant les efforts fiscaux que ce projet de budget traduit pour contribuer au dynamisme des petites et moyennes entreprises.

Deux mesures ont été conçues pour améliorer l'environnement des jeunes entreprises innovantes.

M. Jean-Jacques Jegou. Les trente-cinq heures !

M. le secrétaire d'Etat au budget. D'abord, elles pourront attribuer à leurs dirigeants ou à leurs salariés des bons de souscription d'actions bénéficiant d'un régime fiscal particulier, ce qui leur permettra de rémunérer leurs dirigeants et leurs cadres par une forme de participation au capital.

Ensuite, lorsque le créateur d'entreprise vendra son entreprise après succès, les plus-values de cession des parts qu'il possède dans cette société pourront bénéficier, si vous en êtes d'accord, d'un report d'imposition dans le cas où le prix de cession sera réinvesti dans le développement d'une société nouvelle à laquelle le créateur apportera son capital et son expérience.

Toujours pour favoriser les PME, ce projet de budget institue un crédit d'impôt emploi en faveur des entreprises qui accroîtront leurs effectifs salariés. Vous constaterez que cette disposition bénéficiera principalement aux petites et moyennes entreprises. Ce crédit d'impôt emploi sera de 10 000 francs par emploi supplémentaire dans la limite d'une augmentation de cinquante emplois d'une année sur l'autre, et il pourra être imputé sur la majoration de 10 % de l'impôt sur le bénéfice des sociétés qui avait été institué en 1995. Souvenez-vous que, à l'époque, aucune distinction n'avait été faite en fonction de la taille des entreprises.

Deux autres mesures intéressent les PME, en particulier celles du bâtiment : d'une part, l'instauration d'un crédit d'impôt égal à 15 % des dépenses d'entretien effec-

tuées soit par des propriétaires, soit par des locataires dans la rénovation de leur habitation principale, même si ces personnes ne sont pas imposables ; d'autre part, la baisse de la TVA du taux normal de 20,6 % au taux réduit de 5,5 % sur les travaux de rénovation des logements sociaux. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, je rappelle que la justice fiscale passe aussi par l'application effective de la loi. Il ne sert à rien de contenir l'évasion fiscale si la fraude se renforce. Si l'évasion fiscale ruse avec la loi, la fraude fiscale la transgresse. Les impôts qui ne sont pas payés par les fraudeurs tombent à la charge des contribuables honnêtes.

C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances qui vous est proposé, figurent plusieurs mesures significatives pour lutter contre la fraude organisée, particulièrement contre la fraude en matière de TVA sur les échanges intra-communautaires. Vous trouverez des dispositions qui ont pour objet de prévenir les risques de fraude en sécurisant le recouvrement de cette taxe par le Trésor, soit par des mécanismes de solidarité entre donneurs d'ordres et sous-traitants, soit par des mécanismes de cautionnement pour les importations d'automobiles hors taxes.

Nous avons aussi renforcé les outils dont disposent les services de contrôle pour lutter contre la fraude ; je citerai, par exemple, le droit d'enquête et le mécanisme de la déclaration d'échange de biens, qui est notamment utilisé dans le cadre du contrôle des flux intra-communautaires.

Mesdames, messieurs les députés, le projet de budget pour 1998 qui est proposé à votre examen est une première étape, comme l'a dit M. Dominique Strauss-Kahn, pour vivifier la croissance, l'emploi et la justice sociale tout en assumant pleinement nos engagements européens. Ce projet de budget veut accompagner la reprise de l'activité économique. Il veut redonner confiance à tous ceux qui consomment, qui investissent, qui embauchent, qui créent des richesses dans notre pays. Ce projet de budget est clairement tourné vers la jeunesse et vers l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion de m'exprimer longuement par écrit ; permettez-moi d'insister oralement sur quelques points à l'ouverture de notre discussion budgétaire.

Une France en panne ! Tel est le diagnostic que chacun pouvait faire au milieu de cette année 1997. J'en prendrai pour preuve le slogan de la précédente majorité lors de la campagne des élections législatives, qui prônait un nouvel élan.

De fait, la France était engagée dans une sorte de spirale dépressive.

Un trop haut niveau des taux d'intérêt a aggravé, au début des années 90, les conséquences de la fin d'un cycle de croissance. Il en est résulté des difficultés au niveau des comptes budgétaires et sociaux, et les gouvernements précédents se sont lancés dans une fuite en avant dans la hausse des impôts et des cotisations sociales. Ajoutant le frein budgétaire au frein monétaire, qu'il ne faudrait pas remettre aujourd'hui en action, la précédente

majorité a mis la croissance sous l'« éteignoir ». Les 120 milliards de francs d'impôts nouveaux décidés en 1995 sonnèrent le glas de la timide reprise amorcée en 1994.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Erreur funeste !

M. Didier Migaud, rapporteur général. J'ai évoqué à l'instant le frein monétaire. Je tiens, messieurs les ministres, à témoigner de l'incompréhension de beaucoup d'entre nous devant la récente décision de la Banque de France de relever le taux d'appel d'offre. Il n'y avait pas, comme l'a d'ailleurs souligné lui-même le gouverneur de la Banque de France lors de sa récente audition, le 1^{er} octobre dernier, par la commission des finances, de risque de tensions inflationnistes.

Je rappelle l'article 1^{er} de la loi du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France, qui dispose que la Banque centrale « met en œuvre la politique monétaire » et précise qu'elle accomplit sa mission dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement. Il est évident que la décision prise en fin de semaine dernière contrarie la politique économique et budgétaire du Gouvernement et qu'elle peut freiner la reprise des investissements. La commission des finances aura l'occasion de se pencher sur cette question puisque son président, Henri Emmanuelli, a « invité » les membres du Conseil de la politique monétaire à venir expliquer prochainement leur décision devant elle.

M. Didier Boulaud. Pour leur tirer les oreilles !

M. Pierre Forgues. Et après, qu'est-ce-qu'on fait ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Certes, le débat sur l'indépendance de la Banque de France est derrière nous, mais il est décisif que s'instaure un dialogue au niveau européen entre les autorités monétaires et les autorités gouvernementales, responsables, elles, devant le suffrage universel, afin que les politiques monétaires et budgétaires ne se contrarient pas.

M. Didier Boulaud. Très bien ! Je le dis pour vous, monsieur le président !

M. le président. Je n'interviens guère, mon cher collègue !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour soutenir la croissance et l'emploi. L'environnement international est en effet porteur. L'Amérique du Nord, particulièrement les États-Unis, devrait connaître encore une expansion solide.

Autour de nous, l'Union européenne devrait connaître un raffermissement et une convergence de la croissance. Malgré des difficultés persistantes au Japon, notre pays devrait bénéficier encore du dynamisme contagieux des économies émergentes d'Asie, en dépit des difficultés liées à la récente crise financière.

Au-delà des prévisions conjoncturelles concernant nos principaux partenaires, on peut légitimement espérer, en 1998, une poursuite de l'expansion mondiale et une forte croissance du commerce international, dans un environnement monétaire et financier caractérisé par la modération de l'inflation et par un cours plus réaliste du dollar, ce qui rend d'ailleurs d'autant moins compréhensible la récente décision que j'ai évoquée.

Dans ce contexte favorable, la croissance française devrait continuer d'être tirée par les exportations. Nos échanges de marchandises connaissent des excédents

croissants et les chiffres du premier semestre de 1997 révèlent un solde de 80 milliards de francs, le taux de couverture de nos échanges étant maintenant supérieur à 110 %. De même, notre balance de transactions courantes enregistre, pour la cinquième année consécutive, un fort excédent : 105 milliards de francs en 1996 et, sans doute, 130 milliards de francs en 1997.

Il convient, naturellement, de se féliciter de ces chiffres, sans se dissimuler cependant que ces performances ne sont pas dénuées d'ambiguïté. La compétitivité de nos entreprises est certes satisfaisante, mais les bons résultats de nos échanges extérieurs sont également imputables à la faiblesse relative des importations ; notre excédent est ainsi le signe préoccupant de l'atonie de la conjoncture française.

Les résultats de notre commerce extérieur constituent le reflet du décalage conjoncturel entre la France et ses partenaires. Cette situation n'est pas sans lien avec la politique menée par les précédents gouvernements : les ponctions fiscales opérées sur les ménages ont pesé sur la consommation intérieure et, partant, sur les investissements, d'où une faiblesse de la demande interne qui a contenu les importations.

Ainsi, notre taux de croissance moyen n'aura guère dépassé 1 % depuis le début de la décennie et l'écart par rapport au potentiel de croissance, que le consensus des économistes situe aux environs de 3 %, est d'une ampleur et d'une pérennité incomparables.

Du côté des entreprises, en dépit d'une légère dégradation récente des résultats d'exploitation, on notera leur bonne santé financière : l'excédent brut d'exploitation se maintient à une fraction élevée de la valeur ajoutée...

M. Charles de Courson. Il est stable depuis dix ans !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... alors que la part des salaires reste contractée. En dépit de ce que l'on entend ici ou là, plutôt à droite qu'à gauche, la France se situe en deçà de ses principaux partenaires pour la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée. Le taux d'autofinancement des entreprises est supérieur à 100 % depuis quatre ans, ce qui traduit la faiblesse de l'investissement et condamne sans appel l'analyse de la précédente majorité, qui localisait du côté de l'offre la cause de la faible croissance française.

M. Charles de Courson. Grave erreur !

M. Didier Migaud, rapporteur général. En fait, les allègements de charge des entreprises, que la précédente majorité a multipliés, ont été sans effet. La seule nuance que j'apporterai à ce propos peut tenir au coût du travail de la main-d'œuvre non qualifiée. Les entreprises sont donc à l'aise, mais elles n'investiront que si les perspectives de commandes leur permettent d'espérer une rentabilité de leurs investissements. C'est donc du côté de la demande, en particulier de la consommation des ménages, que la nouvelle majorité recherche une stimulation de la croissance. C'est, selon nous, le facteur de la demande globale qui peut exercer la plus forte influence sur la croissance en raison, d'une part, de l'effet de masse, d'autre part, de son rôle sur les anticipations des entreprises.

Si l'année 1996 a été marquée par une progression relative, les ménages ayant tiré sur leur épargne pour consommer, l'année 1997 s'annonçait comme une année de stagnation, comme l'indiquent les chiffres du premier semestre.

S'agissant du pouvoir d'achat, après la stagnation de 1996, la croissance devrait être plus soutenue. L'augmentation du SMIC dès juillet, la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire ont constitué une première étape. Le basculement des cotisations maladie sur la CSG devrait accroître encore le pouvoir d'achat des salariés et alimenter la consommation.

Il conviendrait d'ailleurs, s'agissant de la répartition du revenu entre l'épargne et la consommation, de s'interroger sur cette spécificité française qui fait que notre pays est l'un de ceux où le taux d'épargne des ménages est parmi les plus élevés dans l'ensemble des grands pays industrialisés.

M. Charles de Courson. Il ne faut pas s'en plaindre !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Enfin, il convient de ne pas oublier les effets de la précarité et de l'exclusion sur la consommation des ménages. Dans notre pays, plus de 10 % de la population se situent en dessous du seuil de pauvreté et l'on observe des phénomènes préoccupants, notamment une certaine paupérisation des jeunes.

Cette situation doit nous conduire à replacer l'impératif de justice sociale et fiscale au cœur de nos préoccupations.

La justice sociale commence d'abord par la lutte pour l'emploi. Si les créations d'emplois constatées restent insuffisantes pour faire baisser le chômage, on observe que, depuis quelques années, la croissance est plus riche en emplois. La réduction du temps de travail, vers laquelle une avancée historique a été réalisée vendredi dernier, devrait contribuer à redresser une situation française particulièrement préoccupante.

En 1992, l'écart entre notre taux de chômage et le taux de chômage moyen des pays de l'OCDE était de l'ordre de deux points ; il dépasse maintenant cinq points – depuis 1992, seuls des gouvernements de droite ont dirigé notre pays – ...

M. Didier Boulaud. Bravo !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... et si l'on s'en tient aux pays de l'Union européenne, le taux français de chômage est de deux points plus élevé que la moyenne européenne.

Dans un contexte de croissance économique plus soutenu, le Gouvernement et sa majorité plurielle entendent mener une politique novatrice, en favorisant la création de nouveaux emplois d'utilité sociale, culturelle, sportive, d'environnement et de proximité et en réduisant le temps de travail.

Pour conclure cette brève présentation du contexte du projet de loi de finances pour 1998, j'ajouterai un mot sur l'état des finances publiques à la mi-1997.

Le projet de loi de finances pour 1997, présenté par mon prédécesseur, affichait trois priorités : la maîtrise accrue des dépenses publiques, la diminution du déficit budgétaire et de la réforme de la fiscalité directe.

L'échec a été patent sur les deux premiers objectifs puisque, selon l'audit des finances publiques réalisé mi-juillet par deux magistrats indépendants, audit que personne n'a contesté et qui a d'ailleurs été confirmé par l'ancien Premier ministre, les dépenses ont augmenté plus qu'il n'était prévu et le déficit budgétaire dérapait sensiblement par rapport à la loi de finances initiale.

Des mesures de redressement ont été annoncées. Elles sont en passe d'être concrétisées par le vote du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier.

Le dispositif est bien connu. Il comporte une action équilibrée sur la dépense et sur les recettes, en prélevant sur les agents économiques dont la capacité contributive n'est pas contestable, à savoir les entreprises, par le biais d'une majoration temporaire de l'impôt sur les sociétés.

Les pendules étant ainsi remises à l'heure, il appartenait au projet de loi de finances pour 1998 de concrétiser les engagements pris par la nouvelle majorité devant les Français.

Le projet qui nous est aujourd'hui présenté est d'abord marqué par la préoccupation de la vérité des comptes ; vous y avez insisté, messieurs les ministres.

Au cours des années précédentes, la sincérité des budgets pouvait légitimement être mise en doute, en France comme à l'étranger.

Le Gouvernement a aujourd'hui renoncé à ces facilités et, alors même que sur les bancs de l'opposition on se déclarait prêt à traquer les astuces budgétaires, nous n'avons entendu personne contester sérieusement la véracité de ce budget qui a fait le choix d'hypothèses réalistes et d'évaluations sincères.

M. Philippe Auberger. Vous ne perdez rien pour attendre !

M. Jean-Louis Idiart. C'est dur, le rôle du perdant, monsieur Auberger !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Trois grandes orientations sont à l'œuvre. Première orientation : des dépenses maîtrisées faisant place à des priorités vraiment financées ; deuxième orientation : un rééquilibrage progressif de notre fiscalité, dont le poids devra aller en s'amenuisant ; troisième orientation : un déficit réduit et conforme à nos engagements européens.

Nul ne contestera la nécessité de maîtriser la dépense publique. On assiste, dans ce projet de budget, à une stabilisation, en francs constants, des dépenses de l'Etat, avec la préoccupation de rendre celles-ci plus efficaces.

En dépit de la rigidité de la dépense publique et du poids considérable des dépenses contraintes, le Gouvernement, au sein de l'enveloppe strictement mesurée des plafonds fixés pour 1998, a procédé à des redéploiements très significatifs. Ils le sont de deux façons.

Par leurs montants d'abord : les masses déplacées qui ont modifié les services votés représentent au total 118 milliards de francs ; ce sont des redéploiements d'une ampleur sans précédent.

Par leur objet ensuite : économies et moyens nouveaux tendent à réorienter l'outil budgétaire de façon à accompagner la reprise de l'activité et à développer l'emploi, tout en renforçant les moyens mis au service des priorités de solidarité et de justice sociale. Il faut à cet égard féliciter le Gouvernement pour le travail accompli.

Les priorités apparaissent clairement dans ce budget.

Le Gouvernement, renonçant aux pudeurs habituelles, assume ses choix et n'hésite pas à montrer que près de la moitié des budgets seront réduits. En contrepartie, les budgets prioritaires connaissent des évolutions positives. En particulier, les crédits de l'emploi croîtront de 9,3 %, avec notamment une provision de 3 milliards de francs au budget des charges communes pour faire face aux premières conséquences de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail. L'éducation nationale, la recherche, la justice sont également prioritaires et les chiffres l'attestent. De même, l'effort public en faveur du logement, en faveur des investissements publics toutes actions confondues, progressera de 5,8 %.

Sans préjuger des débats nourris que nous aurons sur les fascicules, je souhaite, messieurs les ministres, évoquer deux sujets sur lesquels nous attendons des avancées significatives.

Les anciens combattants d'abord, avec la mise en œuvre des mesures spécifiques pour les anciens d'Afrique du Nord,...

M. Félix Leyzour. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... en particulier la retraite anticipée pour ceux d'entre eux qui, chômeurs en fin de droits, réunissent le nombre de trimestres de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein.

M. Didier Boulaud. Bravo, monsieur Migaud !

M. Philippe Auberger. Nous l'avions fait !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Non, cela reste à faire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Les retraites agricoles ensuite, ...

M. Philippe Auberger et M. Charles de Courson. Ah !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... avec la nécessité d'engager un processus de revalorisation dont la justification tient en un seul chiffre : la prestation moyenne vieillesse du régime agricole se situe en effet à 1 800 francs par mois.

M. Charles de Courson. C'est vrai !

M. Didier Boulaud. Très juste !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Merci, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de prendre d'ores et déjà en considération ces deux demandes.

M. Philippe Auberger. Merci !

M. Didier Migaud, rapporteur général. S'agissant des grandes catégories de dépenses, j'observe d'abord que l'embellie du côté du service de la dette est plus comptable que réelle...

M. Charles de Courson. Hélas !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... et seul un abaissement significatif et durable du déficit pourra inverser la tendance. Rappelons à cet égard que la précédente majorité, qui s'octroie facilement – à tort – les palmes de la bonne gestion financière (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), aura alourdi la dette publique de 1 400 milliards de francs en quatre ans ! Nous ne le répéterons jamais assez. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Barrau. Eh, oui !

M. Didier Boulaud. Tous les records sont battus !

M. André Billardon. Zéro !

M. Didier Migaud, rapporteur général. D'aucuns pointeront du doigt la croissance des charges de personnel qui – il est vrai – marquent une progression de 3,3 %. Ils n'ignorent pourtant pas le dynamisme spontané des charges salariales, dont l'aspect subi d'une telle évolution.

Le projet de budget se caractérise en outre par une évolution modérée des effectifs de la fonction publique. Les effectifs civils font l'objet d'un solde net de 490 créations d'emplois, avec une réallocation au profit des secteurs prioritaires de l'action gouvernementale : 1 500 postes supplémentaires pour l'éducation nationale, 762 pour la justice et 328 pour l'emploi et la solidarité.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ainsi, le Gouvernement se donne les moyens d'une modération à moyen terme des dépenses de personnels civils.

Quant au personnel militaire, le projet de budget assure le respect de la loi de programmation, s'agissant en particulier de la professionnalisation.

Des dépenses contenues, réorientées, ciblées, le même effort est accompli en ce qui concerne les recettes. Chacun est bien d'accord, le niveau des prélèvements obligatoires auquel la France est parvenue est trop élevé et devient insupportable pour la très grande majorité des Français.

M. Charles de Courson. Et vous l'aggravez !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pompier pyromane, le précédent gouvernement le proclamait, après avoir pourtant élevé ce niveau à un record historique.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Charles de Courson. Grâce à vous !

M. Didier Boulaud. Mais non !

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est, malheureusement, un record historique. Tout à l'heure, le ministre avait un échange avec quelques collègues de l'opposition à propos d'un dixième de point.

M. Charles de Courson. 0,3 !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce débat est quelque peu surréaliste lorsque l'on sait que la précédente majorité a augmenté de plus de deux points en quatre ans le niveau des prélèvements obligatoires que subissent nos concitoyens. (*Protestations sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Il faut le répéter chaque fois que nous le pouvons.

M. Philippe Auberger. Vous l'avez déjà augmenté d'un demi-point en six mois !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le présent projet de loi de finances permet, lui – cela vous embête peut-être –, de stabiliser ces prélèvements,...

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas vrai. Personne ne le croit !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... étape nécessaire avant d'amorcer leur dégrèvement.

Que n'a-t-on entendu s'agissant des hausses d'impôts ! Un ancien ministre du budget les évaluait à 37 milliards de francs. Un ancien président de la commission des finances avançait, lui, le chiffre de 55 à 60 milliards de francs. Un ancien secrétaire d'Etat au budget puis à la recherche a trouvé, lui, 72 milliards de francs.

M. Alain Barrau. Surenchère !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Les violons mériteraient d'être accordés.

Même s'ils l'étaient, la symphonie obtenue ne correspondrait pas pour autant à une bonne partition.

M. Didier Boulaud. Une cacophonie !

M. Didier Migaud, rapporteur général. De fait, les hausses d'impôts découlant du présent projet de loi de finances se situeront aux alentours de 12 milliards de francs. On est loin des prévisions de l'opposition qui

n'ont pour seul objectif que de faire peur. Je vous renvoie sur ce point à mon rapport écrit qui permet de rétablir la vérité sur le montant des prélèvements supplémentaires qui seront réellement supportés en 1998 par les ménages et les entreprises !

On est loin du matraquage fiscal dénoncé à grands coups de matraquage médiatique par l'opposition. Il est vrai que ses membres sont experts en la matière, eux qui ont assené aux Français, en 1995, 120 milliards de francs d'impôts supplémentaires, asphyxiant ainsi la croissance.

M. Charles de Courson. Pour payer vos trous !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il faut le répéter parce qu'ils ont tendance à l'oublier.

Nous avons un souci en ce qui concerne la fiscalité : la rééquilibrer et la rendre plus juste, et vous avez également insisté sur ce point, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le Gouvernement a décidé de mettre fin à la réforme de l'impôt sur le revenu engagée par son prédécesseur.

M. Augustin Bonrepaux. Il a bien fait !

M. Didier Boulaud. Très bonne nouvelle !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Cette réforme coûteuse, non financée, était conçue pour privilégier les hauts revenus.

M. Didier Boulaud. Comme d'habitude !

M. Charles de Courson. Les familles !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il était nécessaire de l'abroger.

Parallèlement, un processus bienvenu de rééquilibrage entre la taxation des revenus du travail et celle des produits du capital est engagé. Celui entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte, modeste, il est vrai, dans ce projet de loi de finances, devra à l'avenir s'amplifier. Un certain nombre d'avantages, voire de privilèges fiscaux, pour les particuliers les plus aisés ou les entreprises sont réduits, voire supprimés.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le chemin emprunté est le bon. Il conviendra de poursuivre dans cette voie dans les années à venir. Ainsi, en 1998, pour une très grande majorité de Français – mais il est vrai que le débat fera apparaître que nous ne défendons pas tout à fait les mêmes Français – ...

M. Didier Boulaud. Pas du tout les mêmes !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... les prélèvements ne progresseront pas au-delà de l'inflation et, globalement, le poids de l'impôt sur le revenu et de la TVA dans le produit intérieur brut devrait se réduire.

J'observe d'ailleurs que le seul reproche que nous adresse l'opposition en matière fiscale, ...

M. Charles de Courson et M. Marc Laffineur. Ils sont nombreux !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... est celui de ne pas faire assez vite le contraire de ce qu'elle a fait lorsqu'elle était aux affaires.

M. Jean-Louis Idiart. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il en est ainsi de la TVA. Non, c'est vrai, nous ne pouvons pas d'un coup de baguette magique supprimer les deux points supplémentaires qui ont alourdi le taux normal de la TVA à l'été 1995.

M. Philippe Auberger. Vous vous y étiez engagé. C'était une fausse promesse, alors !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous l'avions promis parce que, d'une certaine façon, nous avions la naïveté de croire ce que vous disiez sur la profondeur du déficit, à savoir 3 % du PIB.

M. Philippe Auberger. Vous avez fait campagne là-dessus !

M. le président. Monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. Il oublie qu'il a fait des promesses, monsieur le président !

M. le président. Laissez le rapporteur général s'exprimer ! Vous pourrez le faire longuement, tout à l'heure, à l'occasion d'une motion de procédure.

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... alors même que M. Juppé, juste après les élections législatives, reconnaissait que la situation budgétaire était beaucoup plus difficile qu'il n'avait pu le dire au moment de la campagne.

M. Didier Boulaud. Eh oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Avec l'institution du taux réduit sur les travaux d'amélioration des logements locatifs sociaux, nous amorçons cependant un processus de baisse ciblée, que les contraintes communautaires rendent d'ailleurs malaisé.

M. Gilbert Mitterrand. Ils voteront contre !

M. Didier Migaud, rapporteur général. On trouvera, certes, toujours en matière fiscale, des sujets d'insatisfaction, et la commission des finances s'est efforcée de corriger certaines dispositions qui, selon elle, pouvaient frapper trop lourdement des personnes ayant des revenus modestes.

M. Charles de Courson. Les familles !

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est ainsi que nous proposons de relever de 3 000 à 5 000 francs...

M. Charles de Courson. Ce n'est pas assez !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... le plafond de l'avantage procuré par la demi-part supplémentaire bénéficiant aux personnes seules ayant élevé un enfant majeur.

J'aurai l'occasion de présenter de façon plus détaillée les propositions de la commission des finances dans le cadre de l'examen des articles. J'ai bien entendu, monsieur le ministre, que vous étiez ouvert à nos propositions.

Je soulignerai seulement les motivations qui nous ont guidés. Il s'agit de contribuer au rééquilibrage proposé par le Gouvernement entre la taxation des revenus du travail et la taxation des revenus du capital. Il s'agit aussi de favoriser la justice fiscale en mettant fin à certains avantages indus.

Parmi les principales mesures proposées, il y a la non-déductibilité des provisions pour indemnités de licenciement, la moralisation de la loi Pons relative aux investissements outre-mer.

M. Alain Barrau. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. A cet égard, il s'agit, sans remettre en cause l'essentiel du dispositif, d'éviter que certaines personnes très fortunées ne retirent des avantages indus de ces dispositions, sans que véri-

tablement l'économie des DOM en retire un quelconque bénéfice. Enfin, nous proposerons des dispositions allégeant le poids de la taxe d'habitation pour les personnes aux revenus modestes. (« Très bien ! » *Sur les bancs du groupe socialiste*).

S'agissant de la provision pour fluctuation des cours, il nous apparaît également indispensable d'adapter le dispositif proposé par le Gouvernement.

La commission des finances a également voté la suppression des abattements bénéficiant à quelque 104 professions.

M. Charles de Courson. C'est la justice !

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est le seul moment où votre rapporteur général n'a pas été suivi. Il m'apparaît indispensable que, dans l'hypothèse où cette suppression serait maintenue, le Gouvernement nous propose un dispositif d'accompagnement de cette mesure, notamment pour les salariés moyens qui connaîtraient de ce fait une perte sensible de pouvoir d'achat.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, l'opposition a asséné un certain nombre de contre-vérités qui méritent quelques mises au point.

Tout d'abord, on met en avant le taux marginal de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire 54 %, en se gardant bien de dire que, pour les contribuables concernés par ce taux, l'imposition réelle est très inférieure à 54 %...

M. Jean Tardito. C'est vrai !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... puisqu'elle est la moyenne pondérée des sept tranches imposées à sept taux différents, s'échelonnant de 0 à 54 %.

M. Jean Tardito. Evidemment !

M. Marc Laffineur. Chez Tony Blair, c'est 40 %.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous en sommes loin !

M. Didier Boulaud. C'est bien la preuve qu'ils ne s'occupent que des hauts revenus !

M. le président. Mes chers collègues, la discussion est très longue. N'interrompez donc pas l'orateur !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ainsi, le taux moyen d'imposition ne s'approche de 54 % que lorsque le revenu imposable annuel dépasse, pour un couple marié, 12 millions de francs. Excusez du peu ! Que ceux qui veulent effrayer les Français n'oublient pas que le salaire moyen net s'établit actuellement à 10 700 francs par mois !

M. Didier Boulaud. Bien sûr !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Même contre-vérité, qui relève de l'escroquerie intellectuelle, lorsque, s'agissant de la diminution du plafond de la réduction d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile, on met en avant les classes moyennes et on fait le procès de la politique familiale du Gouvernement.

M. Marc Laffineur. Eh ! oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. En fait, la mesure proposée par le Gouvernement concernerait 70 000 familles, soit à peine 0,25 % des familles françaises, et les familles, dans leur très grande majorité, tirent profit des mesures prévues.

M. Marc Laffineur. C'est toujours les familles que vous attaquez !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je conviens que certaines familles peuvent avoir un problème en raison de l'effet cumulatif de différentes mesures en discussion. Je souhaite, pour ma part, comme un grand nombre d'entre vous, que le dialogue avec le Gouvernement se poursuive, notamment sur la question de l'AGED.

Au-delà donc des gesticulations politiciennes (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), il apparaît que ce projet de loi de finances est aussi, du point de vue des recettes, modéré.

Modération de la dépense, fiscalité paisible et équilibrable, ce projet de budget permet aussi à la France de s'inscrire dans un processus de véritable réduction du déficit public.

Tout en réorientant le budget de l'Etat vers l'accompagnement de la croissance, il parvient à proposer une réduction du déficit à 27 milliards de francs, soit 0,47 point de PIB, contribuant ainsi à ralentir la spirale du déficit et de la dette, ce que, messieurs de l'ancienne majorité, vous n'étiez pas parvenus à faire dans la loi de finances de 1997.

Avec un solde ramené à 3,05 % du PIB, le budget de l'Etat permet donc à la France de parvenir à l'objectif de 3 % fixé pour le besoin total de financement des administrations publiques.

Avec les mesures de redressement prises pour 1997 et cet équilibre prévisionnel pour 1998, la France sera ainsi présente au rendez-vous de l'euro.

Ce résultat doit être d'autant plus souligné qu'il sera obtenu sans recourir à aucun expédient, contrairement à la loi de finances pour 1997.

M. Alain Barrau. Tout à fait !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce projet de budget a été élaboré dans un contexte politique nouveau, avec l'arrivée d'une majorité et d'un gouvernement de gauche et pluriels. La situation économique et sociale de notre pays, elle, n'a pas encore changé. Elle reste difficile et vous avez eu raison, monsieur le ministre, de le souligner.

Notre pays est aujourd'hui à un tournant. Saura-t-il retrouver les chemins d'une croissance affermie et solidaire ? Ce projet de loi de finances fait le choix d'accompagner la reprise. Il fait le pari de soutenir la croissance. Il se veut à la fois plus efficace économiquement et plus juste socialement. Ce sont sûrement les deux conditions qu'il convient de remplir pour réussir.

Compte tenu de ces considérations, la commission des finances a approuvé le projet de loi de finances pour 1998 et, sous réserve des amendements qu'elle vous proposera, elle invite l'Assemblée à se prononcer, comme elle, pour la croissance, pour l'emploi et la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Didier Boulaud. Très bien ! Voilà un excellent rapport !

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une exception d'irrecevabilité, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voici le premier budget d'une nouvelle législature. On attendait un exemple de sincérité, de rigueur et de justice.

M. Michel Bouvard. Ce n'est pas le cas !

M. Philippe Auberger. On a plutôt un monument d'autosatisfaction. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Cabal. Béate !

M. Philippe Auberger. Le pourcentage de 3 % du PIB des déficits publics serait respecté, les prélèvements obligatoires n'augmenteraient pas et ce budget soutiendrait la croissance et l'emploi.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Cela vous gêne !

M. Philippe Auberger. Cela, c'est pour les apparences.

M. Francis Delattre. C'est un attrape-Migaud ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Auberger. Déjà, sur bien des points, ce projet de budget n'applique pas les promesses de la campagne électorale des socialistes.

M. Alain Barrau. Ah, un expert !

M. Philippe Auberger. Vous aviez promis, mesdames, messieurs de la majorité, la baisse des prélèvements obligatoires, et notamment de la TVA, « l'impôt le plus injuste pour les familles ». (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Elle est très bonne celle-là. C'est un monument !

M. le président. Mes chers collègues, laissez l'auteur de la motion de procédure s'exprimer. Vous aurez l'occasion de le faire dans le débat qui suivra.

Poursuivez, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. Vous aviez promis le rééquilibrage de la fiscalité des différents carburants en fonction de leur caractère plus ou moins polluant. Rien !

Vous aviez promis l'arrêt des mises sur le marché d'entreprises publiques et l'intégrité du secteur public. Pour France Télécom, Thomson, Air France, nous proposons l'arrêt des privatisations, aviez-vous déclaré. On voit ce qu'il en est !

Vous aviez promis qu'il n'y aurait pas une application stricte et brutale des critères de Maastricht. Nous refusons le respect absolu du critère de 3 % des déficits publics imposé par Maastricht pour le passage à la monnaie unique, annoncez-vous.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pour 1997 !

M. Jean-Marie Le Guen. C'est vous qui nous faites un monument !

M. Didier Boulaud. Oui, vous êtes un spécialiste !

M. Philippe Auberger. La campagne électorale, on le voit, est passée. Vous avez gagné, alors foin des promesses passées !

M. Alain Barrau. Vous en savez quelque chose !

M. Didier Boulaud. C'est un expert qui parle !

M. Philippe Auberger. Messieurs de la majorité, il ne suffit pas de ne pas respecter ses promesses et de faire délibérément le contraire pour établir un bon budget.

M. Augustin Bonrepaux. Il est meilleur que les vôtres !

M. Philippe Auberger. Votre budget n'est pas un bon budget, c'est même un très mauvais budget pour la France, pour notre avenir et celui de nos enfants. Pour un grand nombre de nos concitoyens, c'est le budget des illusions perdues.

M. Christian Cabal. Eh oui !

M. Philippe Auberger. Le critère de 3 % des déficits publics par rapport au PIB est respecté, dites-vous. Nous serons donc au rendez-vous de la monnaie unique.

J'admire d'abord la puissance de la dialectique, puisqu'on nous avait annoncé que 3 % ne serait pas considéré comme un chiffre fétiche.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce n'est pas la même année !

M. Philippe Auberger. Et on nous dit maintenant : c'est un bon budget parce qu'il le respecte.

J'admire surtout la ductilité des ministres communistes. Lorsqu'ils étaient sur les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat dans l'opposition, ils n'avaient cessé de vituperer contre Maastricht et les critères pour parvenir à la monnaie unique, et, maintenant, ils se taisent dans un silence particulièrement éloquent.

M. Gilbert Mitterrand. M. Séguin aussi !

M. Philippe Auberger. J'admire encore plus la flexibilité du ministre de l'intérieur et de ses amis. Il fut un combattant aussi énergique, qui n'avait pas de mots assez durs pour fustiger ce traité et la prétendue domination de la Bundesbank. Aujourd'hui, il est muet et docile sur toutes ces questions. Quel changement !

Enfin, on nous dit qu'on est vraiment aux 3 %, mais c'est en apparence seulement.

Il faut, en effet, que les prévisions en matière de réduction des déficits soient respectées, tant pour le budget de l'Etat, près de 30 milliards de francs, que pour le budget de la protection sociale, plus de 20 milliards de francs, soit une diminution totale des déficits publics de 50 milliards de francs. Y arriverons-nous ?

Il faut ensuite que la reprise de la croissance annoncée, 3 % ou 4,2 % avec les prix, soit également au rendez-vous. Y serons-nous ? On va en discuter.

Enfin, pour parvenir à cet objectif, le Gouvernement n'a pas hésité à utiliser quelques ficelles, dénoncées au mois de juillet dernier par une institution pourtant réputée proche du pouvoir (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), ...

M. Didier Boulaud. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Philippe Auberger. ... la Cour des comptes.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Philippe Auberger. Sans être exhaustif, on peut relever quelques-unes d'entre elles : la comptabilisation à hauteur de 12,5 milliards de francs du versement de la CADES alors que, pour la moitié, cette somme correspond à un remboursement de dépenses en capital qui n'a pas à figurer dans le budget, puisque les dépenses correspondantes n'y figurent pas ; la comptabilisation à hauteur d'une bonne vingtaine de milliards de francs au moins, sur le compte d'affectation spéciale du produit des privatisations, de dotations en capital à des organismes publics, établissements ou entreprises publiques qui n'ont nulle vocation à être un jour ou l'autre privatisés, particulière-

ment sous un gouvernement socialiste, sommes qui devraient de ce fait figurer dans le budget de l'Etat *stricto sensu* en tant que dépenses budgétaires et non comme une affectation du produit des privatisations.

M. Emmanuelli, président de la commission. Vous faites votre *mea culpa* !

M. Philippe Auberger. ... la dotation à Réseau ferré de France, GIAT industrie, Charbonnages de France, l'EPFR du Crédit lyonnais ; le développement de la débudgétisation, qui retire toute signification aux crédits correspondants du budget. Je pense particulièrement au fonds interministériel pour les transports terrestres et les voies navigables...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Tout à fait !

M. Philippe Auberger. ... qui augmente d'une année sur l'autre de près d'un milliard de francs, passant à plus de 5 milliards de francs. Ce fonds se voit désormais confier le gros entretien du réseau routier national et le financement d'une part des contrats Etat-Région, ce qui ne correspond plus du tout à sa mission d'origine.

M. Jean-Louis Idiart. C'est une autocritique !

M. Philippe Auberger. Cela est d'autant plus grave que, si je suis bien informé, le Gouvernement envisage aussi de puiser pour le financement des routes dans Autoroutes de France.

Au total, plus d'une trentaine de milliards de francs de dépenses budgétaires ont été « extournés » du projet de loi de finances pour 1998, pour parvenir à la norme des 3 %.

M. Jean Marsaudon. La sincérité !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et France Télécom, c'était quoi ?

M. Philippe Auberger. Eurostat – l'organisme de statistiques européennes – est parfois indulgente, mais je doute que, si elle était saisie, elle accepte sans broncher de telles pratiques, même si celles-ci auraient, paraît-il, aussi cours en Allemagne.

Puis, il faut voir à quel prix ce taux de 3 % a été obtenu. Nous aurons en particulier l'occasion de le voir plus tard de façon approfondie dans le cadre de la discussion de la loi de financement de la protection sociale.

Des économies très fortes, et à bien des égards aveugles et injustes, ont été faites – même les élus socialistes le reconnaissent – aux dépens des familles, des veuves, des retraités, des épargnants...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Des orphelins !

M. Philippe Auberger. ... bref, de toutes sortes de catégories sociales qui attendaient plus d'équité et surtout plus d'humanité, voire plus de tempérance, de la part du gouvernement socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Premier ministre ajoute : « Mon budget est d'autant plus remarquable que les déficits publics à 3 % du PIB ont été obtenus sans alourdissement de la pression fiscale ».

M. Pierre Forgues. Eh oui !

M. Philippe Auberger. D'abord, on constate que les promesses solennelles qui avaient été faites de diminuer le poids de la TVA, en particulier sur les produits de première nécessité, et de revoir la fiscalité sur les carburants n'ont pas reçu le moindre commencement d'exécution.

M. Pierre Forgues. Pour la TVA, ce n'est pas vrai !

M. Philippe Auberger. Envolée aussi la promesse de revoir la fiscalité locale, en particulier la taxe d'habitation et la taxe professionnelle.

Qu'il est doux de faire des promesses pendant les campagnes électorales si on pense qu'on n'aura pas à les tenir !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il n'y aura pas de 26 octobre ! Cela vous a coûté trop cher.

M. Philippe Auberger. Ensuite, il est faux et archifaux de prétendre que les prélèvements obligatoires n'augmenteront pas en 1998. Il faudrait vraiment être victime d'une illusion pour le croire.

M. Pierre Forgues. Vous, vous l'êtes !

M. Philippe Auberger. D'abord, il y aura le fameux prélèvement supplémentaire sur les entreprises, majoration dite temporaire de l'impôt sur les sociétés, que la majorité de l'Assemblée vient de voter : 21 milliards de francs pour 1997, 18 milliards de francs pour 1998.

M. Raymond Douyère. La majoration de Juppé était définitive !

M. Philippe Auberger. Il y aura ensuite les majorations fiscales prévues dans la présente loi de finances pour 1998 : 5 milliards de francs sur les ménages, 9 milliards de francs sur les entreprises, soit, au total, 14 milliards de francs.

Il y aura également l'alourdissement net de la cotisation sociale généralisée, prévu dans la loi de financement de la protection sociale.

M. Jean-Marie Le Guen. Pas pour les salariés, en tout cas !

M. Philippe Auberger. J'ai parlé de l'alourdissement net, mon cher collègue. Si vous vouliez bien m'écouter, vous pourriez comprendre !

Aux 4,5 milliards de francs d'alourdissement de la C.S.G., s'ajoutent les cotisations supplémentaires réclamées à certaines formes d'épargne, pour 4,5 milliards de francs également, la majoration de la taxe sur les carburants, pour 5 milliards de francs, la majoration de la taxe sur le tabac, les prélèvements sur les laboratoires pharmaceutiques, pour 5 milliards de francs encore, et, enfin, la suppression des allègements de charges sociales sur les bas salaires pour près de 9 milliards de francs.

C'est donc, au total, plus de 50 milliards de francs, ou plutôt près de 60 milliards de francs de charges fiscales et sociales supplémentaires qui s'abattront en 1998, pour les deux tiers sur les entreprises et pour un tiers sur les ménages.

M. Pierre Forgues. C'est un expert qui parle !

M. Philippe Auberger. On le voit, la promesse de ne pas alourdir les prélèvements obligatoires en 1998 est très scrupuleusement respectée ! Alors, comment le gouvernement Jospin ose-t-il affirmer que les prélèvements obligatoires n'augmenteront pas en 1998, mais, au contraire, diminueront ?

M. Pierre Forgues. Parce qu'il sait calculer !

M. Philippe Auberger. Eh bien, mes chers collègues, il le fait en procédant à quatre manipulations. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Meylan. Ce sont des manipulateurs !

M. Philippe Auberger. Premièrement, il prétend que l'augmentation de 18 milliards de francs incombe au gouvernement Juppé et non au gouvernement Jospin. On a déjà fait justice de cette affirmation, notamment la semaine dernière. Comment une majoration de l'impôt sur les sociétés, décidée au mois de juillet et non encore entrée en application, pourrait-elle être imputée au Gouvernement Juppé alors que celui-ci n'est plus en fonctions depuis cinq mois ?

Comment, d'ailleurs, peut-on qualifier cette majoration de « temporaire », alors qu'elle pourrait, au mieux, disparaître en l'an 2000 et que, pour la même année, vous avez annoncé des baisses massives de TVA ? Que de traites vous tirez bien imprudemment sur l'avenir !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. L'avenir le dira !

M. Jean-Louis Idiart. L'avenir nous appartient !

M. Philippe Auberger. La deuxième manipulation consiste à oublier de compter les prélèvements supplémentaires inscrits dans la loi de financement de la protection sociale dans l'estimation de l'alourdissement des prélèvements obligatoires en 1998, comme si, notamment, une augmentation de la CSG de 18 milliards de francs n'allait pas toucher très lourdement les contribuables.

M. Augustin Bonrepaux. Vous n'avez rien compris !

M. Philippe Auberger. Je sais, monsieur le ministre de l'économie, que vous avez été battu en arbitrage sur ce point...

M. Didier Boulaud. Et vous, vous avez été battus aux élections !

M. Philippe Auberger. ... mais comment admettre que les Français, eux, ne seront pas victimes d'une telle ponction ?

La troisième manipulation consiste à oublier les effets rétroactifs de la non-compensation totale de la substitution des cotisations maladie par la CSG. On nous a dit que cette opération allait dégager une augmentation de pouvoir d'achat des salariés, mais on oublie de nous dire que cela va entraîner aussi une augmentation du produit de l'impôt sur le revenu, puisque cette augmentation de pouvoir d'achat sera imposable à l'impôt sur le revenu.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Si je comprends bien, vous conseillez de ne pas avoir de revenus pour éviter toute imposition !

M. Philippe Auberger. Cette augmentation de l'impôt sur le revenu peut être estimée à trois milliards de francs.

Enfin, la quatrième manipulation consiste à faire reposer la prétendue baisse, purement optique, d'un dixième de point des prélèvements obligatoires sur une baisse attendue, supposée, espérée de la fiscalité locale.

Qui peut croire que cette fiscalité pourra baisser en 1998, alors qu'elle a connu une hausse continue ces dernières années...

M. Augustin Bonrepaux. A qui la faute ?

M. Philippe Auberger. ... et que la dotation globale de fonctionnement ne progressera, en 1998, que de 1,36 %, c'est-à-dire à peine comme l'inflation, tandis que les salaires et traitements dans la fonction publique territoriale augmenteront de plus de 2 % ?

M. Augustin Bonrepaux. C'est vous qui avez fixé ce chiffre ! C'est votre pacte de stabilité !

M. Philippe Auberger. C'est un rêve ! Non seulement les prélèvements obligatoires augmenteront lourdement en 1998, mais, de plus, cela aura des effets déflationnistes désastreux sur l'économie, la croissance, l'investissement et l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

On l'a déjà dit en ce qui concerne les entreprises, c'est naturellement encore plus vrai lorsque les prélèvements augmentent non de 20 milliards, mais de 40 milliards de francs, ce qui correspond en moyenne à une augmentation de 20 % du produit de l'impôt sur les sociétés.

Estime-t-on vraiment qu'avec l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la part de la TVA non répercutée sur les consommateurs, les entreprises ne contribuent pas suffisamment au financement de l'ensemble des charges publiques ?

Cet alourdissement sera-t-il supportable pour les entreprises, alors qu'on va leur imposer par ailleurs la charge de passer de 39 à 35 heures et l'embauche de 350 000 jeunes ?

Quant aux particuliers, la liste des personnes qui sont touchées par les mesures fiscales nouvelles proposées est éloquente : les veuves, les familles, ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Les orphelins !

M. Philippe Auberger. ... les emplois domestiques, les épargnants moyens qui ont cru les gouvernements et ont mis leur patrimoine dans l'épargne contractuelle, qui ont cru en particulier les gouvernements socialistes quand ils ont créé le PEP et le PEA !

Qui peut affirmer qu'une veuve dont la demi-part supplémentaire est plafonnée à 16 000 francs jouit de revenus importants, qu'une famille qui a 25 000 francs de revenus par mois est riche, qu'un détenteur d'un plan d'épargne logement ou d'un plan d'épargne populaire est un nanti ?

M. Jean-Claude Lefort. Ça, c'est votre vocabulaire !

M. Philippe Auberger. D'ailleurs, le Gouvernement et la majorité socialiste ont commencé à comprendre qu'ils avaient accumulé les erreurs de ciblage puisqu'ils sont en passe de revenir sur plusieurs de ces mesures, comme si le projet de loi de finances que nous discutons était une sorte de brouillon.

On le voit, le souci de justice fiscale, maintes fois invoqué, est loin de s'appliquer dans les faits.

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. Philippe Auberger. Que dire aussi de la prétendue chasse aux niches fiscales que devrait révéler ce projet de loi de finances ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Certes, il y a eu incontestablement des abus dans le passé sur certaines déductions fiscales.

M. René Dosière. Quel aveu !

M. Philippe Auberger. Personne ne peut le nier. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais personne ne peut nier non plus que le mieux est l'ennemi du bien...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. On connaît ce genre de casuistique !

M. Philippe Auberger. ... et que, dans certains cas – je pense en particulier à la loi Pons – les parades qui ont été imaginées sous les différents gouvernements, y compris sous un gouvernement socialiste, monsieur le président de la commission des finances, ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il ne s'agissait pas de cela !

M. Philippe Auberger. ... ont été loin d'avoir l'efficacité qu'on leur prêtait.

Alors, cette chasse aux niches fiscales apparaît finalement quelque peu vaine. Toute réduction des avantages d'une niche fiscale ne fait que donner plus d'avantages et d'attraits à celles qui subsistent en l'état. C'est un jeu à somme nulle.

D'ailleurs, cette chasse, telle qu'elle est exercée par le gouvernement socialiste, est bien sélective.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est le gouvernement de la France ! Il n'y a pas de gouvernement socialiste comme il n'y a pas de gouvernement RPR !

M. Philippe Auberger. On s'attaque à la loi Pons, aux quirats de navires, aux emplois à domicile, mais pas un mot n'est dit sur les SOFICA, cette niche fiscale pourtant créée à l'initiative d'un de nos collègues socialistes, ...

M. Henri Emmanuelli, rapporteur de la commission. Socialistes, nous sommes fiers de l'être !

M. Philippe Auberger. ... alors ministre de la culture, et dont on sait qu'elle ne profite qu'à des poignées de privilégiés qui se recrutent pour l'essentiel dans le milieu du cinéma – les copains (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Michel Meylan. C'est important, les copains !

M. Philippe Auberger. ... pour des montants de plusieurs centaines de milliers de francs, c'est-à-dire des sommes loin d'être négligeables pour des personnes dont les revenus moyens ne peuvent être considérés comme particulièrement modestes.

Pas un mot non plus pour les privilégiés de la loi Malraux, ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Malraux était socialiste ?

M. Philippe Auberger. ... et, pourtant, Dieu sait si celle-ci a pu donner lieu à des abus et est apparue à beau-coup comme un miroir aux alouettes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Laissez parler l'orateur.

M. Philippe Auberger. Alors pourquoi, cette justice fiscale sélective ?

N'aurait-il pas mieux valu, comme l'avait fait le gouvernement Juppé, aller vers un allègement général de l'impôt sur le revenu qui rendait ces niches fiscales plus risquées et moins attrayantes ?

Pourquoi fallait-il alourdir ainsi l'impôt sur le revenu, alors que tous les grands pays modernes, y compris bien des pays à majorité socialiste...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Socialiste, socialiste ! On se croirait aux *Guignols de l'info* !

M. Philippe Auberger. ... ont, au contraire, diminué le taux de cet impôt ? Pour des raisons idéologiques ?

Pourquoi fallait-il abandonner la réforme Juppé ? Parce qu'elle n'émanait pas d'un gouvernement socialiste ? Pourtant, cette réforme comportait – j'y avais personnellement veillé – un aspect de justice fiscale étroitement familial dont le gouvernement actuel n'a pas l'air de se soucier. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marc Laffineur. Les socialistes sont contre la famille !

M. Philippe Auberger. Cette réforme visait, en effet, à supprimer en cinq ans les effets nocifs du mécanisme de la décote fiscale, mécanisme inventé par un gouvernement socialiste en 1982 et qui conduisait à ce paradoxe inouï qu'un couple marié avec deux enfants devait payer beaucoup plus d'impôts qu'un couple non marié avec chacun un enfant.

M. René Couanau. C'est exact !

M. Philippe Auberger. La suppression de cette situation était coûteuse, puisqu'elle coûtait environ 25 milliards de francs, soit le tiers du coût de la réforme totale, mais c'était une mesure de justice fiscale tout à fait souhaitable, indispensable même à l'égard des familles. Au point qu'on s'étonne qu'un gouvernement qui se prétend authentiquement socialiste...

M. Jean-Louis Idiart. Pluriel !

M. Philippe Auberger. ... et préoccupé par la famille ait pu l'abandonner purement et simplement sans présenter aucune explication valable.

La politique de la famille, le souci de la famille, ce ne sont pas seulement des mots, ce sont des actes. La suppression progressive du mécanisme de la décote en est un que le gouvernement n'aurait pas dû manquer.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Que ne l'avez-vous fait !

M. Philippe Auberger. D'ailleurs, pourquoi cette chasse à la famille et à ses prétendus avantages dans ce projet de budget et dans la loi de financement de la protection sociale qui l'accompagne ?

L'accumulation de certaines mesures – suppression des allocations familiales à partir d'un certain niveau de revenu, diminution de moitié avec effet rétroactif de la réduction d'impôt pour l'emploi domestique, baisse de moitié de l'allocation de la garde d'enfants à domicile – entraînant pour certaines familles une réduction du revenu de 17 % va conduire certains conjoints à renoncer à travailler (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste*), (*Exclamations sur les mêmes bancs*), provoquant pour toutes les familles touchées un profond déséquilibre du budget familial.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Neuilly est sinistrée !

M. Philippe Auberger. D'ailleurs certains de nos collègues de la majorité – des députés socialistes et des députés communistes – s'en sont émus.

Que veut-on ? Rendre la vie de ces familles plus difficile, voire impossible ? Ne constate-t-on pas qu'elle est déjà suffisamment difficile pour ne pas les perturber par de tels soucis financiers.

M. Pierre Forgues. Il ne manque que les mouchoirs !

M. Philippe Auberger. Il y a même – et je pèse mes mots – une sorte d'indécence à proposer de telles mesures et à se prétendre les défenseurs de la famille, car rien ne peut justifier ce qui est fait.

M. Marc Laffineur. Vous avez raison !

M. Philippe Auberger. Oh, je sais bien – on nous l'a encore répété tout à l'heure – que le Gouvernement prétend, en compensation, avoir quadruplé l'allocation de rentrée scolaire ; je dis bien quadruplé.

Cette allocation de rentrée scolaire, qui était de 400 francs sous les précédents gouvernements socialistes, a été portée à 1200 francs sous le gouvernement Balladur en 1993 et 1994,...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Elle est retombée à combien sous Juppé ?

M. Philippe Auberger. ... puis a été fixée à 1 000 francs sous le gouvernement Juppé, ce qui donne une moyenne de 1 100 francs sous la précédente législature. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous en riez vous-même !

M. Philippe Auberger. C'est vrai que cette allocation a été portée à 1 600 francs. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur.

Monsieur Auberger, vous avez seul la parole. Poursuivez.

M. Philippe Auberger. Cette allocation de rentrée scolaire a été portée à 1 600 francs, disais-je. Il s'agit, personne ne peut le contester, d'une augmentation de 500 francs. Mais on est très loin du quadruplement annoncé. Il aurait fallu pour cela, la porter à 4 400 francs. On en est loin ! Il y a tout de même paradoxe à entendre le ministre de l'économie parler de quadruplement, lui qui est chargé de réprimer la publicité mensongère. (*Protestations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Pourtant, il s'agit bien là d'une propagande mensongère ! (*«Très juste !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Que dire aussi du fait que le Gouvernement se glorifie de rétablir la réduction d'impôt sur le revenu pour frais de scolarité, alors que celle-ci devait disparaître en deux ans, en 1998 et en 1999 ? Il oublie simplement de rappeler que cette disparition était la contrepartie bien modeste de l'avantage beaucoup plus important donné aux familles par l'allègement de l'impôt sur le revenu et la suppression progressive de la décote. Au total, ces allègements représentaient plus de 10 milliards de francs pour les familles concernées, somme qui est à mettre en regard des 3 milliards de francs de réductions d'impôts.

Donc, contrairement à ce qui est affirmé, les familles auraient largement été gagnantes si la réforme de l'impôt sur le revenu préparée par M. Juppé avait été poursuivie.

D'ailleurs, si le Gouvernement actuel était de parfaite bonne foi...

M. Marc Laffineur. C'est impossible !

M. Philippe Auberger. ... il ne rétablirait pas une réduction d'impôt, il octroierait un crédit d'impôt ouvert à toutes les familles, imposables ou non, ce qu'il ne fait pas.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous n'allez pas nous faire le budget !

M. Philippe Auberger. Que dire aussi de la chasse à l'épargnant qui est faite dans ce budget où sont revus à la baisse non seulement le régime des quirats – il est même

supprimé – la loi Pons, mais aussi l'assurance vie, le remboursement de l'impôt fiscal, sans compter l'alourdissement considérable des prélèvements sur les produits de l'épargne contractuelle prévu dans la loi de financement de la protection sociale ?

Pourquoi un tel acharnement sur de l'épargne moyenne ou modeste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste*), ...

M. Augustin Bonrepaux. Les épargnants de la loi Pons !

M. Philippe Auberger. ... qui est souvent un complément de revenus programmé pour la retraite, qui constitue le fruit de l'effort, du travail et qui a déjà fait l'objet d'une imposition lorsque cet argent a été gagné ?

Croit-on vraiment que l'épargne est suffisamment abondante en France, ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Oui !

M. Philippe Auberger. ... qu'il sera si facile de financer le déficit budgétaire, la dette de la sécurité sociale, les besoins du secteur public et des entreprises privées, pour décourager l'effort d'épargne, réduire sa rémunération alors que celle-ci a déjà beaucoup diminué avec la baisse des taux d'intérêt ? C'est une vue de l'esprit. C'est sacrifier l'investissement futur au présent immédiat.

Que dire aussi du fait que le Gouvernement, qui prétend chasser, pourchasser les niches fiscales, ait pensé rétablir une disposition inique de notre droit fiscal qui permet à certaines catégories socio-professionnelles particulières de disposer, sans aucune justification que l'appartenance à ces catégories, de déductions forfaitaires supplémentaires au titre des frais professionnels ?

Ni la liste de ces professions ni le taux de ces déductions ne reposent sur des critères sérieux, impartiaux, indiscutables et objectifs. Aucune justification, ni économique, ni sociale, ni fiscale, ne peut être invoquée pour maintenir de telles dispositions dont la régularité juridique est d'ailleurs souvent douteuse. Le gouvernement d'Alain Juppé avait eu le courage de s'attaquer à ce problème, maintes fois dénoncé, y compris par des ministres socialistes du budget, et jamais résolu. Voilà que le nouveau gouvernement, après maintes hésitations, décide de rétablir ces privilèges.

Où est la logique, mes chers collègues ?

M. Francis Delattre. Aucune logique !

M. Philippe Auberger. Où est l'équité ?

Heureusement, certaines voix se sont élevées dans la majorité pour appuyer un amendement, que Charles de Courson et moi avons déposé, visant à supprimer cette disposition.

Souhaitons pour l'honneur de notre démocratie ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Pas de grands mots !

M. Philippe Auberger. ... qu'il en soit de même en séance publique cette semaine. Quelle considération pourrions-nous garder aux yeux de l'opinion publique si, pour la majorité de cette assemblée, la justice fiscale se résumait à rétablir des privilèges ?

M. Francis Delattre. Tout à fait !

M. Pierre Forgues. Il est atteint d'amnésie !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Quand on a créé les déductions au titre des quirats, on ne donne pas de leçons !

M. Jean Tardito. Il ne croit pas ce qu'il dit !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir vous calmer, de façon que M. Auberger puisse terminer.

M. Pierre Forgues. Il nous provoque, monsieur le président !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il fait un numéro de cirque, mais trop tardif !

M. Philippe Auberger. Si ce projet de budget est injuste et discriminatoire dans sa partie fiscale, il n'est pas meilleur dans sa partie dépenses.

On prétend que c'est un budget rigoureux qui soutient la croissance. D'abord, il y a quelque paradoxe à entendre le gouvernement socialiste, qui déclarait il y a peu qu'il fallait réhabiliter la dépense publique, qu'il y avait en France une insuffisance de la demande, nous présenter ce budget comme un bon budget, où la dépense publique n'augmenterait que de 1,36 %. Ainsi, en quelques mois, que dis-je, en quelques semaines, on aurait complètement changé d'analyse économique ? C'est dire que ce budget est fondé davantage sur l'opportunisme que sur des convictions et sur une politique.

Qu'en est-il au juste de cette prétendue rigueur ?

D'abord, se glorifier parce que, pour la première fois depuis vingt ans – les socialistes n'ont-ils pas été au pouvoir dix ans au cours de ces seize dernières années ? – ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ils sont revenus ! Les Français les ont regrettés !

M. Philippe Auberger. ... le budget n'augmente pas plus que l'inflation est une grossière contrevérité. La loi de finances pour 1997 voyait les dépenses augmenter de 0,8 %, soit nettement moins que l'inflation.

De plus, il faut examiner la façon dont le chiffre affiché de 1,36 % est obtenu. En réalité, les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire le train de vie de l'État, vont augmenter l'année prochaine de 3,15 %, soit plus de deux fois plus vite que l'inflation, et nettement plus vite que la hausse prévisionnelle des rémunérations de la fonction publique, estimée à 2 %.

Où est alors la rigueur affichée ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Partout !

M. Philippe Auberger. Pas dans les moyens courants de l'administration, qui est, comme toute administration sous gouvernement socialiste, fort dépensière. Non ! L'effort est obtenu en comprimant fortement trois secteurs : la dette publique, les investissements civils, les équipements militaires.

M. Marc Laffineur. Exactement ! C'est l'investissement qui est sacrifié !

M. Philippe Auberger. La dette publique n'augmentera pas de plus de 0,96 %. Cela ne résulte pas d'un effort particulier dans ce domaine, car le stock de dettes à financer va continuer à augmenter sensiblement, mais simplement du fait que le gouvernement d'Alain Juppé avait été beaucoup plus précautionneux que le gouvernement Jospin...

M. Jean-Pierre Balligand. De Lionel Jospin !

M. Philippe Auberger. ... dans le calcul des charges de la dette. On peut prévoir de ce fait un gain sur les dépenses de 6 à 8 milliards de francs, ce qui permet d'afficher un taux de progression très raisonnable pour 1998.

Les investissements civils, pour les crédits inscrits au budget vont régresser en 1998 de 0,48 %, ce qui montre une fois de plus qu'ils vont être sacrifiés au détriment de l'effort nécessaire d'équipement de notre pays et de l'emploi.

Quant aux équipements militaires, ils diminuent de 8 milliards de francs d'une année sur l'autre et sont nettement en retrait par rapport à la loi de programmation militaire qui a été votée il y a quelques mois.

M. Guy-Michel Chauveau. Mais en crédits consommés, cela fait plus qu'en 1995 et 1996 !

M. Philippe Auberger. Une nouvelle fois, les engagements solennels qui ont été pris ne seront pas appliqués. Est-ce vraiment raisonnable ? A-t-on correctement tenu compte des effets de cette chute des crédits sur l'emploi dans le secteur de l'armement ?

Dans ces conditions, on peut avoir des doutes sérieux sur la réalisation des prévisions économiques associées à la loi de finances, et en particulier sur l'obtention du taux de croissance de 3 %.

Mes chers collègues, je ne veux pas jouer les Cassandre. J'aime mon pays et je souhaite pour son avenir et pour l'emploi qu'il connaisse en 1998 la croissance la plus forte possible.

M. René Dosière. Comme c'est beau !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Mais vous n'aimez pas les socialistes !

M. Philippe Auberger. Je dois le reconnaître, le seul fait que la plupart des économistes situent la croissance probable entre 2,5 % et 3 % et que le Gouvernement ait choisi la partie la plus haute de cette fourchette n'emporte pas ma conviction.

Dois-je rappeler que, pour le dernier budget présenté par un gouvernement socialiste, gouvernement auquel appartenait l'actuel ministre de l'économie, M. Strauss-Kahn, la prévision affichée par le gouvernement de Pierre Bérégovoy était supérieure à 2 %, alors que nous avons malheureusement observé une régression de 1,3 % ?

M. Pierre Forgues. Parce que vous avez gagné et que vous avez tout cassé !

M. Philippe Auberger. Je n'avais pas, je l'avoue, anticipé, à l'époque, une telle chute, mais j'étais dans cette assemblée l'un des rares à m'être élevé avec force contre une telle prévision, parfaitement exagérée.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Et par la suite, vous ne vous êtes jamais trompé ?

M. Jean-Pierre Balligand. Surtout quand vous étiez rapporteur général !

M. Alain Barrau. Cassandre !

M. Jean-Pierre Balligand. Vous vous êtes trompé régulièrement !

M. Philippe Auberger. Sans croire aujourd'hui à un tel aveuglement, je n'aperçois pas pour l'année prochaine les raisons d'une amélioration significative de la conjoncture et de la croissance. La récente décision prise simultanément par la Bundesbank et la Banque de France jeudi dernier d'augmenter les taux d'intérêt ne peut que renforcer mes craintes dans ce domaine.

Certes, cette année, le commerce extérieur a évolué très favorablement, mais ce fut largement dû à la revalorisation du dollar et d'autres monnaies comme la livre. Cette

revalorisation est déjà dépassée et rien ne permet de penser que nous pourrions encore en bénéficier l'année prochaine.

La consommation ne me paraît pas non plus devoir évoluer plus favorablement l'année prochaine. En effet, les ponctions supplémentaires qui sont inscrites dans la loi de finances comme dans la loi de financement de la protection sociale vont peser sur le revenu disponible, donc sur la consommation. Tant que la situation de l'emploi ne s'améliorera pas significativement – qui pourrait prévoir que ce sera le cas en 1998 ? –, il y a peu de chances que la consommation progresse à un niveau plus élevé.

M. Claude Lanfranca. Vous êtes pessimiste !

M. Philippe Auberger. Enfin, on fait tout reposer sur une reprise de l'investissement. Mais cette reprise de l'investissement est devenue depuis plusieurs années l'arlésienne de notre conjoncture économique, et l'expérience a montré qu'il ne suffisait pas de rendre publiques des prévisions flatteuses, car celles-ci doivent ensuite être sans cesse revues à la baisse. Pourquoi en serait-il différemment en 1998 ? Pourquoi les investissements augmenteraient-ils de 4 % et les investissements industriels de 7 % ? Quelle confiance peut-on faire à un tel pronostic ?

Personnellement, je pense que ces prévisions sont exagérément optimistes, que les 40 milliards de francs de prélèvements supplémentaires imposés aux entreprises et la perspective de financer les trente-cinq heures payées trente-neuf vont peser lourdement sur les disponibilités financières des entreprises, leurs possibilités comme leur goût d'investir, et que le manque de lisibilité de la politique économique du gouvernement socialiste à leur égard ne pourra que les renforcer dans la voie de la méfiance, de la frilosité et de l'attentisme.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Ce sont des mots d'ordre !

M. Philippe Auberger. Naturellement, les résultats économiques de 1998 seront largement conditionnés par l'évolution de la situation de l'emploi, de même que la situation de l'emploi évoluera très directement en fonction des résultats économiques.

Qui peut raisonnablement escompter aujourd'hui une amélioration sur ce point l'année prochaine ?

Tout indique, au contraire, que nous sommes encore à l'heure actuelle nettement en dessous de notre potentiel de croissance et que, dans ces conditions, les effets d'une croissance qui atteindrait même 3 % l'an prochain mettraient des mois et des mois avant de se faire sentir dans le domaine de l'emploi.

Le Gouvernement nous dit qu'il attend une amélioration grâce à l'engagement de la procédure des emplois-jeunes, puisqu'il annonce la création de 150 000 emplois de ce type avant la fin de 1998.

Compte tenu des caractéristiques de ces emplois et du profil des candidatures observé dans le secteur de l'enseignement, par exemple, il est hautement probable que ces emplois créeront un phénomène de substitution et que l'effet quantitatif sur le niveau du chômage sera très inférieur au nombre d'emplois ouverts.

En revanche, les modalités retenues pour le financement sont particulièrement discutables. En effet, les 8 milliards de francs nécessaires au financement de ces emplois dans le budget du ministère des affaires sociales ont été pris sur les crédits destinés à financer l'allègement des charges sociales sur les bas salaires,...

M. Francis Delattre. Tout à fait !

M. Philippe Auberger. ... puisque ceux-ci ont diminué de 2 milliards de francs pour tenir compte de l'abaissement à 1,3 au lieu de 1,33 du plafond en dessous duquel les charges sociales sont réduites, de 6 milliards de francs pour la proratisation des allègements lorsqu'il s'agit de travailleurs à temps partiel et de 2 milliards de francs pour le plan textiles et assimilés. C'est très grave pour l'emploi. En effet, on met en place des emplois quasi publics au détriment d'emplois privés, on privilégie l'effet d'affichage au détriment d'un besoin reconnu comme celui d'alléger les charges sur les bas salaires et on crée un effet d'éviction puisque les bénéficiaires des emplois jeunes seront *a priori* plus qualifiés que ceux qui gagnent un salaire réduit dans le secteur privé.

Cette substitution est en fait une véritable régression. Elle tourne le dos à la politique, définie en 1993 et amplifiée en 1995 et 1996, consistant à diminuer les charges trop élevées sur les bas salaires, et cela de façon particulièrement brutale puisque ce sont pratiquement un cinquième des crédits prévus à ce titre qui disparaissent. Voilà certainement une mesure qui jouera à terme contre l'emploi tant il est vrai que l'effort entrepris a permis de maintenir ou de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois au cours de ces dernières années, tous les observateurs impartiaux, y compris le commissariat au Plan, le reconnaissent.

Quant aux 490 emplois créés dans la fonction publique par ce budget, ils seront très loin de compenser les pertes prévisibles d'emplois que ce budget va entraîner dans le secteur des travaux publics en raison de la régression des crédits d'équipement, surtout dans le secteur de l'armement.

Au total, ce budget est très loin, contrairement à ce que prétend M. le Premier ministre, d'être un budget favorisant l'emploi. C'est au contraire un budget qui va, hélas ! contribuer un peu plus à aggraver la situation de l'emploi dans notre pays, déjà si détériorée.

En définitive, ce budget comporte un certain nombre d'habiletés qui lui donnent une apparence à première vue quelque peu flatteuse. Mais, à l'analyse,...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous appelez cela une analyse ?

M. Philippe Auberger. ... il annonce une forte augmentation des prélèvements fiscaux et sociaux, des mesures discriminatoires et injustes au regard de l'équité fiscale, il ne soutient pas la croissance et va encore aggraver la situation de l'emploi.

Au terme de cette démonstration,...

M. Claude Lanfranca. Laquelle ?

M. Philippe Auberger. ... c'est donc un budget qui n'est bon ni pour notre pays ni pour notre avenir.

Mais ce constat ne peut, à lui seul, justifier le vote d'une motion d'irrecevabilité. Cinq raisons motivent l'adoption d'une telle motion.

D'abord, une raison de forme. L'article 38 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances a prévu que « le projet de loi de finances de l'année, y compris le rapport et les annexes explicatives prévus à l'article 32, est déposé et distribué au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède l'année d'exécution du budget », c'est-à-dire, cette année, le 7 octobre à zéro heure.

Or il n'est pas douteux que le projet de loi de finances a été distribué le 6 octobre seulement, à vingt heures, et que certaines annexes explicatives ont été distribuées avec beaucoup de retard. On pourra, bien sûr, objecter qu'un tel retard a été assez fréquent dans le passé.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il y a tout de même eu une dissolution au mois de mai !

M. Philippe Auberger. Il entache néanmoins l'examen du projet de loi de finances. On a souligné tout à l'heure que nous devons disposer de délais plus longs pour l'examiner ; l'opposition, notamment, n'a pas les mêmes moyens que la majorité pour obtenir des informations et des explications de la part du Gouvernement et des administrations.

M. Pierre Forgues. Oh ! Vous avez encore des amis bien placés !

M. Philippe Auberger. Au début d'une législature nouvelle, alors que M. le Premier ministre s'est montré à juste titre soucieux des droits du Parlement dans son discours de politique générale, que M. le secrétaire d'Etat au budget a déclaré, il n'y a pas si longtemps, vouloir faire un effort particulier dans ce domaine, que le président de l'Assemblée nationale a souhaité revoir la procédure de la discussion budgétaire et demandé à M. le président de la commission des finances de diriger un groupe de travail à cet effet, il importe que les droits du Parlement soient respectés. Or les dispositions concernant le délai du dépôt de l'ensemble des documents du projet de loi de finances n'ont pas été scrupuleusement respectées cette année. Le retard doit donc être sanctionné.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Le délai est le même que l'année dernière, avec la dissolution en plus !

M. Philippe Auberger. Ensuite, certaines dépenses ne figurent pas dans le projet de budget comme elles le devraient, aux termes de l'article 6 de l'ordonnance de 1959, et une recette y figure alors qu'elle n'y a pas sa place, ainsi que l'a rappelé la Cour des comptes dans son analyse de la gestion de 1996, analyse rendue publique au mois de juillet dernier et que le Gouvernement ne pouvait donc ignorer lorsqu'il a préparé le présent projet de loi de finances.

Ces opérations altèrent l'équilibre du budget de plus d'une vingtaine de milliards de francs et sont par conséquent de nature à modifier sensiblement le jugement que l'on peut porter sur les conditions de réalisation de l'équilibre.

De plus, M. le Premier ministre a annoncé vendredi dernier des mesures financières importantes pour les entreprises de plus de dix salariés qui décideraient de réduire de 10 % la durée du travail sans attendre la date butoir de l'an 2000 prévue dans la loi. On parle d'une aide dégressive de 9 000 francs par salarié la première année. Il s'agit d'une dépense très importante qui peut, si la mesure est efficace, concerner plusieurs millions de salariés et donc porter sur plusieurs milliards voire plusieurs dizaines de milliards de francs, mais rien n'a été prévu à ce titre dans le projet de budget.

Comment peut-on annoncer une dépense aussi importante, non financée, alors que nous sommes en train de discuter de la loi de finances ? Manifestement, les règles élémentaires d'examen par le Parlement de la loi de finances ne sont pas respectées.

En troisième lieu, il est évident que certains documents annexés à la loi de finances et prévus explicitement à l'article 32 de l'ordonnance de 1959 ont été élaborés de

façon tendancieuse, inexacte et incomplète, de façon à fausser le jugement des parlementaires sur cette loi de finances.

Prenons l'exemple du rapport économique et financier, qui constitue la première annexe citée dans l'article 32 et est donc tout à fait fondamental, en ce qui concerne tant les résultats connus que les perspectives d'avenir. Dans ce document, il est fait état de chiffres quant aux prélèvements obligatoires – 46 % pour 1997 et 45,9 % pour 1998 – sans que les modalités de calcul utilisées soient davantage explicitées. Or il est manifeste que ces chiffres sont inexacts et entachent profondément l'analyse que l'on peut faire de l'évolution de ces prélèvements depuis l'entrée en fonction du gouvernement Jospin. Outre l'évolution spontanée des prélèvements passés, on arrive à une augmentation de ces prélèvements de plus de 50 milliards de francs.

Dans ces conditions, le recul annoncé est purement imaginaire et l'analyse économique des effets de cette loi de finances gravement erronée. S'agissant d'un point aussi important et aussi sensible de la politique budgétaire et fiscale, cela justifie une sanction.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous l'avez déjà eue en ce qui vous concerne !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous pourriez peut-être demander qu'on dissolve à nouveau l'Assemblée !

M. Philippe Auberger. En quatrième lieu, nous avons procédé en 1996 à une importante réforme constitutionnelle et nous avons adopté une loi organique qui fait obligation au Gouvernement de nous présenter au mois d'octobre une loi sur le financement de la protection sociale, loi qui doit être étudiée pendant l'examen de la loi de finances et dont le contenu doit être non seulement coordonné mais plus encore compatible avec celui de la loi de finances.

M. Francis Delattre. Très juste !

M. Philippe Auberger. Cela n'a pas échappé à la Cour des comptes, qui déclare dans son dernier rapport sur la sécurité sociale, à la page 30 : « Le calendrier de préparation de la loi de financement est lui-même un peu décalé par rapport à celui du projet de loi de finances. L'essentiel du travail de préparation de la loi de financement pour 1997 s'est fait en juillet 1996. Néanmoins, les calendriers sont suffisamment proches pour que les deux projets puissent être établis sur les mêmes hypothèses économiques et comporter les mêmes évaluations pour toutes les données communes ».

Or cette procédure n'a manifestement pas été rigoureusement suivie en 1997. Les données annexées à la présentation de la loi de finances indiquent explicitement que ni l'opération de transfert des cotisations sociales d'assurance maladie sur la CSG, ni l'augmentation de la CSG sur l'épargne, ni la diminution des prestations familiales n'ont été prises en compte pour la préparation de la loi de finances alors que ces éléments ont une incidence sur le revenu disponible, sur le revenu imposable à l'impôt sur le revenu, sur le niveau de l'épargne et des prélèvements obligatoires.

On voit bien d'ailleurs pourquoi le Gouvernement a procédé ainsi : il a entendu de la sorte masquer l'augmentation globale des prélèvements et la diminution des prestations, et atténuer ainsi les effets particulièrement néfastes de ces mesures.

De la sorte, il a manifestement violé la volonté du pouvoir constitutionnel, qui a souhaité, par la forme des lois de finances et des lois de financement de la protection sociale, comme par l'imbrication des calendriers d'examen, assurer une parfaite coordination de ces deux lois. Le fait que ce souhait ne soit pas respecté cette année alors que rien ne s'opposait à cette coordination doit entraîner la censure constitutionnelle de cette loi de finances.

Enfin, il est une disposition fiscale du projet de loi de finances, qui a déjà été relevée comme étant particulièrement choquante au regard de l'équité : je veux parler du rétablissement des déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels au bénéfice de certaines professions.

M. Charles de Courson et M. Marc Laffineur. Exactement !

M. Philippe Auberger. Il n'est pas douteux, et le Conseil d'Etat l'a, semble-t-il, déjà relevé lors de l'examen du projet de loi de finances, que le rétablissement de ces déductions, s'il était adopté, serait non seulement une faute grave, mais aussi une rupture manifeste de l'égalité devant les charges publiques justifiant amplement la censure au regard de nos règles constitutionnelles et de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.

C'est pour ces cinq raisons que j'ai l'honneur, mes chers collègues, au nom du groupe du RPR, de vous demander d'adopter l'exception d'irrecevabilité et donc de refuser d'examiner en l'état le projet de loi de finances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je ne voudrais pas laisser M. Auberger sans réponse, même si le discours fleuve qu'il a prononcé ne me permettra pas de reprendre l'ensemble des arguments qu'il a avancés. Si je le faisais, nous serions encore ici très tard.

Je voudrais d'abord corriger quelques points.

Avant tout, j'entends défendre les fonctionnaires de la Cour des comptes injustement traités par M. Auberger, qui s'en sert au gré de ses besoins, ce qui n'est pas très correct.

M. Auberger, vous les louez aujourd'hui pour certains de leurs commentaires alors que, lors de la réunion de la commission des finances au mois de juillet, lorsque leur audit a été présenté, vous n'aviez pas de mots assez sévères pour faire valoir que les fonctionnaires de la Cour des comptes n'étaient pas faits pour procéder à des audits, qu'ils étaient du reste incapables de réaliser.

M. Francis Delattre. On n'a jamais dit qu'ils étaient incapables !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais laissons ce point de côté !

Par ailleurs, les chiffres que vous avez cités sur ce que vous appelez le train de vie de l'Etat sont inexacts. Je vais vous donner les chiffres réels, mes services se tenant bien sûr à la disposition de vos assistants et de la vôtre pour plus de détails.

La baisse est de 0,5 % et, si l'on ne tient pas compte des dépenses exceptionnelles, telles que celles qui sont relatives aux élections, elle s'établit à 3,7 %.

Autre chiffre inexact : en lisant le budget des investissements, vous vous êtes malheureusement arrêté une ligne trop tôt, vous en tenant à l'ensemble du budget. Vous n'avez pas retiré ce qui est lié à la baisse des autorisations de programme ou des crédits de paiement des charges communes, relatifs à des dépenses exceptionnelles. Je pense notamment à ce que nous versons à des fonds internationaux pour l'année qui nous concerne, le FED qui, si j'ai bonne mémoire, a été fortement alimenté à l'initiative du précédent Premier ministre.

Si l'on ne tient pas compte des versements aux organismes internationaux, l'investissement civil ne diminue pas de 0,5 %, mais il augmente de 2,3 %. Je pense que vous pourrez aisément corriger ce point dans vos notes.

Entrons maintenant dans un domaine plus politique.

Je n'ai pas bien compris si, parlant de la stabilisation des dépenses, vous nous en faisiez grief car nous, socialistes, ne devrions pas être pour cette stabilisation, ou si vous vous en félicitez parce que nous faisons ce que je vous avais déjà entendu réclamer dans le passé sans toujours l'obtenir.

Par exemple, vous dites : « Vous avez promis la baisse de la TVA ». Outre le fait que chacun sait que ce que nous avons annoncé doit s'étaler sur toute une législature, vous auriez dû consulter quelques chiffres.

En 1997, la TVA a rapporté 635 milliards de francs et elle en rapportera 635 milliards en 1998. Vous m'objecterez qu'il ne s'agira pas d'une baisse. Il s'agira pourtant d'une baisse en pourcentage : la TVA, qui représentait 7,2 % du PIB, n'en représentera l'année prochaine que 7,1 %.

Cela ne va pas loin, et je l'ai reconnu moi-même tout à l'heure. Une baisse plus substantielle de la TVA ne pourra intervenir que lorsque nous disposerons de quelques marges de manœuvre. Mais cette année même, elle commence, et je tiens les chiffres à votre disposition. Malgré les difficultés qu'il y avait à boucler le budget, la demande de la majorité, respectant en cela ses thèmes de campagne électorale, de voir diminuer la part que représente la TVA dans le PIB, est satisfaite – faiblement, j'en conviens...

M. Marc Laffineur. Allez expliquer cela aux ménages !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... puisqu'elle passe de 7,2 à 7,1 % du PIB.

M. Charles de Courson. C'est peu !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Oh ! Je vous en prie, monsieur de Courson !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous nous avez renvoyés au respect des critères prévus par le traité de Maastricht. Mais il y avait, me semble-t-il, une petite confusion dans votre esprit, et je veux vous aider à la corriger.

Les critères du traité de Maastricht portent sur l'année 1997. Or le budget que nous examinons concerne l'année 1998. Lorsque vous rappelez, croyant sans doute mettre le doigt sur une blessure politique majeure, que nous avons annoncé que le respect des 3 % ne nous paraissait pas sacro-saint, vous avez raison. Ainsi que vous l'avez lu dans la presse aujourd'hui, la Commission prévoit pour la France 3,1 % en 1997. Cela ne signifie pas que la baisse ne se poursuivra pas. Comme je l'ai annoncé, nous en serons à 3 % en 1998.

M. Charles de Courson. Merci à France Télécom !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. J'espère que le chiffre sera encore plus bas en 1999.

Concernant la CADES, je n'insisterai pas. Vous avez inventé ! En effet, nous ne faisons que conserver la façon dont vous vous en êtes servi. Je ne dis pas que c'est particulièrement glorieux, mais il faut bien éponger les déficits passés.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est commode !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez ensuite dressé un inventaire à la Prévert de tous les impôts qui augmentent. On peut toujours le faire, monsieur Auberger : il est clair que, grâce à la croissance, les impôts augmentent chaque année. Mais le problème est de savoir s'ils augmentent moins ou plus que le PIB. Il ne vous a pas échappé que le taux des prélèvements obligatoires était le rapport entre les deux. Or les différents impôts que vous avez évoqués, dont la « sommation » vous a pris une dizaine de minutes, correspondent à une augmentation des prélèvements en valeur de 3 %. Comme le PIB augmente de 4,2 %, on peut effectivement parler d'une baisse des prélèvements.

M. Charles de Courson et M. Michel Bouvard. En prévision !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez raison. Mais, à l'occasion de chaque loi de finances initiale, on fait bien évidemment état de prévisions.

Vous avez fait sur la fiscalité locale une incidente que je n'ai pas comprise. Selon vous, nous escompterions une baisse de la fiscalité locale pour parvenir aux fameux 3 %.

M. Charles de Courson et M. Jean-Jacques Jegou. On passerait de 7,2 à 7,1 % ! C'est dans vos propres dossiers !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Encore cette confusion entre la volonté de baisser ou d'augmenter un impôt, et le rapport de cet impôt au PIB.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ils font semblant de ne pas comprendre !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je vous avais mal compris, mais M. de Courson est heureusement venu à votre secours. J'avais en effet cru que vous aviez confondu l'excédent attendu des administrations publiques locales avec une baisse de la fiscalité locale. Mais penser une telle chose aurait été injurieux s'agissant d'un ancien rapporteur général ! (*Sourires*).

Vous dénoncez le terme de « quadruplement », concernant l'allocation de rentrée scolaire. A vrai dire, vous en riez vous-même à la tribune.

L'allocation avait été fixée à 400 francs. Quand vous l'avez portée à 800 francs en 1996, vous l'avez doublée. Nous la portons quant à nous à 1 600 francs. Nous opérons donc un quadruplement. Quelle analyse sémantique pourrait conduire à une autre interprétation ? Le calcul me semble relativement simple.

M. Francis Delattre. C'est une prévision ! (*Sourires*.)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez raison, monsieur le député, mais le terme de « quadruplement » n'est en rien contestable.

Monsieur Auberger, vous avez dressé une longue liste de ce qu'il faudrait faire. Vous avez pourtant eu à plusieurs reprises l'occasion de dire au gouvernement que

vous souteniez ce qu'il fallait faire. Je ne sais s'il vous a beaucoup écouté. S'il a fait ce que vous vouliez qu'il fasse, vous avez dû vous réjouir. Reste qu'il n'y a qu'un seul bon moyen pour faire ce que l'on veut faire, monsieur Auberger : gagner les élections. (*Rires.*)

M. Charles de Courson. Sans Le Pen !

M. Jean Ueberschlag. On vous rappellera ce que vous venez de dire, monsieur Strauss-Kahn !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je n'en doute pas.

J'en viens aux prévisions, sujet sur lequel nous sommes revenus à plusieurs reprises. Vous avez dit, mot pour mot – des fonctionnaires de l'Assemblée consignent très scrupuleusement les interventions – que vous n'aperceviez pas les raisons d'une amélioration de la croissance. Certes, cette amélioration est une prévision. Mais je prendrai volontiers un pari avec vous : s'il n'y a pas d'amélioration de la croissance, c'est moi qui perdrai ; sinon, c'est vous qui vous serez trompé. Je vous propose que nous distribuions à nos frais, chacun dans la circonscription de l'autre, un tract rappelant ce qui a été dit. Les habitants de Joigny, qui pensent que vous avez quelque compétence en ce domaine, devront pouvoir faire le point dans douze mois et comparer la situation à vos déclarations d'aujourd'hui. Tenez-vous le pari, monsieur Auberger ?

M. Jean Ueberschlag. Etes-vous candidat à Joigny, monsieur Strauss-Kahn ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Certes non.

M. Philippe Auberger. Ça vaut mieux pour vous !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Réciproquement, les habitants de Sarcelles seraient placés dans la même situation.

Acceptez-vous le pari, monsieur Auberger ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui ! Oui !

M. le président. Monsieur le ministre, continuez votre propos sans interpeller directement nos collègues !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je vais finir d'un mot.

Monsieur Auberger, vous vous êtes livré – c'est le jeu, et je ne vous le reproche pas – à quelques accusations graves un peu inconsidérées.

Vous avez dit l'autre jour, reprenant la fameuse formule de Talleyrand : « Tout ce qui est excessif est insignifiant. » Cette formule s'applique assez bien à vos dernières paroles. Mais l'exercice de la défense d'une exception d'irrecevabilité le demandait, et personne ne peut donc vous le reprocher.

Vous avez laissé entendre que le document qui vous avait été distribué n'était pas sincère, et vous avez pris comme exemple le taux des prélèvements obligatoires. C'est quand même formidable ! Que l'on affirme que le taux de 46 % pour 1997 n'est pas imputable à la présente majorité, c'est un débat que nous avons commencé tout à l'heure, et chacun peut en penser ce qu'il veut. Pour ma part, je sais ce que j'en pense, tout en reconnaissant que vous avez le droit d'en penser autre chose. Mais que vous laissiez entendre que le document n'est pas sincère est absolument inacceptable.

Quelle a été la méthode de calcul retenue ? On a pris comme numérateur les prélèvements obligatoires et comme dénominateur le PIB. Le résultat obtenu est 46 %, et il vous sera loisible de le vérifier.

Si M. le président me le permet encore...

M. le président. Rapidement, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... j'adresserai quelques mots à M. le rapporteur général.

J'ai bien entendu ses remarques, celles qui étaient agréables et celles qui étaient plus critiques, ce qui est bien normal. J'ai notamment noté les points sur lesquels, exprimant l'avis de la commission, il souhaitait que des amendements soient adoptés. J'ai dit tout à l'heure que nous étions ouverts à la discussion. Lors de l'examen des amendements, je pense que nous pourrions, sur nombre de points, rejoindre les propositions de la commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le ministre s'est exprimé et a répondu sur le fond.

J'ai été surpris par la vigueur de ton de M. Auberger. En effet, la situation dont nous héritons et le résultat des toutes récentes élections législatives devraient appeler nos collègues de l'opposition à un peu plus de modestie, voire de pudeur.

M. Francis Delattre. Et pourquoi donc ?

M. Michel Bouvard. Nous avons été élus, comme vous !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le présent budget était censé être impossible. Nous continuons de dire qu'il était difficile à établir compte tenu des problèmes de grande ampleur auxquels nous sommes confrontés et dont nous héritons, une fois de plus.

J'ai entendu notre collègue Philippe Auberger parler du déficit de 3 % et chicaner sur 0,5 % ou 0,1 %. Il est assis tout près de l'ancien Premier ministre, M. Alain Juppé, qui est présent cet après-midi et qui a eu l'honnêteté, il faut le lui reconnaître, de dire en 1995, lorsqu'il a accédé à la fonction de Premier ministre, qu'il héritait d'une « situation calamiteuse » et, lorsqu'il a passé, involontairement, le flambeau à M. Jospin, nouveau Premier ministre, que la situation budgétaire n'était absolument pas celle qu'il avait pu dépeindre lors de la campagne des élections législatives, puisqu'il avait lui-même estimé le déficit à 3,5 %, compte non tenu, je le rappelle, de la soule de France Télécom. Nous avons en fait une situation budgétaire grevée d'un déficit de 4 %.

M. Charles de Courson et M. Jean-Jacques Jegou. Il s'agissait de 6,2 % en 1993 !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Très franchement, monsieur Auberger, il serait nécessaire de faire preuve de plus de retenue.

Quand vous avez évoqué certaines difficultés pour justifier l'exception d'irrecevabilité, vous n'avez rien démontré. Vous avez seulement procédé par affirmations. En réalité, vous avez très vite pris les habits de l'opposition. Je trouve d'ailleurs qu'ils vous vont très bien. Il vous est même arrivé de sourire en prononçant certains de vos propos. Rarement, nous avons eu l'occasion de vous voir sourire lorsque vous étiez rapporteur général,...

M. le président. Mon cher collègue, ne faites pas de semblables provocations, je vous en prie !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... et je trouve que cela va bien à celui qui fut mon prédécesseur.

M. le président. Dépêchez-vous, monsieur Migaud !

M. Didier Migaud, *rapporteur général.* Aussi, je lui souhaite de rester très longtemps dans l'opposition, tant il semble y prendre plaisir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marc Laffineur. Propos scandaleux !

M. Jean-Jacques Jegou. Provocateur !

M. le président. Vous aussi, mon cher collègue Migaud, vous semblez prendre quelque plaisir à vos digressions. (*Sourires.*)

Dans les explications de vote, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Nous avons écouté attentivement l'exposé en effet parfois souriant, ce qui est étonnant, de notre collègue Philippe Auberger qui, au moyen d'arguties constitutionnelles et par une mise en cause de la sincérité du budget qui nous est présenté, nous a demandé de voter une exception d'irrecevabilité.

Voyons un peu de quelle irrecevabilité et de quelle insincérité il s'agit.

Quand la majorité plurielle demande à mettre en œuvre une progressivité de l'impôt, M. Auberger, qui défend l'injustice fiscale, ne peut considérer notre budget comme recevable. Le fait que nous voulions mettre un terme à nombre de débordements, voire de scandales concernant les privilèges fiscaux,...

M. Marc Laffineur. Vous les rétablissez !

M. Jean Tardito. ... mettre un terme à l'alourdissement des valises fiscales qui ont été organisées depuis des années et des années ne peut être recevable à ses yeux puisqu'il défend ces privilèges en même temps que les plus hauts revenus, notamment ceux qui sont issus des placements financiers, eux-mêmes issus des dividendes versés aux actionnaires.

Si M. Auberger juge irrecevables les dépenses pour l'enseignement, les transports, la santé, la recherche, le logement, les collectivités territoriales,...

M. Marc Laffineur. Ce n'est pas ce qu'il a dit !

M. Jean Tardito. ... alors même que des améliorations seront encore nécessaires dans la deuxième partie du projet de loi de finances, s'il juge irrecevables les augmentations de ces dépenses utiles pour le pays, pour l'emploi, pour notre population, c'est son droit. Mais, alors, il montre son véritable visage.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean Tardito. Je vais conclure, monsieur le président.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous n'avons pas le même sens de la recevabilité du budget. Nous voterons contre l'exception d'irrecevabilité qu'a défendue M. Auberger. Nous voterons contre ce qui représente plus de difficultés, plus de précarité, moins d'investissements et plus d'inégalités ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. Nous avons tous écouté M. Auberger avec beaucoup d'attention. A certains moments, et les uns et les autres l'ont constaté avec un peu d'amusement, il s'est transformé aujourd'hui, après avoir été lui-même rapporteur général pendant plusieurs années, en procureur.

Monsieur Auberger, vous nous avez dit qu'en 1993 vous aviez été l'un des seuls prévisionnistes de cet hémicycle. Que ne l'avez-vous été quand vous étiez rapporteur général afin de dispenser les conseils nécessaires à votre majorité et de lui permettre d'être majorité encore aujourd'hui.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Exact !

M. Jean-Louis Idiart. Vos prévisions étaient telles et la politique que vous avez défendue si catastrophique que les Français eux-mêmes vous ont dit que vous n'étiez ni Mme Soleil ni Nostradamus.

Vous avez fait une remarque concernant la révision négative de la DGF. Vous nous avez plus ou moins imputé cette révision que vous trouviez quelque peu curieuse. Mais tous ceux qui siégeaient ici à l'époque se souviennent que l'initiative de cette révision a résulté d'une proposition d'un parlementaire qui était de plus rapporteur général du budget et qui s'appelait Philippe Auberger.

J'espère qu'au congrès des maires, qui se tiendra dans quelques jours, on vous renverra le message. L'ensemble des maires de France pourront vous remercier puisque, grâce à vous, leur DGF sera diminuée.

De plus, vous avez tort aujourd'hui de compliquer la procédure, mais il est normal que vous jouiez votre rôle d'opposant.

Dans le budget dont nous allons discuter, il y a plus d'équité et une plus grande redistribution. Il traduit une véritable chasse aux niches fiscales. C'est un bon budget à la fois pour la justice, l'emploi, l'éducation et le transport qui nous est cher.

Il est temps, monsieur Auberger, de passer aux choses sérieuses, de discuter de ce projet de loi de finances et de le voter le plus rapidement possible après en avoir bien débattu ici. Il faut donc rejeter cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Nous voterons d'autant plus l'exception d'irrecevabilité que M. le ministre n'a pas répondu à la question concernant l'irrecevabilité. Est-il exact que l'avis du Conseil d'Etat a soulevé l'inconstitutionnalité en ce qui concerne le rétablissement des déductions supplémentaires pour frais professionnels ?

Par ailleurs, monsieur Migaud, je me réjouis que vous soyez le rapporteur général, mais évitez de nous rappeler des arguments que nous avons déjà entendus douze, voire quinze fois. Epargnez-nous cela ! Il en est un sur lequel il faut faire le point, c'est l'augmentation de deux points de la TVA. Ces deux points n'ont pas été répercutés sur le consommateur. Ils ont été pris en charge, pour les deux tiers, par les entreprises compte tenu de la concurrence extrêmement sévère à laquelle elles sont soumises. Il faut le dire ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. On voit le résultat !

M. Pierre Méhaignerie. Quant au derniers tiers, il a servi pour une grande part à un effort exceptionnel d'allègement des charges pesant sur les bas salaires.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Tout va bien !

M. Pierre Méhaignerie. Et cet allègement des charges sur les bas salaires explique que la croissance soit aujourd'hui plus riche en emplois que par le passé ; Mar-

tine Aubry l'a rappelé cet après midi. Il faut le dire sinon nous pourrions remonter à 1993, lorsque la croissance a été négative de plus de 1 % alors que les prévisions étaient de 2,2 % ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt heures quarante-cinq, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230) :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 14 octobre 1997)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 31 octobre 1997 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 14 octobre 1997, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45, **mercredi 15 octobre 1997**, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45, **jeudi 16 octobre 1997**, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45, et **vendredi 17 octobre 1997**, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1998 (nos 230, 305, 306 à 310).

(*Le débat sur l'article de la première partie sur le prélèvement au bénéfice des Communautés européennes aura lieu le jeudi 16 octobre 1997, à 15 heures.*)

Mardi 21 octobre 1997 :

Le matin, à 10 h 30 :

Lecture définitive du projet de loi portant réforme du service national.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à l'inscription d'office des personnes âgées de dix-huit ans sur les listes électorales.

L'après-midi, à 15 heures :

Questions au Gouvernement.

A 18 heures et le soir, à 20 h 45 :

Explications de vote et vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1998 (nos 230, 305, 306 à 310).

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (nos 230, 305, 306 à 310) :

Légion d'honneur et ordre de la Libération.

Justice.

Mercredi 22 octobre 1997 :

Le matin, à 9 heures :

Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45 :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (nos 230, 305, 306 à 310) :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

Communication.

Jeudi 23 octobre 1997, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Services du Premier ministre : services généraux, SGDN, Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels.

Agriculture et pêche ; BAPSA.

Vendredi 24 octobre 1997, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Equipement et transports.

Anciens combattants.

Lundi 27 octobre 1997, le matin, à 10 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45, **mardi 28 octobre 1997**, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45, et **mercredi 29 octobre 1997**, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45 :

Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 (n° 303).

Jeudi 30 octobre 1997 :

Le matin, à 9 heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (nos 230, 305, 306 à 310) :

Jeunesse et sports ;

Intérieur.

L'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi relatif à l'inscription d'office des personnes âgées de dix-huit ans sur les listes électorales.

Suite de l'ordre du jour du matin.

Vendredi 31 octobre 1997, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Outre-mer ;

Tourisme.

